

Infrastructure et
Transports du Manitoba

**Rapport annuel
2008-2009**



Manitoba 



MINISTRE DE L'INFRASTRUCTURE
ET DES TRANSPORTS

Bureau 203
Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8
CANADA

À Son Honneur
L'honorable Philip S. Lee C.M., O.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de vous présenter, à titre d'information, le rapport annuel du ministère de l'Infrastructure et des Transports pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le lieutenant-gouverneur, l'expression de ma haute considération.

Le ministre de l'Infrastructure et des Transports,

Original signé par

Ron Lemieux



Le 31 mars 2009

Monsieur Ron Lemieux
Ministre
Infrastructure et Transports

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en vue de son approbation, le rapport annuel du ministère de l'Infrastructure et des Transports pour l'exercice 2008-2009. Ce rapport décrit les réalisations du ministère et offre des renseignements détaillés sur ses programmes, ainsi que sur leurs objectifs et principaux résultats.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le ministère a continué son travail pour réaliser l'engagement sans précédent que le gouvernement a pris en 2007 d'allouer un total de 4 milliards de dollars sur dix ans au renouvellement de l'infrastructure routière. Pour 2008, le budget annuel du ministère, soit 400 millions de dollars, a été augmenté de 15 millions de dollars afin de permettre davantage d'inspections et de travaux d'entretien et de restauration sur les ponts de l'ensemble de la province – un besoin prioritaire.

Le projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge – un des plus grands projets d'infrastructure de l'histoire du Manitoba – continue à offrir d'importantes possibilités d'emploi et de développement économique et permettra de plus que doubler la capacité du canal.

L'exercice 2008-2009 a également vu l'établissement de l'East Side Road Authority Inc. (ESRA) dont le mandat est d'assurer un transport sécuritaire et fiable entre l'ensemble des collectivités de la rive est du lac Winnipeg et le reste de la province.

Par ailleurs, pour accroître la prééminence grandissante du Manitoba comme centre de transport et de distribution, le gouvernement du Manitoba a adopté pendant l'exercice 2008-2009 des mesures législatives établissant le premier véritable port intérieur du Canada – CentrePort Canada. L'objectif de cette initiative est de développer le réseau infrastructurel déjà bien établi de voies aériennes, ferroviaires, routières et maritimes du Manitoba, d'en faire la promotion et de le mettre à profit.

Pendant l'exercice 2008-2009, le ministère également a géré de manière proactive les 9,4 millions de pieds carrés d'installations dont le gouvernement est propriétaire ou locataire, dans le respect de la politique provinciale de bâtiments écologiques.

La Direction des machines et de l'équipement lourd et l'Organisme chargé des véhicules gouvernementaux ont été fusionnés pour assurer une gestion plus efficace de la flotte provinciale de véhicules légers et de véhicules lourds au sein d'une organisation résultante unique : l'Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd.

La gestion de l'infrastructure et des réseaux manitobains de transport – qui représentent plusieurs milliards de dollars – et le mandat de services gouvernementaux à fournir représentent, pour le ministère de l'Infrastructure et des Transports, une vaste gamme de responsabilités et de défis.

Je considère comme un privilège de pouvoir vous présenter ce rapport, qui résume le travail inestimable accompli par notre ministère et ses partenaires au cours de l'exercice 2008-2009. Nous espérons poursuivre sur cet élan positif en 2009-2010.

Le tout respectueusement soumis.

Original signé par

Doug McNeil, sous-ministre



Table des matières

Titre	Page
Lettre d'accompagnement du ministre	1
Lettre d'accompagnement du sous-ministre	3
Table des matières	4
Diagramme de structure	6
Préface	
Structure du rapport	7
Mandat	7
Vision	7
Gestion de l'infrastructure et des services	7
Compétences de base	8
Responsabilités prévues par les lois	8
Structure	12
Rapport sur la durabilité	14
Administration et finances	
Mandat	17
Traitement du ministre	17
Soutien à la haute direction	17
Services administratifs	18
Services financiers	19
Gestion des ressources humaines	21
Technologies de l'information	23
Santé, sécurité et gestion des risques au travail	25
Bureau du lieutenant-gouverneur	27
Commission de l'évaluation foncière	28
Programmes - Voirie et transports	
Carte régionale	29
Mandat	30
Services de gestion	31
Opérations et contrats	33
Régularisation des eaux et ouvrages d'art	38
Services de réglementation et de sécurité des transports	40
Bureaux régionaux	43
Exploitation régionale des ressources hydriques	50
Autres administrations	52
Planification et conception	53
Services fonciers	55
Aéroports et service de traversiers du Nord	57
Génie des matériaux	59
Contrôle de la circulation routière	61
Politique du transport	63
Entente avec la Société d'assurance publique du Manitoba	70
Commissions, conseils et comités	
- Commission du transport routier et Conseil routier	71
- Commission d'appel des suspensions de permis et Comité d'étude des dossiers médicaux	73
- Commission de réglementation des taxis	76
Programmes – Services gouvernementaux	
Mandat	78
Gestion des projets	79
Projets de grande envergure	82
Carte des secteurs de gestion immobilière	83
Fonctionnement	84
Location, gestion des locaux et stationnement	86

Titre	Page
Services de soutien divisionnaires	88
Service de Sécurité	89
Recouvrement des coûts liés aux locaux	91
Planification des besoins en locaux du gouvernement	92
Services d'approvisionnement	94
Service de transport aérien	99
Organismes de service spécial	
Organisme chargé de la distribution du matériel	102
Terres domaniales et acquisition foncière	103
Organisme chargé des véhicules gouvernementaux	105
Travaux d'infrastructure	
Mandat	106
Programme d'entretien et de conservation	107
Machines et équipement lourd	109
Travaux dans les municipalités, les districts d'administration locale et les territoires non organisés	111
Autres projets	111
Chemins d'hiver	112
Projets d'entretien des voies d'eau	113
Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba	114
Ententes Canada-Manitoba	116
Coûts afférents aux immobilisations	117
Programme d'investissement dans l'infrastructure	118
<i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)</i>	120

**Ministre de l'Infrastructure et des Transports
Ron Lemieux**

Commission d'appel des suspensions de permis

Commission de réglementation des taxis

Commission du canal de dérivation

Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

Comité d'étude des dossiers médicaux

Conseil routier et Commission du transport routier

Commission de l'évaluation foncière

**Sous-ministre
D. McNeil**

**Sous-ministre délégué
P. Rochon**

Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba
K. Maharaj

Division du génie routier et des opérations
L. Vigfusson

Division de la politique des transports
J. Spacek

Division des transports routiers
J. Spacek

Gestion des ressources humaines
N. Verma

Division des services administratifs
G. Bosma

Division des services des installations
C. Hauch

Division de l'approvisionnement et des services
T. Danowski

- Opérations régionales
- Construction et entretien
- Génie routier
- Régularisation des eaux et ouvrages d'arts
- Aéroports et service de traversiers du Nord
- Direction des ressources d'accompagnement professionnel
- Relations avec la communauté autochtone

- Politique des transports et amélioration des services
- Planification et développement des réseaux routiers
- Politique et mesures législatives

- Réglementation des transporteurs routiers
- Sécurité des transporteurs routiers
- Projets spéciaux
- Permis de transport routier et développement

- Services financiers
- l'information de Corporation
- Technologies de l'information
- Santé, sécurité et gestion des risques au travail

- Planification des besoins en locaux du gouvernement
- Location et gestion des locaux
- Gestion des projets
- Opérations
- Services de sécurité
- Services de soutien divisionnaires

- Service de transport aérien
- Services d'approvisionnement
- Organisme chargé des véhicules gouvernementaux
- Terres domaniales et acquisition foncière
- Organisme chargé de la distribution du matériel

Préface

Structure du rapport

Le Rapport annuel est organisé selon les structures de l'organisation et des affectations ministérielles, lesquelles reflètent les crédits autorisés au Ministère tels qu'ils ont été approuvés par l'Assemblée législative. Le Rapport donne au niveau des affectations budgétaires principales et secondaires des renseignements sur les objectifs du Ministère, les résultats réels obtenus, les résultats financiers et les écarts afférents. Il comprend également un tableau chronologique sur cinq ans des dépenses et des effectifs du Ministère, ainsi que des explications relatives aux écarts en matière de dépenses et de recettes.

Vision

Un ministère unifié qui dirige proactivement la prestation d'excellents programmes et services d'infrastructure publique durables pour le Manitoba.

Mission

Favoriser la prospérité économique et le bien-être social des Manitobains en établissant des partenariats et en intégrant la gestion de services d'infrastructure, de transport et de logistique fiables, sécuritaires et efficaces.

Gestion de l'infrastructure et des services

Gestion de l'infrastructure

Le ministère de l'Infrastructure et des Transports (le « Ministère ») est directement responsable de plus de 11 milliards de dollars en infrastructure :

- **Routes provinciales** : Environ 5,6 milliards de dollars en 19 000 km de routes, répartis en revêtement structural (8 300 km), en semi-revêtement d'asphalte (4 700 km) et en chaussées en gravier (6 000 km).
- **Ponts routiers** : Environ 2,3 milliards de dollars en ponts du réseau routier provincial (1 250) et en grands ponceaux (1 150).
- **Régularisation des eaux** : 1,0 milliard de dollars en drains agricoles (5 472 km), en drains de traversée (3 350), en digues (378 km, 25 entourant des collectivités), en barrages (100, 61 avec réservoirs), en postes de pompage (41) et en ouvrages de dérivation (9), dont le canal de dérivation de la rivière Rouge.
- **Chemins d'hiver** : 9 millions de dollars (M\$) investis dans 2 200 km de chemins d'hiver aménagés chaque année.
- **Locaux** : Environ 1,0 milliard de dollars en 7,3 millions de pieds carrés (pi²) de locaux gouvernementaux (3,7 millions de pi² de bureaux et 3,6 millions de pi² de locaux à usage spécial).
- **Constructions pour les transports** : Environ 3,0 M\$ dans 560 installations d'entreposage et ateliers pour le réseau routier.
- **Aéroports du Nord** : Environ 200,0 M\$ en terrains, bâtiments, pistes d'atterrissage et matériel dans 24 aéroports éloignés du Nord.
- **Embarcations** : Environ 24,0 M\$ dans huit (8) embarcations.
- **Aéronefs** : Environ 50,6 M\$ dans seize (16) aéronefs fournissant des services d'ambulance aérienne, de lutte contre les incendies et de transport général.
- **Véhicules et matériel de voirie** : Environ 106 M\$ en plus de 4 900 véhicules de tourisme, utilitaires légers et ambulances, et engins de construction, d'entretien et de conservation du réseau routier.

Financement des partenariats du Manitoba

Infrastructure provinciale et municipale : Le Ministère a la principale responsabilité provinciale pour les partenariats intergouvernementaux de financement de l'infrastructure, qui portent sur plusieurs milliards de dollars, visant l'infrastructure provinciale (p. ex., transports et canal de dérivation du Manitoba) et l'infrastructure municipale (traitement de l'eau et des eaux usées, installations culturelles et

de loisirs, infrastructure liée au tourisme, connectivité, etc.). L'infrastructure municipale (Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba et Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba) comprend également la gestion de relations très médiatisées avec des clients externes touchant quelque 250 administrations locales et les organisations qui les représentent (Association des municipalités du Manitoba et Association des conseils communautaires du Nord).

Services du secteur public

Le Ministère offre des services du secteur public à titre de mandataire du gouvernement pour l'approvisionnement, les matériaux et la gestion du courrier et de fournisseur de services aériens spéciaux, ainsi que par l'entremise des organismes chargés des terres domaniales et de l'acquisition foncière et de la gestion des véhicules gouvernementaux.

Gestion et services liés à la politique et à la réglementation

Le Ministère fournit pour les transports des services de réglementation et d'application de la législation ainsi que des services de gestion de la politique, de la législation et de la réglementation dans ce domaine.

Compétences de base

Gestion de l'infrastructure (acquisition, établissement, planification, conseils, expertise et soutien techniques, exploitation, entretien, conservation et amélioration, élimination).

Services de conseils et de gestion dans les domaines suivants : sécurité, stationnement, contrats, location, construction, planification des installations, terres domaniales et élaboration des politiques et des programmes en matière de transports.

Services internes permettant d'optimiser les économies d'échelles et le pouvoir d'achat (approvisionnement, matériaux, gestion du courrier et des véhicules gouvernementaux, etc.).

Réglementation, application de la législation et gestion des normes relativement à l'usage des routes et des chemins, à l'infrastructure des bâtiments et des installations, à la construction de routes et aux appels d'offres.

Services d'accès aux collectivités par les aéroports du Nord, les services de traversiers et les services aériens (notamment le service aérien d'ambulance Lifeflight).

Coordination du financement de l'infrastructure et planification des immobilisations pour les biens municipaux et ceux appartenant au Manitoba.

Responsabilités prévues par les lois

INFRASTRUCTURE – Locaux

P300 Loi sur les travaux publics

Cette loi régit les activités liées aux travaux publics comme l'acquisition par achat, location ou expropriation, le déblaiement, le moulage, la fabrication, la construction, l'édification, le prolongement, l'agrandissement, l'amélioration, la réparation et l'aliénation des biens excédentaires. Les fonctions précises comprennent l'administration, la responsabilité, la direction et la maîtrise de ce qui suit :

- la conception et la construction des bâtiments appartenant au gouvernement et des autres bâtiments que le lieutenant-gouverneur en conseil désigne;
- le chauffage, l'entretien et la réparation des bâtiments gouvernementaux, des palais de justice, des bureaux des titres fonciers, des prisons et des autres bâtiments publics appartenant au gouvernement ou que celui-ci a sous son autorité, des centres psychiatriques et des centres de développement;
- le contrôle de l'ameublement et des accessoires des bâtiments publics appartenant au gouvernement ou que celui-ci a sous son autorité;

- les ingénieurs, les pompiers, les gardiens et les autres employés nécessaires à la garde et à l'entretien des bâtiments du gouvernement et de leur terrain;
- la gestion des aires de stationnement, de la signalisation, des dispositifs et des moyens d'identification là où l'arrêt, l'immobilisation ou le stationnement des véhicules peuvent être interdits, permis, limités ou réservés.

G80 Loi sur le Palais du gouvernement

Cette loi délègue la responsabilité de la gestion immobilière du Palais du gouvernement à l'autorité responsable de la *Loi sur les travaux publics*.

Administration (des deux lois précitées) : Division des services des installations.

INFRASTRUCTURE – Agrandissement du canal de dérivation du Manitoba

F133 Loi sur la Commission du canal de dérivation du Manitoba

Cette loi désigne la Commission du canal de dérivation du Manitoba comme mandataire de la Couronne, avec le mandat suivant :

- a) procéder à l'agrandissement du canal de dérivation;
- b) faire en sorte que l'agrandissement soit réalisé d'une manière qui procure de nouveaux avantages à la collectivité;
- c) mettre en valeur les avantages que le canal de dérivation procurera à la collectivité;
- d) entretenir les biens-fonds et les ouvrages composant le canal de dérivation.

Administration : Commission du canal de dérivation du Manitoba

INFRASTRUCTURE – Infrastructure municipale et provinciale d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées

W90 Loi sur la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

Cette loi établit la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba, avec les objets généraux suivants :

- a) la recherche, l'exploitation et la gestion de sources d'approvisionnement en eau ainsi que le transport et la distribution de l'eau, pour l'usage domestique des résidents de la province;
- b) l'enlèvement, l'épuration et l'évacuation des eaux usées.

Administration : Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

INFRASTRUCTURE – Transports et ouvrages de régularisation des eaux

H40 Loi sur la voirie et le transport

Cette loi établit la responsabilité du ministre à l'égard des routes, des aéroports et des traversiers provinciaux. Elle lui donne le pouvoir habilitant de faire tout son possible pour entretenir ces équipements de transport, notamment par l'acquisition ou la vente de biens et de matériel, le lancement d'appels d'offres pour des projets de construction et de réparation et la conclusion d'ententes avec les municipalités.

H50 Loi sur la protection des voies publiques

Cette loi établit les règles applicables aux autoroutes et routes à accès limité concernant l'utilisation des terres contiguës, la construction, la location et l'utilisation des bretelles et accès et l'édification de constructions contiguës à des routes et autoroutes à accès limité. Le *Loi* établit également le Conseil routier et énonce ses pouvoirs relativement à ces routes.

H65 Loi sur l'acquittement du prix des contrats de construction conclus avec le ministère de la Voirie et du Transport

Cette loi établit le processus de paiement des retenues applicables aux contrats de construction de routes.

T140 Loi sur la route transcanadienne Cette loi donne au ministre le pouvoir de conclure des ententes avec le gouvernement fédéral concernant la construction et l'entretien de la route Transcanadienne au Manitoba.

W70 Loi sur l'aménagement hydraulique En octobre 2007, la responsabilité de cette loi (à l'exception des articles 16, 17 et 18) en ce qui concerne la construction et l'entretien des ouvrages d'aménagement hydraulique, en excluant toutefois leur planification et leur direction, a été transférée au ministre.

Administration (toutes les lois précitées) : Division de l'exploitation et de l'ingénierie.

SERVICES DU SECTEUR PUBLIC – Service aérien

G70 Loi sur le service aérien du gouvernement Cette loi prévoit l'établissement d'un service aérien interne destiné aux services d'ambulance, de lutte contre les incendies, de photographie aérienne et de transport général.

Administration : Service de transport aérien, Division de l'approvisionnement et des services.

SERVICES DU SECTEUR PUBLIC – Administration des terres domaniales

C340 Loi sur les terres domaniales Les articles 1 à 4, 9, 11 à 13.1, 15 et 20, les paragraphes 23 (1) et (2), les articles 24 à 26, 30 et 34. Pour ce qui rattache à l'aliénation des terres domaniales (agricoles et autres), à l'exception de l'établissement des droits et des baux ou de la délivrance des permis d'exploitation, les articles 5 à 7.1(1), 7.3, 7.6, 8, 14, 16 à 18, 21 et 22 et le paragraphe 23(3) ont été assignés au ministre à compter du 1^{er} avril 2006.

Administration : Les dispositions sont administrées par l'organisme Terres domaniales et acquisition foncière (TDAF), lui aussi établi à cette date. Le ministère de la Conservation et le MAAIR ont la responsabilité des autres articles.

L40 Loi sur l'acquisition foncière Cette loi prévoit la création (à partir de l'ancienne Direction de l'acquisition foncière) de l'organisme de service spécial Terres domaniales et acquisition foncière, chargé de gérer l'achat, l'acquisition ou l'expropriation de terres exigées par une autorité gouvernementale et de fournir des services d'évaluation foncière.

P20 Loi sur les parcs provinciaux Les articles 1 et 16, le paragraphe 21(1), l'article 22, les alinéas 32b), f), i), j), k), 33u) et le paragraphe 34(1) de la *Loi* et du *Règlement sur le certificat de créance*, R.M. 140/96 pris en application de la *Loi sur les parcs provinciaux*, permettent la perception de droits ou d'un impôt au moyen de privilèges et de dispositions relatives aux permis et aux baux à long terme pour l'occupation de terres domaniales situées dans les parcs provinciaux.

W140 Loi sur le riz sauvage Les articles 1 et 2, le paragraphe 8(2), les articles 10 à 13, 15, 16 et 18 à 23 et l'alinéa 31e) de la *Loi sur le riz sauvage*, qui octroient le pouvoir de délivrer des permis et des licences en vertu de la *Loi*, et responsabilité partagée pour d'autres dispositions liées aux licences et permis administrés par Terres domaniales et acquisition foncière.

Administration (toutes les lois précitées) : Terres domaniales et acquisition foncière.

SERVICES DU SECTEUR PUBLIC – Services d’approvisionnement

G90 Loi sur les achats du gouvernement

Cette loi prévoit la création d’un bureau des achats afin de pourvoir de façon plus efficace aux besoins de l’administration publique.

Administration : Direction des services d’approvisionnement, Division de l’approvisionnement et des services.

SERVICES DE RÉGLEMENTATION – Délivrance des permis et immatriculation

D104 Loi sur les conducteurs et les véhicules

La *Loi sur les conducteurs et les véhicules* est une loi provinciale qui, depuis le 1^{er} mars 2006, octroie à la Société d’assurance publique du Manitoba la compétence législative de fournir des services de délivrance de permis et d’immatriculation au nom du gouvernement. Les dispositions concernant la délivrance des permis automobiles et l’immatriculation de véhicules (routiers ou à caractère non routier), de même que le pouvoir du registraire des véhicules automobiles relativement à ces fonctions, ont été transférées du *Code de la route* à cette loi.

Article I. Administration : Société d’assurance publique du Manitoba.

SERVICES DE RÉGLEMENTATION – Règles sur l’utilisation : véhicules routiers, à caractère non routier, commerciaux, transport ferroviaire et application des lois (tous usagers)

H60 Code de la route

Cette loi traite des questions relatives aux conducteurs et aux véhicules ainsi que des règles d’utilisation sur les routes du Manitoba. Les sujets liés à l’usage commercial des routes sont notamment : l’état des camions de transport; le pouvoir habilitant et les domaines de compétence de la Commission du transport routier, de la Commission d’appel des suspensions de permis et du Comité d’étude des dossiers médicaux, ainsi que les questions relevant du Conseil routier; les pouvoirs des autorités responsables de la circulation (p. ex., municipalités) concernant le contrôle et la réglementation de la circulation routière dans leurs territoires de compétence.

O31 Loi sur les véhicules à caractère non routier

Cette loi traite des questions relatives à l’utilisation de véhicules à caractère non routier, y compris les règles liées à l’âge et à l’obtention d’un permis pour les conducteurs, et les règles concernant la conduite de ces véhicules sur route et hors route.

R15 Loi sur les chemins de fer provinciaux

Cette loi énonce les exigences applicables à la délivrance de permis et à l’exploitation de lignes de chemin de fer courtes au Manitoba uniquement. Elle établit également les pouvoirs de la Commission du transport routier concernant la délivrance de permis et la réglementation des exploitants de lignes courtes.

Administration : Division de la politique du transport et Division de la sécurité des transporteurs routiers et de la réglementation.

SERVICES DE RÉGLEMENTATION – Industrie des taxis à Winnipeg

T10 Loi sur le taxi

Cette loi énonce les exigences liées à la délivrance des permis de taxis et d’exploitants dans la ville de Winnipeg. Elle établit également la Commission de réglementation des taxis, dont elle définit les pouvoirs relativement aux taxis et aux propriétaires et exploitants.

Administration : Commission de réglementation des taxis.

Structure

La structure organisationnelle du Ministère est présentée dans l'organigramme. Elle donne une définition claire des objectifs divisionnaires et de la responsabilité à chaque palier d'exécution des programmes. Les pages qui suivent résument le rôle, les responsabilités et la dotation en personnel à la fin de l'exercice des divisions et des commissions.

Services administratifs – 108,00 ETP

Coordonner le processus, les politiques et les programmes ministériels d'administration et de planification, gérer les programmes de communication et de planification et définir les programmes ministériels de santé et sécurité et de gestion des risques au travail.

Mettre sur pied et administrer la politique et la surveillance financières ministérielles, fournir des services de comptabilité centralisée, de planification et d'examen dans le domaine financier et de rapports financiers, et administrer le programme de recouvrement des coûts relatifs aux locaux.

Fournir des services de gestion des ressources humaines dans les domaines de la formation, de l'orientation professionnelle, de la planification des ressources, de la classification des emplois, des relations du travail, de la dotation en personnel et de l'administration de la paie et des avantages sociaux.

Coordonner les activités liées aux systèmes d'information au sein du Ministère afin de veiller à l'affectation pertinente des ressources en la matière pour répondre aux besoins d'information sur la gestion.

Assurer le contrôle administratif pour le Conseil routier et la Commission du transport routier, la Commission de réglementation des taxis, la Commission d'appel des suspensions de permis et la Commission de l'évaluation foncière et prendre en charge les dépenses du Bureau du lieutenant-gouverneur.

Programmes – Voirie et transports – 669,78 ETP

Fournir des services centralisés de gestion et un soutien fonctionnel spécialisé en administration des contrats, en conception et en génie aux programmes de construction, d'entretien et de conservation ainsi qu'aux programmes de régularisation des eaux et d'ouvrages d'art, des chemins d'hiver, d'entretien des voies d'eau et d'aide aux municipalités du Ministère.

Veiller à la sécurité de la circulation sur les routes du Manitoba en faisant appliquer les règlements.

Fournir des services de gestion des programmes, de planification et de conception routière pour aider à l'aménagement du réseau de routes principales et secondaires.

Assurer l'exploitation et l'entretien des aéroports provinciaux et des traversiers du nord du Manitoba.

Fournir des services techniques pour les activités de génie des matériaux et de contrôle de la circulation routière.

Fournir des conseils en matière de politique et des services de planification, de recherche et de coordination se rapportant à tous les modes de transport de passagers et de marchandises. Assurer la liaison avec le gouvernement fédéral, les autres provinces et les entreprises.

Fournir des fonds à la Société d'assurance publique du Manitoba pour la délivrance des permis de conduire et l'immatriculation des véhicules et percevoir les recettes prévues dans le *Code de la route*.

Réglementer les transporteurs routiers; faire appliquer la *Loi sur la protection des voies publiques*, le *Code de la route* et la *Loi sur les véhicules à caractère non routier*; mettre un mécanisme d'appel à la disposition des personnes dont les privilèges de conduite ont été suspendus; réglementer la délivrance de permis pour les taxis, les limousines et les fourgonnettes pour personnes handicapées circulant dans la ville de Winnipeg.

Programmes – Services gouvernementaux – 672,76 ETP

Proposer des environnements de travail sécuritaires, durables et de qualité pour la prestation de programmes publics par des services d'acquisition, de planification, de gestion de projet, de conception et d'ingénierie, de stationnement et de sécurité.

Assumer la coordination et la surveillance de projets relatifs aux locaux par le recours à des services professionnels et techniques internes et externes pour la planification, la conception, la location et la gestion de la construction.

Procurer un plan d'amélioration de l'infrastructure intégré des points de vue technique et logistique à l'appui d'un portefeuille sûr, durable et de qualité.

Fournir des services opérationnels et d'entretien pour les ministères et organismes gouvernementaux qui occupent des locaux dans des bâtiments appartenant au gouvernement ou loués par ce dernier et dont la Division des services des installations est le fournisseur de services.

S'occuper de l'acquisition et du contrôle des installations que la Province loue et qui relèvent du portefeuille de la Division des services des installations, ainsi que du renouvellement des contrats de location connexes, et fournir de l'expertise commerciale et immobilière pour les questions relatives aux locaux.

Fournir des services de comptabilité, de passation de contrats et de soutien administratif pour la Division des services des installations et gérer la prestation des services contractuels d'alimentation et de nettoyage à des endroits précis dans la plupart des bâtiments gouvernementaux.

Fournir une stratégie globale relative aux locaux gouvernementaux par une planification à court et long terme.

Administrer les contrats pour les demandes de construction liées aux services se rattachant aux locaux gouvernementaux, y compris les services contractuels d'alimentation et de nettoyage à des endroits précis dans la plupart des bâtiments gouvernementaux.

S'occuper de facturer à l'occupant le coût des locaux que la Province possède ou loue.

Assurer l'approvisionnement global en biens et services pour tous les ministères et organismes gouvernementaux.

Fournir des services de transport aérien spéciaux (service aérien d'ambulance Lifeflight, surveillance aérienne, lutte contre les incendies forestiers, transport de passagers et de marchandises, etc.) et coordonner et certifier les vols gouvernementaux nolisés dans des aéronefs du secteur privé.

Fournir des services de gestion des matériaux comme les fournitures courantes, le matériel de soins à domicile et l'entretien connexe, ainsi que la redistribution et l'aliénation des biens excédentaires et la gestion du courrier.

Offrir des services complets de gestion foncière, y compris l'administration de la cession, de l'évaluation, de l'acquisition, de l'expropriation des terres domaniales et l'aliénation des biens excédentaires.

Fournir des services complets de gestion et d'entretien des véhicules, y compris des services de radio et de communication mobile.

Travaux d'infrastructure – 1 140,61 ETP

Assurer l'entretien des réseaux de routes principales et secondaires du Manitoba.

Assurer la réfection et la conservation du réseau de routes provinciales à grande circulation et du réseau de routes provinciales secondaires.

Exécuter dans les districts d'administration locale et les territoires non organisés des projets routiers financés intégralement par la Province ou à parts égales entre les districts d'administration locale et la Province.

Fournir le financement de divers projets d'immobilisations liés aux transports.

Financer l'administration, la construction et l'entretien du réseau de chemins d'hiver.

Assurer le service d'entretien annuel des ouvrages de régularisation des eaux et de protection contre les inondations.

Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba – 25,0 ETP

Offrir une aide et des conseils techniques et financiers aux administrations locales et aux coopératives de distribution d'eau pour le développement d'une infrastructure durable et rentable en matière de traitement de l'eau et des eaux usées.

Offrir une aide technique et une aide en gestion de projet au fonctionnement quotidien d'un certain nombre de systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux, y compris deux systèmes régionaux.

Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba – 7,0 ETP

Apporter la contribution du Manitoba aux programmes Infrastructures Canada-Manitoba pour la construction, la réfection, l'agrandissement ou l'amélioration substantielle des infrastructures dans tout le Manitoba.

Bureau du lieutenant-gouverneur – 3,0 ETP

La Division de l'administration et des finances assure le soutien du Bureau du lieutenant-gouverneur. La Division gère les finances du Bureau, y compris le salaire du personnel administratif, les coûts du matériel et des fournitures et les frais de transport.

Commission de l'évaluation foncière

À titre de groupe indépendant, examiner les achats et les expropriations de terrains du gouvernement en vertu de la *Loi sur l'acquisition foncière* et de la *Loi sur l'expropriation*. La Commission détermine et certifie les indemnités à verser pour l'acquisition de terrains par toute autorité désignée ayant pouvoir d'achat ou d'expropriation. L'acquéreur ou le propriétaire du bien-fonds peut demander à la Commission de tenir une audience.

Rapport sur la durabilité 2008-2009

La *Loi sur le développement durable* a été promulguée en juillet 1998. La durabilité exige que chaque activité et chaque décision à prendre soient envisagées selon trois perspectives différentes, soit l'environnement naturel, l'économie et le bien-être social.

Conformément à la *Loi sur le développement durable*, le ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba a intégré à son rapport annuel des comptes rendus sur les activités durables. Ce faisant, le Ministère affirme que chaque activité indiquée tient compte du code de pratique et des directives relatives à la gestion financière et à l'approvisionnement énoncées dans la *Loi*.

Objectif ou mandat

Intégrer les principes et directives de développement durable à tous les aspects des programmes et des activités du Ministère.

Maintenir le leadership du Ministère dans les activités durables à l'échelle provinciale et nationale.

Activités

S'associer avec les autres ordres de gouvernement et le secteur privé pour atteindre des objectifs durables.

Étudier pour la conception et la construction des processus et matériaux améliorés utilisant moins de ressources non renouvelables et limitant au maximum les incidences sur l'environnement.

Bâtir et entretenir une infrastructure durable des transports qui limite les incidences sur l'environnement, réduit les émissions et préserve la viabilité des collectivités.

Établir des spécifications et des normes générales concernant l'approvisionnement en biens à privilégier pour des raisons écologiques.

Adhérer aux directives et aux normes (écologiques) reconnues de développement durable pour le portefeuille des bâtiments relevant du Ministère (construction, rénovation, entretien, location et gestion énergétique).

Informers les ministères et organismes clients des options de carburants et de véhicules propres qui répondent aux besoins de leurs programmes et encourager ces institutions à y recourir.

Mettre en oeuvre des systèmes de recyclage et de réacheminement des déchets dans le portefeuille des bâtiments et des installations relevant du Ministère.

Activités de poursuite des programmes

- Programme de gestion du sel de voirie. Construire des hangars de stockage de sel imperméables afin que tous les hangars de la province construits ou remplacés soient imperméables en 2010.
- Chemins d'hiver et glace. Changer l'itinéraire des chemins d'hiver pour qu'ils passent sur la terre ferme. Ce déplacement permet d'améliorer la sécurité, de répondre aux préoccupations environnementales concernant les traverses de glace et d'établir le fondement pour d'éventuelles routes tous temps.
- Utiliser du revêtement bitumineux C contenant des agrégats plus locaux et moins d'asphalte afin de réduire la consommation de ressources non renouvelables.
- Utiliser des Aqua-Barriers (batardeaux provisoires). Ils constituent une solution de remplacement économique, efficace, écologique et sécuritaire aux batardeaux traditionnels en terre.
- Collaborer avec des partenaires durables pour favoriser les pratiques de durabilité :
 - avec l'Université du Manitoba pour élaborer des techniques de stabilisation du remblai routier de manière à réduire la nécessité d'acquies des emprises, et donc la destruction de la végétation et des habitats;
 - avec l'Institut des eaux douces et Pêches et Océans Canada en vue d'élaborer des pratiques exemplaires de conception des ponts et des ouvrages régulateurs des eaux et de mieux comprendre les caractéristiques hydrauliques des ponceaux pour améliorer les pratiques de conception des passes à poissons.
- Recycler les huiles usées et les filtres usagés, les conteneurs en plastique et l'antigel, ainsi que les cartouches de toner, les meubles, l'équipement et les fournitures.
- Programme de gestion de l'énergie :
 - réduire la consommation d'énergie;
 - réduire l'utilisation des sources d'énergie non renouvelables et la dépendance à leur égard;
 - avoir recours à l'énergie géothermique;
 - remplacer les systèmes d'éclairage et mécaniques à la fin de leur cycle de vie.

- Mettre en oeuvre des mesures d'économie d'eau pour les installations qui sont modernisées ou remplacées.
- Politique de bâtiments écologiques du Manitoba : le Ministère adhère à la politique qui exige que les nouvelles constructions et les rénovations majeures satisfassent ou dépassent la norme Argent du système d'évaluation LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) mis de l'avant par le Conseil du bâtiment durable du Canada et qu'elles affichent des niveaux accrus d'efficacité énergétique.
- L'Équipe de mise en oeuvre de la politique de bâtiments écologiques, qui relève du Ministère, est l'organisme consultatif de mise en oeuvre de la Politique de bâtiments écologiques du Manitoba.
- Programme d'accréditation professionnelle LEED : le Ministère rehausse les connaissances spécialisées de son personnel en matière de pratiques de construction durable et aide les autres ministères à faire de même.
- Proposer des écoproduits aux clients du secteur gouvernemental (Organisme chargé de la distribution du matériel).
- Liste des normes sur les produits (à usage routier). L'évaluation et la description font état des propriétés environnementales des matériaux de construction et d'entretien.
- Conversion des feux de circulation (passage à des diodes électroluminescentes).
- Les spécifications applicables aux nouveaux projets de construction de bâtiments dans les parcs d'entreposage routiers exigent l'utilisation de composants électriques homologués Energy Star; les installations de chauffage au propane et au mazout sont converties à l'électricité.

Données sur les activités durables en 2008-2009

36 véhicules hybrides ont été achetés au cours de l'exercice 2008-2009.
5 voitures Toyota Prius du parc automobile du gouvernement provincial ont été convertis en véhicules hybrides enfichables au cours de l'exercice 2008-2009.
139 véhicules polycarburant E85 ont été achetés au cours de l'exercice 2008-2009.
22 voitures de la haute direction (assignées aux ministres, aux sous-ministres et aux postes équivalents) étaient des véhicules hybrides ou des véhicules polycarburant E85 au 31 mars 2009.
22 voitures de la haute direction (assignées aux ministres, aux sous-ministres et aux postes équivalents) étaient des véhicules hybrides ou des véhicules polycarburant E85 au 31 mars 2009.
19,7 % des véhicules du parc automobile du gouvernement provincial sont des véhicules écologiques.
Le Ministère a présidé le Comité fédéral-provincial-territorial sur le transport durable.
Le Ministère a investi 2 200 000 \$ pour construire huit bacs à sel et huit hangars de stockage de sel pour soutenir le Programme de gestion du sel de voirie.
Le Ministère a investi 350 000 \$ dans l'amélioration de l'efficacité énergétique et la modernisation des systèmes d'éclairage et de chauffage des bâtiments routiers.
18 membres du personnel ont obtenu l'accréditation LEED (Leadership in Energy and Environmental Design).
Le Ministère a intégré l'énergie géothermique dans l'étape n° 1 du réaménagement et de l'expansion du Centre correctionnel Milner Ridge.

Administration et finances

Mandat

- Coordonner le processus, les politiques et les programmes ministériels d'administration et de planification, gérer les services liés aux ressources d'information, à la communication ministérielle et à la planification stratégique et définir les programmes ministériels de santé et sécurité et de gestion des risques au travail.
- Mettre sur pied et administrer la politique et la surveillance financières ministérielles, fournir des services de comptabilité centralisée, de planification, d'examen et de rapports dans le domaine financier, et administrer le programme de recouvrement des coûts relatifs aux locaux.
- Fournir des services de gestion des ressources humaines dans les domaines de la formation, de l'orientation professionnelle, de la planification des ressources, de la classification des emplois, des relations du travail, de la dotation en personnel et de l'administration de la paie et des avantages sociaux.
- Coordonner les activités liées aux systèmes d'information au sein du Ministère afin de veiller à l'affectation pertinente des ressources pour répondre aux besoins d'information sur la gestion.
- Assurer le contrôle administratif pour le Conseil routier et la Commission du transport routier, la Commission de réglementation des taxis et la Commission d'appel des suspensions de permis, verser des indemnités pour la Commission de l'évaluation foncière et prendre en charge les dépenses du Bureau du lieutenant-gouverneur.

Traitement du ministre

Cette affectation secondaire correspond à la rémunération supplémentaire à laquelle une personne a droit à titre de membre du Conseil exécutif.

1 (a) Traitement du ministre

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
Salaires et avantages sociaux	45	1,00	45	0

Soutien à la haute direction

Cette affectation porte sur les dépenses de bureau et tout le personnel de soutien du ministre, ainsi que le sous-ministre, le sous-ministre adjoint et leur personnel de soutien. Les fonctionnaires en question assument la direction et la surveillance de la politique, de l'élaboration des programmes et de la gestion supérieure pour le Ministère.

1 (b) Soutien à la haute direction

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	894	12,00	935	(41)
(2) Autres dépenses	124		125	(1)
Total de l'affectation secondaire	1 018	12,00	1 060	(42)

Services administratifs

Objectif ou mandat

La Direction des services administratifs surveille et évalue les politiques, les systèmes et les procédures. Elle répond aussi aux besoins des clients internes en matière de soutien des projets, de planification, de gestion de l'information et de politique administrative.

Activités

Diriger la gestion à l'échelon ministériel par l'entremise du Bureau du directeur général, Administration et finances.

Fournir des services à la clientèle interne dans les domaines suivants :

Coordonner les activités de planification ministérielle annuelle, ainsi que l'intégration des activités de mesure du rendement.

Gérer l'élaboration et la coordination des principaux registres et documents d'information ministériels, y compris les plans annuels, les cahiers d'information et les rapports sur les réalisations.

Fournir des services de communications internes et externes et du soutien à cet égard; gérer les sujets liés à la communication comme la présence ministérielle sur Internet et sur le réseau intranet, le bulletin du Ministère, les notes d'allocution et les réponses coordonnées aux demandes d'information.

Diriger l'élaboration des politiques et procédures administratives suivant les besoins et fournir des services administratifs spécialisés comme la gestion de la *Loi sur l'accès à l'Information et la protection de la vie privée (LAIPVP)*.

Offrir des services de gestion de projet (animation, coordination, préparation de rapports).

Volumes de service en 2008-2009

La Direction des services administratifs a amorcé l'expansion de ses services afin d'inclure la coordination et la composition de tous les genres de documents, y compris, mais non exclusivement, des réponses aux demandes soumises, du matériel d'information, des notes consultatives et des présentations.

La Direction a répondu à 217 demandes de composition et de coordination de documents.

La Direction a répondu à 43 demandes présentées en vertu de la *LAIPVP*.

1 (c) Services administratifs

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
		ETP		
(1) Salaires et avantages sociaux	749	11,00	707	42
(2) Autres dépenses	648		620	28
Total de l'affectation secondaire	1 397	11,00	1 327	70

Services financiers

Objectif ou mandat

La Direction des services financiers assure un contrôle financier actif en veillant à ce que l'élaboration et l'administration des politiques, des services et des systèmes d'établissement de rapports dans les domaines financier et administratif puissent satisfaire les exigences internes et de gestion. La Direction fournit aussi des services centralisés de gestion financière conformément aux lois en vigueur et établit des politiques et procédures d'administration financière.

Activités

Gérer les processus administratifs financiers et la fonction de surveillance du Ministère par la gestion, le contrôle financier, les services de comptabilité, la comptabilité des immobilisations, la planification et l'examen financiers ainsi que la gestion du système provincial de recouvrement des frais se rapportant aux locaux (système ACRS).

Fournir les services de contrôle financier, y compris le contrôle, la vérification de régularité et d'attestation, la planification, les services de conseils et de remise en question, l'archivage et la formation.

Offrir des services de comptabilité pour le traitement des documents financiers, le contrôle des crédits, la comptabilité générale, la direction fonctionnelle et le soutien à l'élaboration des systèmes financiers.

Assurer la comptabilité des immobilisations pour l'actif général et l'infrastructure du Ministère, y compris le canal de dérivation de la rivière Rouge.

Assurer la planification et l'examen financiers pour la compilation des prévisions budgétaires et des flux de trésorerie, l'analyse budgétaire et un rôle d'examen et de remise en question à l'échelon ministériel.

Maintenir les activités essentielles pour la satisfaction des exigences découlant de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, de la ou des lois portant affectation de crédits, des directives du Conseil du Trésor et des politiques centrales du gouvernement et du Ministère.

Maintenir un système de recouvrement des frais se rapportant aux locaux en effectuant des mises à niveau régulières en fonction des taux applicables utilisés pour traiter les frais liés aux locaux à l'échelle du gouvernement.

Points saillants en 2008-2009

La Direction des services financiers a soutenu l'analyse organisationnelle des fonctions financières du Ministère afin d'améliorer la responsabilisation.

La Direction a organisé diverses activités de contrôle financier pour faire en sorte que les politiques, les services et les systèmes d'établissement de rapports dans les domaines administratif et financier soient conformes aux pratiques et aux exigences ministérielles de contrôle financier.

La Direction a continué d'améliorer les procédures de prévisions financières et d'établissement de rapports du Ministère.

La Direction a offert huit jours de formation aux agents financiers du Ministère et à d'autres personnes.

La Direction a continué de soutenir le programme de recouvrement des frais se rapportant aux locaux (système ACRS) afin d'offrir une répartition plus efficace de ces frais.

Volumes de service en 2008-2009

212	<i>Nouveaux éléments d'actif créés, avec une valeur approximative de 276,8 millions de dollars</i>
10	<i>ententes à frais partagés avec le gouvernement fédéral ont été gérées</i>
250	<i>contrats gérés dans le cadre du système de retenues de garantie</i>
5 126	<i>factures de créances traitées</i>
1 132	<i>laissez-passer de stationnement gérés</i>
146 668	<i>factures de dettes traitées</i>

1 (d) Services financiers

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
		ETP		
(1) Salaires et avantages sociaux	1 166	19,00	1 203	(37)
(2) Autres dépenses	378		382	(4)
Total de l'affectation secondaire	1 544	19,00	1 585	(41)

Gestion des ressources humaines

Objectif ou mandat

Satisfaire efficacement aux besoins du Ministère en ressources humaines par la prestation de programmes complets dans le domaine, l'administration de la paie et des avantages sociaux, les systèmes d'information sur le personnel, le renouvellement de l'effectif et les initiatives visant l'équité en matière d'emploi et la diversité.

Activités

Fournir des compétences spécialisées au Ministère dans les domaines suivants : planification des ressources humaines, formation et perfectionnement, recrutement et sélection, classification, relations du travail, relations avec le personnel, administration de la paie et des avantages sociaux et documentation connexe.

Représenter le Ministère dans les négociations collectives avec le Manitoba Government Employees Union (MGEU) et l'Organization of Professional Engineers Employed by the Province of Manitoba (OPEEPM).

Fournir des conseils et de l'expertise dans les domaines de l'aménagement organisationnel et de la gestion du changement.

Représenter le Ministère dans toutes les initiatives liées aux ressources humaines menées avec des organismes centraux ou externes.

Coordonner et intégrer le programme d'équité en matière d'emploi et de diversité du Ministère.

Points saillants en 2008-2009

Orientation et conseils à la direction sur les relations du travail, y compris les mesures disciplinaires pertinentes, et négociation en vue du règlement de problèmes avant qu'ils n'atteignent le stade de l'arbitrage officiel.

Gestion des documents relatifs à la paie pour 3 408 employés et tenue à jour de l'information complète sur les présences et l'effectif dans le système des ressources humaines et de la paie du gouvernement (système SAP).

Offre aux employés ou à leur famille des conseils et des renseignements sur la retraite, les prestations de décès, l'assurance-invalidité de longue durée et le licenciement.

Quelque 293 employés ont assisté à des programmes de formation divers offerts par la Commission de la fonction publique dans le cadre de son programme de perfectionnement et de formation (OSD). Au total, les employés ont suivi 558 cours et quelque 42 jours de formation collective interne au personnel.

Dans le cadre de l'étape n° 2 du processus de planification stratégique, des consultants ont conçu des stratégies de ressources humaines pour soutenir l'initiative de transformation et d'innovation.

Le Ministère a élaboré un nouveau programme de développement du leadership afin de conserver des chefs de file à potentiel élevé dans son personnel à des fins de relève. Le Ministère s'attend à ce que nombreux employés prennent leur retraite au cours des 2 à 5 prochaines années. La première séance d'orientation de cinq jours a accueilli 23 employés du Ministère. Les quatre autres séances d'apprentissage et de perfectionnement auront lieu au cours de l'exercice 2009-2010.

Le Ministère a mis en oeuvre la mise à jour et l'examen des descriptions de travail dans le cadre de la première étape du Programme de perfectionnement continu des employés pour tout le personnel de la Direction des ressources humaines consolidées, y compris le personnel régional. Le Programme aide les

membres du personnel à élaborer et à utiliser des plans d'apprentissage personnels et il aidera la Direction à cerner les besoins en formation et en perfectionnement et à planifier les moyens d'y répondre.

Le Ministère a embauché un total de 349 étudiants au cours de l'exercice 2008-2009. De ce nombre, 41 participants au Programme d'emploi temporaire pour les étudiants offert par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse ont été recrutés pour travailler dans divers bureaux régionaux et centraux du Ministère. Un total de 177 étudiants a été embauché par le Civil Engineering Co-op Program (programme d'enseignement coopératif en génie civil) de l'Université du Manitoba et le Civil Technology Cad/Co-op Program (programme d'enseignement coopératif en technologie civile) du Red River College. Des étudiants ont aussi été embauchés par l'entremise du Engineering Access Program (Engap) (programme d'accès aux études de génie) de l'Université du Manitoba et de l'Integrated Science and Technology Access Program (ISTAP) du Red River College, à l'appui du programme d'équité en matière d'emploi et de diversité du Ministère.

Volumes de service en 2008-2009

Activités de dotation des Ressources humaines en 2008-2009	
470	<i>postes dotés par concours (394 publics, 35 internes, 41 restreints)</i>
318	<i>nominations directes traitées</i>
369	<i>nominations intérimaires traitées</i>
138	<i>approbations de prolongation d'emploi pour une durée déterminée préparées et traitées</i>
755	<i>examens de classification (comprend les classifications ordinaires et intérimaires)</i>
46	<i>griefs (les griefs de principe sont désormais traités par Relations du travail)</i>
7	<i>appels (0 au sujet de la classification, 7 au sujet de la sélection des candidats)</i>
1	<i>plainte concernant les droits de la personne.</i>
5	<i>arbitrages</i>

1 (e) Gestion des ressources humaines

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
		ETP		
(1) Salaires et avantages sociaux	2 089	28,00	1 893	196
(2) Autres dépenses	359		323	36
Total de l'affectation secondaire	2 448	28,00	2 216	232

Technologies de l'information

Objectif ou mandat

La Direction des technologies de l'information détermine, définit et gère les systèmes d'échange et de traitement de l'information informatisés et manuels connexes qui répondent aux besoins opérationnels du Ministère.

Activités

La Direction des technologies de l'information apporte du soutien en gestion de l'information et en gestion de projet à l'ensemble des directions et des unités opérationnelles du Ministère. La Direction soutient ces dernières depuis la conception d'une possibilité d'amélioration opérationnelle ou la définition d'un besoin opérationnel nouveau ou en évolution jusqu'à la mise en œuvre d'une solution appropriée.

Déterminer, définir et analyser les initiatives d'amélioration opérationnelle – conseils opérationnels et techniques, examen des processus opérationnels, gestion de projet, planification opérationnelle, gestion des risques.

Préparer les plans pour les systèmes de technologie de l'information et des communications du Ministère.

Fournir des services de consultation à la haute direction et aux unités opérationnelles.

Réaliser des analyses des processus opérationnels et recommander des changements ou des améliorations suivant les besoins.

Définir et gérer la fourniture d'équipements et de systèmes informatiques pour le Ministère.

Fournir une orientation stratégique et de la formation au personnel pour ce qui a trait à la gestion des systèmes opérationnels.

Se charger de l'administration des données et de la sensibilisation générale aux questions de sécurité en ce qui concerne l'informatique et la technologie des communications au sein du Ministère et du gouvernement.

Collaborer étroitement avec le ministère des Sciences, de la Technologie, de l'Énergie et des Mines pour coordonner la prestation centralisée de services d'élaboration, de mise en service et de maintenances des applications.

Points saillants en 2008-2009

Mise en oeuvre du système de localisation automatique des véhicules (AVL) afin que le Service de la réglementation et de l'application de la législation puisse l'utiliser. Le système de localisation soutient également la politique sur le travail solitaire.

Mise en oeuvre du Fonds d'amélioration de la productivité de l'industrie du transport routier. Sur demande des vérificateurs, les responsables du Fonds doivent assurer un suivi des recettes et des coûts afférents au Fonds.

Mise en oeuvre et automatisation du traitement et de la tenue des dossiers pour les appels logés auprès de la Commission d'appel des suspensions de permis et pour les activités du Comité d'étude des dossiers médicaux.

Apport d'améliorations au système d'analyse des matériaux afin d'en rehausser la commodité et l'efficacité pour satisfaire à diverses exigences.

Conversion de la demande de pouvoir de signer des documents financiers.

Mise en oeuvre du système d'archivage numérique pour la Section du dessin de la Direction de la planification et de la conception. Le système a permis le balayage électronique d'environ 250 000 documents papier.

1 (f) Technologies de l'information

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
	(milliers de \$)	ETP		
(1) Salaires et avantages sociaux	2 827	17,00	3 146	(319)
(2) Autres dépenses	653		779	(126)
Total de l'affectation secondaire	3 480	17,00	3 925	(445)

Santé, sécurité et gestion des risques au travail

Objectif ou mandat

La Direction de la santé, de la sécurité et de la gestion des risques au travail a pour mandat de gérer les risques pour la sécurité, la santé et le bien-être du personnel, des visiteurs et du public qui sont liés aux tâches exécutées par le Ministère ou en son nom.

La Direction gère également les risques liés à l'infrastructure et aux biens matériels du Ministère.

Activités

Offrir des services de consultation et de soutien dans les domaines suivants : sécurité du travail, mieux-être et santé au travail, gestion des demandes liées à des accidents et à des blessures corporelles et programmes de gestion des risques.

Rechercher, élaborer et maintenir les programmes, politiques et procédures de sécurité, de santé et de gestion des risques au travail.

Effectuer des vérifications du programme de sécurité afin de veiller à sa conformité avec l'ensemble des lois et des règlements fédéraux et provinciaux applicables en matière de santé et de sécurité au travail.

Élaborer et mettre en œuvre des programmes de prévention de blessures musculosquelettiques et les programmes de formation à l'appui.

Faciliter l'élaboration du plan de continuité des activités du Ministère.

Points saillants en 2008-2009

La Direction a été un membre important du comité de travail de l'Initiative de gestion des changements aux pratiques de contrôle qui s'occupe de la conception et de l'élaboration du projet de gestion des risques généraux.

Le système d'enquête sur les incidents a été implanté dans la Division de l'exploitation et de l'ingénierie et dans la Division des services des installations.

La Direction a mis en œuvre et coordonné la formation et l'accréditation des professionnels de la sécurité du Ministère en matière de prévention et de maîtrise des risques.

Neuf programmes ministériels ont terminé avec succès les vérifications du programme de certificats de reconnaissance (COR).

La Direction a alloué des ressources en personnel à la coordination de la planification des mesures d'urgence.

Écarts en 2008-2009

La responsabilité du Ministère relative aux activités de développement durable a été assumée par le Bureau de l'innovation et de la transformation.

Statistiques sur les programmes et volumes de service en 2008-2009

Activités du programme en 2008-2009	
279	demandes de règlement – dommages à des biens du Ministère ou de tiers
186	réclamations à la Commission d'indemnisation des accidents du travail
9	vérifications dans le cadre du programme COR

Statistiques sur les blessures en 2008-2009	
155	accidents – blessures sans soins médicaux ni arrêt de travail
70	constats par un médecin – blessures avec soins médicaux, mais sans arrêt de travail
116	demandes avec arrêt de travail – blessures avec soins médicaux et arrêt de travail

Nombres de journées perdues et coûts liés aux indemnités du travail en 2008-2009*	
2 311	journées de travail perdues
1 796 471,25 \$	coûts liés aux indemnités d'accident du travail versées

* Les coûts liés aux indemnités d'accident du travail versées visent désormais les coûts des organismes de service spécial

1 (g) Santé, sécurité et gestion des risques au travail

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
	ETP			
(1) Salaires et avantages sociaux	380	7,00	430	(50)
(2) Autres dépenses	106		91	15
Total de l'affectation secondaire	486	7,00	521	(35)

Bureau du lieutenant-gouverneur

Objectif ou mandat

La Division de l'administration et des finances soutient le Bureau du lieutenant-gouverneur. Elle en gère les finances, y compris le salaire du personnel administratif, les coûts du matériel et des fournitures et les frais de transport.

1 (h) Bureau du lieutenant-gouverneur

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
		ETP		
(1) Salaires et avantages sociaux	195	3,00	203	(8)
(2) Autres dépenses	115		102	13
Total de l'affectation secondaire	310	3,00	305	5

Commission de l'évaluation foncière

Objectif ou mandat

La Commission de l'évaluation foncière est un tribunal indépendant qui détermine le juste montant des indemnités à verser pour les achats et les expropriations de terrains par le gouvernement. Ses activités sont régies par la *Loi sur l'acquisition foncière* en ce qui concerne les achats gouvernementaux et par la *Loi sur l'expropriation* pour ce qui est des expropriations.

Les décisions de la Commission relatives aux indemnités d'expropriation lient à la fois l'autorité expropriatrice et le ou les propriétaires du terrain. Les décisions sur les questions de fait et de droit peuvent faire l'objet d'un appel devant la Cour d'appel. Les décisions de la Commission relatives à la *Loi sur l'acquisition foncière* lient l'autorité qui fait l'acquisition du terrain, mais ne lient pas le ou les propriétaires.

Au 31 mars 2008, la Commission comptait 38 demandes en instance. Du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, la Commission a reçu 35 demandes en vertu de la *Loi sur l'acquisition foncière* et de la *Loi sur l'expropriation*. Les demandes étaient ainsi réparties :

	<u>Reçues</u>	<u>Classées</u>	<u>En instance</u>
<i>Loi sur l'acquisition foncière</i>	21	20	2
<i>Loi sur l'expropriation</i>	14	12	39

La Commission a classé 32 dossiers. Parmi ces derniers, un a été retiré et la Commission a délivré 31 certificats d'indemnisation. Pour les dossiers classés, la Commission a délivré 32 certificats aux fins suivantes :

- 31 qui reposent sur des ententes ou des offres de vente ou des mainlevées conditionnelles;
- 1 qui correspond à une affaire litigieuse.

De plus, la Commission a délivré des motifs d'une décision sans certificat d'indemnisation pour une affaire litigieuse. Il lui reste donc 41 demandes en instance, comme l'indique le tableau ci-dessus.

La Commission a tenu des audiences publiques relativement aux terrains acquis par Terres domaniales et acquisition foncière pour le ministère de l'Infrastructure et des Transports, la Commission du canal de dérivation du Manitoba et le ministère de la Conservation (Gestion des ressources hydriques).

Le directeur de Terres domaniales et acquisition foncière est habilité à accepter des ententes de règlement de moins de 5 000 \$ avec les propriétaires. La Commission, jouant un rôle plus administratif que décisionnel, examine les ententes de transfert de terrain qui lui sont adressées par Terres domaniales et acquisition foncière. Le nombre de propriétés dans cette catégorie s'est élevé à 36.

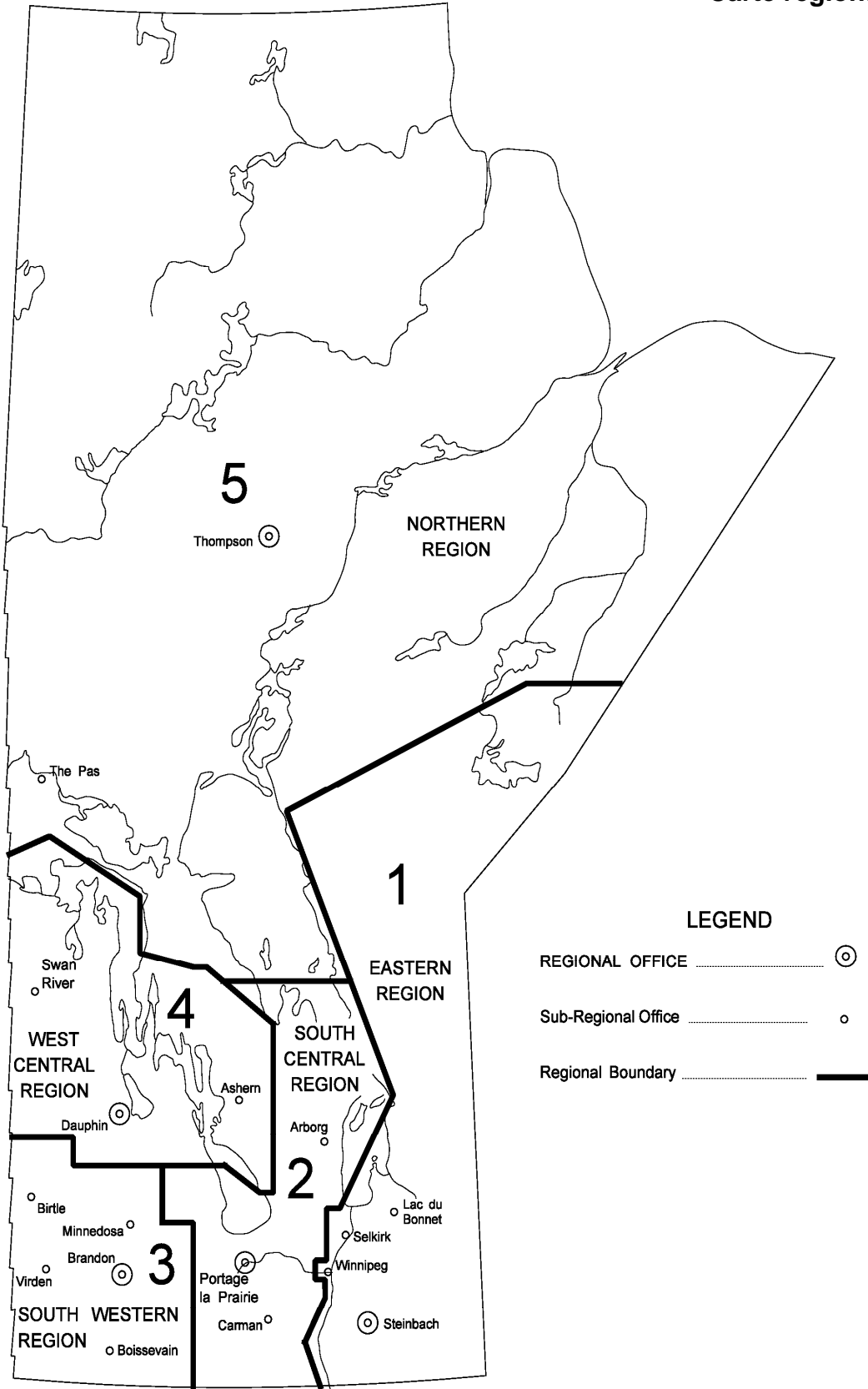
En mars 2009, Terres domaniales et acquisition foncière a modifié ses procédures de traitement des ententes de règlement de moins de 5 000 \$ avec les propriétaires. L'organisme soumet ces ententes à la Commission sous forme de demandes. La Commission est d'accord avec la nouvelle procédure et elle a délivré deux certificats pour cette catégorie de demandes.

La Commission donne les raisons justifiant ses décisions, lesquelles paraissent dans la publication intitulée *Land Compensation Reports* publiée par Canada Law Book Inc.

1 (i) Commission de l'évaluation foncière

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
Autres dépenses	8		27	(19)

Carte régionale



Programmes - Voirie et transports

Mandat

- Fournir des services centralisés de gestion et un soutien fonctionnel spécialisé en administration des contrats, en conception et en génie aux programmes de construction routière, d'entretien et de conservation du Ministère ainsi qu'aux programmes de régularisation des eaux et d'ouvrages d'art, de chemins d'hiver, d'entretien des voies d'eau et d'aide aux municipalités du Ministère.
- Veiller à la sécurité de la circulation sur les routes du Manitoba en faisant appliquer les règlements.
- Fournir des services de gestion des programmes, de planification et de conception routière pour aider à l'aménagement du réseau routier stratégique et du réseau routier régional.
- Assurer l'exploitation et l'entretien des aéroports provinciaux et des traversiers du nord du Manitoba.
- Fournir des services techniques pour les services de génie des matériaux, de contrôle de la circulation routière et des installations.
- Fournir des conseils en matière de politique et des services de planification, de recherche et de coordination se rapportant à tous les modes de transport de passagers et de marchandises. Assurer la liaison avec le gouvernement fédéral, les autres provinces et les entreprises.
- Fournir des fonds à la Société d'assurance publique du Manitoba pour la délivrance des permis de conduire et l'immatriculation des véhicules et percevoir les recettes prévues dans le *Code de la route*.
- Réglementer les transporteurs routiers; faire appliquer la *Loi sur la protection des voies publiques*, le *Code de la route* et la *Loi sur les véhicules à caractère non routier*; mettre un mécanisme d'appel à la disposition des personnes dont les privilèges de conduite ont été suspendus; réglementer la délivrance de permis pour les taxis, les limousines et les fourgonnettes pour personnes handicapées circulant dans la ville de Winnipeg.

Services de gestion (Division de l'exploitation et de l'ingénierie)

Objectif ou mandat

Le Bureau des services de gestion assume la gestion et l'orientation stratégique de la Division de l'exploitation et de l'ingénierie. Il veille également à l'exécution efficace, dans toute la province, des programmes de construction, d'entretien, de conservation et d'aide aux municipalités du Ministère. Par ailleurs, le Bureau veille à la prestation efficace des programmes de traversiers et d'aéroports provinciaux, ainsi que des activités de régularisation des eaux. Il établit de plus des normes environnementales efficaces concernant l'utilisation des ressources et des matériaux, ainsi que des normes opérationnelles et de conception pour toute l'infrastructure administrée par la Division.

Activités

Coordonner la planification stratégique de la Division.

Exercer une fonction d'assurance de la qualité à l'interne pour la correspondance écrite, les renseignements sur les coûts des programmes et diverses autres responsabilités en matière de budget et de suivi.

Cerner les besoins et les priorités en matière de modification de la structure organisationnelle, d'accent de la programmation et de développement positif de la culture organisationnelle au sein de la Division.

Coordonner les stratégies de gestion des réponses aux médias et des questions politiques de la Division.

Offrir un leadership et une orientation à la Division, conformément aux objectifs opérationnels du gouvernement, en participant à la direction supérieure du Ministère.

Offrir une gestion au Ministère dans les secteurs suivants :

- programmes de construction, d'entretien et de conservation des routes délivrés dans les cinq régions du Ministère et les directions concernées chargées de soutenir la haute direction de la Division;
- programmes ministériels de construction, d'entretien, de conservation des ouvrages d'art et de régularisation des eaux;
- activités maritimes et l'exploitation du réseau provincial d'aéroports du Ministère.

Fournir du soutien administratif aux gestionnaires des diverses directions.

Jouer le rôle de ressource d'accompagnement professionnel pour diriger et stimuler le travail de certaines personnes dans les domaines du perfectionnement en leadership ainsi que de l'apprentissage et du perfectionnement axés sur le rendement pour la Division.

Surveiller l'efficacité des normes, des services et des installations relevant de la Division.

Offrir un perfectionnement professionnel en établissant des programmes d'accompagnement professionnel, de mentorat et de formation en vue de répondre aux besoins du Ministère et aux attentes des employés.

Offrir un leadership et une orientation au personnel divisionnaire en matière de liens avec les Premières nations.

Points saillants en 2008-2009

La Division a recruté du personnel pour combler divers postes de gestionnaire de rang intermédiaire, y compris les suivants :

- ingénieur de la circulation;
- ingénieur en matériaux pour la région n° 3;
- ingénieur en conception fonctionnelle;
- ingénieur en évaluation des matériaux.

En 2007-2008, la Division a dirigé un examen des services d'ingénierie au nom du Conseil du Trésor. On a examiné l'ensemble des services d'ingénierie offerts par le gouvernement afin de proposer des améliorations à la prestation des services. Le Conseil du Trésor a accepté un rapport d'évaluation qui s'est traduit par un certain nombre de recommandations pour aller de l'avant, notamment :

- cerner et prioriser les postes vacants existants et les nouveaux postes dans le secteur du génie;
- élaborer un plan de publicité, de recrutement et de conservation plus agressif des effectifs d'ingénieurs;
- établir une équipe de projets spéciaux au sein du Ministère en ayant recours aux ressources existantes;
- demander aux ministères d'élaborer un processus de prévision des besoins techniques et un programme d'échange des ressources en génie en fonction de divers projets particuliers;
- demander aux ministères d'élaborer un processus de rationalisation du processus de mobilisation des consultants et de délégation accrue du pouvoir;
- soumettre des rapports d'activité d'ensemble.

En 2008-2009, la Division a mis en oeuvre et parachevé avec succès toutes les initiatives ci-dessus.

Volumes de service en 2008-2009

	<u>Budget</u>	<u>Chiffres réels en fin d'exercice</u>
	(en millions de dollars)	
Immobilisations (y compris les fonds fédéraux)	249,4	206,4
Conservation	52,5	42,0
Chemins d'hiver	9,1	9,0
Entretien	104,0	116,3

Le budget annuel pour les routes et les ponts s'est accru de plus de 55 % depuis 2006-2007 pour atteindre un nouveau record de 415 millions de dollars (M\$). Le Ministère a atteint sa cible budgétaire et a indiqué les dépenses les plus élevées jusqu'ici.

Parmi les importants projets d'immobilisations entrepris en 2008-2009, on compte les suivants :

- poursuite de la reconstruction des voies sud-nord et nord-sud de la RPGC 75;
- pose d'un revêtement sur diverses sections de la route Transcanadienne;
- poursuite de la modernisation de la route provinciale secondaire (RPS) 373;
- poursuite de la pose d'un revêtement et de la modernisation de sections particulières de la RPGC 2;
- pose d'un revêtement, élargissement et modernisation de sections particulières de la RPGC 6;
- poursuite de la pose d'un revêtement, de l'élargissement et de la modernisation de sections particulières de la RPGC 68;
- poursuite de la pose d'un revêtement et de l'élargissement de sections particulières de la RPGC 83;
- construction de l'ouvrage d'art nord-sud qui traverse la rivière Assiniboine sur la 18^e Rue (RPGC 10) à Brandon;
- parachèvement de la construction du pont à God's Lake Narrows.

Écarts en 2008-2009

Une restructuration a eu lieu pour permettre à la Division d'aller de l'avant dans un contexte marqué par un financement sensiblement accru, des attentes plus élevées du public et le départ en retraite de cadres supérieurs.

2 (a) Services de gestion

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
		ETP		
(1) Salaires et avantages sociaux	1 156	14,00	1 188	(32)
(2) Autres dépenses	137		113,2	30,4
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(98)		(223)	125
Total de l'affectation secondaire	1 195	14,00	1 109	86

Opérations et contrats

Objectif ou mandat

La Division des opérations et des contrats et ses quatre directions fournissent du soutien et des services internes spécialisés afin de veiller à la prestation opportune et efficace des programmes de construction, d'entretien et de conservation conformément à des normes, des spécifications et des procédures uniformes.

Activités

Les **Services contractuels** fournissent des conseils et des services d'expert pour l'élaboration des normes et des politiques qui constituent le cadre dans lequel travaillent le personnel régional et les autres directions en ce qui concerne l'administration des contrats et l'approvisionnement en matériaux et en services des projets de construction, de conservation et d'entretien dans toute la province. Ils s'occupent également de l'administration du programme provincial de chemins d'hiver, qui offre un accès terrestre saisonnier à diverses collectivités éloignées du nord du Manitoba.

Les **Services d'appui à la construction** offrent des services techniques spécialisés, des conseils, du soutien et de la formation au personnel de construction, d'entretien et des aéroports du Ministère d'une manière qui intègre la qualité, la viabilité, l'équité et l'uniformité, ainsi que la protection de l'intérêt public. La vision des Services met l'accent sur l'exploration de nouveaux moyens innovateurs de devenir plus efficaces en modifiant les systèmes et les processus d'amélioration des services. Les Services offrent également un soutien et des services internes spécialisés pour assurer la prestation opportune et efficace des programmes de construction, d'entretien et de conservation, conformément à des normes, des spécifications et des procédures uniformes.

Les **Services opérationnels** se chargent des opérations d'entretien provinciales et de la conservation des routes dans le contexte des politiques et procédures opérationnelles, des outils de gestion et des technologies de soutien. La Direction coordonne l'information sur l'état des routes à l'intention des intervenants du public.

Les **Opérations spéciales** organisent, gèrent et fournissent les services d'équipes spécialisées formées de plus de 150 employés saisonniers de bureau et sur le terrain qui font fonctionner du matériel spécialisé pour accomplir les travaux de conservation et d'entretien des routes dans les domaines suivants : pose de couches de scellement au bitume, mélange de l'asphalte, marquage de la chaussée, entretien des ponts, défonçage et colmatage. La Direction des opérations spéciales représente le Ministère dans le domaine de la planification d'urgence et l'Organisation des mesures d'urgence coordonne la réaction du Ministère en cas de situation d'urgence.

Points saillants en 2008-2009

Services contractuels

La Direction des services contractuels a examiné et traité une hausse de 11 % du nombre de contrats cautionnés par rapport à 2007-2008. Elle a préparé les contrats du programme annuel et de conservation et du programme pluriannuel de construction d'immobilisations. Elle s'est occupée avec succès de l'administration et de la prestation du programme provincial de chemins d'hiver.

Services opérationnels

Initiatives liées aux routes provinciales

Mise en service et soutien du système de gestion de l'entretien à plus de 100 endroits partout dans la province.

Préparation du programme provincial annuel de conservation.

La Direction des services opérationnels est responsable du programme provincial de formation professionnelle en entretien qui veille à ce que tous les employés débutants et permanents soient

adéquatement formés avant d'offrir des services d'entretien. Plus de 120 membres du personnel ont été formés avant d'entreprendre des activités sur le terrain.

La Direction est responsable des ententes relatives aux routes en gravier conclues avec les municipalités rurales. Les ententes ont été renouvelées jusqu'en 2011.

Les renseignements sur l'état des routes sont disponibles 24 h sur 24 sous forme de messages enregistrés au 945-3704, ou, sans frais, au 1-877-627-6237. Les messages sont mis à jour 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pendant toute l'année. Ces renseignements sont aussi disponibles par Internet, à la page Web www.gov.mb.ca/roadinfo.

Services d'appui à la construction

Section de la formation, du perfectionnement et du recrutement

Programmes d'alternance travail-études

La Section a embauché 120 étudiants dans le cadre de ses programmes d'alternance travail-études en génie civil et de formation de techniciens et de technologues en génie civil et de ses initiatives dans les écoles secondaires, y compris l'Engineering Access Program (EngAP) à l'Université du Manitoba et le programme de technologie en génie civil ACCESS au collège Red River, en soutien au Programme d'équité et matière d'emploi et de diversité du Ministère.

Au cours de la deuxième année du programme de parrainage pour les élèves du secondaire du Nord et des régions rurales qui participent à l'initiative dans les écoles secondaires, cinq bourses de 1 000 \$ ont été accordées dans l'ensemble de la province à des étudiants afin de poursuivre leurs études dans le domaine du génie civil et de leur offrir un emploi d'été continu.

Formation interne

La Section a offert des cours de formation interne au cours de l'exercice 2008-2009 : 67 membres du personnel régional ont réussi les niveaux 1 (mathématiques, levés et matériaux) et 2 (mathématiques) de manière autodidactique; 346 membres du personnel ont participé à une formation interne qui comprenait les modules Principes de gestion 1 à 3, Matériaux 2-A, B et C, Levés 2 et 3, Conception 3 et le guide de gestion de projet de construction. La Section a été témoin d'une hausse de 48 % de la formation autodidactique et de 93 % de la formation interne structurée.

Salons de l'emploi et activités de diffusion

La Section a organisé six salons de l'emploi en 2008-2009, par rapport aux deux salons de l'exercice précédent. Les salons les plus importants de Brandon et de Winnipeg, qui ont accueilli la participation de tous les secteurs opérationnels du Ministère, ont mérité des prix pour les meilleurs éléments d'exposition lors des deux salons. Plusieurs événements régionaux moins importants ont été dotés en personnel principalement par des membres du personnel régional, tandis que les éléments d'exposition, le matériel d'information et les fournitures ont été fournis et expédiés par la Section.

La Section a participé à des conférences pour promouvoir ses programmes d'emploi dans les écoles secondaires, d'alternance travail-études et de formation, ainsi que ses programmes propres à un projet, au cours de l'exercice. Les présentations ont entraîné des contacts avec des collectivités autochtones, des divisions scolaires, des établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres ministères du gouvernement, qui étendent la portée des programmes de recrutement et renforcent la stratégie de dotation en personnel à long terme.

Géomatique et soutien géographique

La Direction des services d'appui à la construction a procédé à la modernisation du parc automobile des équipes de topographes, ainsi qu'à l'achat de matériel additionnel équipé de nouvelles technologies. Les acquisitions les plus importantes comprennent les équipements suivants :

- 20 stations totalisatrices robotiques;
- 2 systèmes GPS;
- 1 station totalisatrice d'imagerie (pour calculer le volume des piles d'articles);
- 1 scanner lidar terrestre.

Les levés complexes suivants ont été effectués par le groupe de géomatique :

- 2 levés d'aéroport : Berens River et Pukatawagan.
- 2 levés de pont : Kings Drain et Leaf Rapids.

En 2008-2009, la formation a représenté une partie importante du travail du groupe. Il a continué à former et à soutenir un nombre accru de membres du personnel. La Sous-division de la régularisation des eaux et des ouvrages d'art a exigé un investissement important en temps pour former son personnel au niveau du reste des arpenteurs de la Division. Les données sont les suivantes :

- 42 membres du personnel ont été formés pour utiliser le logiciel SurvCE;
- l'équipe de régularisation des eaux de Dauphin a été formée pour utiliser le logiciel SurvCE;
- 26 membres du personnel ont été formés pour utiliser l'unité de contrôle Geodimeter;
- 18 membres du personnel de régularisation des eaux ont été formés pour utiliser l'unité de contrôle Geodimeter;
- 35 membres du personnel ont été formés pour utiliser un niveau et un niveau laser;
- 35 membres du personnel ont été formés pour utiliser un tachéomètre;
- 21 membres du personnel ont été formés pour utiliser les bases géodésiques virtuelles.

Projets spéciaux. On a procédé à des levés de l'aéroport proposé à Wasagamack et de la route qui va de St. Theresa à Wasagamack (28,2 km).

Inondation de 2009. Le groupe de géomatique a procédé au soulèvement axial des routes, des digues et des niveaux d'eau au cours de l'inondation de 2009 et a préparé des cartes indiquant les routes qui pouvaient être inondées.

Assurance de qualité

Système de pont-bascule automatisé

Le projet du système de pont-bascule automatisé a été parachevé et on a entrepris l'élaboration d'un plan de mise en oeuvre.

Mise en oeuvre du système d'analyse des matériaux

L'élaboration d'un système d'analyse des matériaux est désormais terminée et sa mise en oeuvre commencera au cours de la période de construction de 2009-2010. Le système permet la saisie électronique de toutes les données d'essai sur le terrain par les laboratoires centraux. La Section de l'assurance de la qualité vise toujours la saisie électronique de toutes les données sur le terrain afin de faciliter l'entrée des données dans le système d'analyse des matériaux. Dans un futur proche, la Section de l'assurance de la qualité et la Section du génie des matériaux souhaitent que la base de données soit facilement et rapidement utilisable par les bureaux régionaux et les directions spécialisées. Toute l'information sera contenue dans une base de données qui peuvent être analysées pour recommander des modifications aux spécifications des matériaux, être utiles dans le cours d'une enquête en médecine légale, évaluer le rendement des matériaux (p. ex., formulations pour les revêtements bitumineux) utilisés pour la construction des roues de la province.

Soutien à Geopack et Microstation

La Direction a parachevé une évaluation des critères de conception et du système de conception et de dessin assistés par ordinateur (CDAO) de la Direction de la régularisation des eaux, ainsi qu'un plan pour intégrer la Direction dans le monde du travail des logiciels Microstation et GEOPACK. La Direction a préparé un contrat avec Bentley pour l'élaboration des critères de la marche du travail Direction de la régularisation des eaux. La transition, accompagnée d'une formation, aura lieu en 2009.

La Direction a poursuivi la mise en place du progiciel Geopack dans les régions, tout en offrant un soutien opérationnel aux logiciels de génie du Ministère que sont Geopack, Microstation, TIMS, ainsi qu'à d'autres produits Bentley connexes tels que Descartes et Rebar.

La Direction a mis sur pied un groupe de discussion pour les utilisateurs de Geopack, Microstation et TIMS.

Opérations spéciales

Bâtiments et parcs d'entreposage

On a investi 2 200 000 \$ pour construire huit bacs à sel et huit hangars de stockage de sable dans le cadre du programme ministériel de gestion des sels de voirie.

On a également investi 1 600 000 \$ pour construire un bâtiment pour un pont-bascule, un hangar technique, six hangars pour l'équipement et un espace de bureaux.

On a effectué des travaux de modernisation et de construction d'une valeur de 790 000 \$ dans les aéroports et les traversiers du Nord et on a investi 350 000 \$ pour améliorer l'efficacité énergétique et moderniser des systèmes d'éclairage et de chauffage.

On a investi 27 000 \$ dans une salle de séchage au laboratoire des matériaux de Winnipeg.

Un montant de 330 000 \$ a servi à construire une chambre froide pour la cour de Dauphin, tandis qu'un montant de 83 000 \$ a servi à enlever des réservoirs de stockage de combustibles souterrains.

Volumes de service en 2008-2009

Services contractuels

En 2008-2009, 382 contrats d'une valeur totale de 226,2 millions de dollars (M\$) ont été adjudés pour divers genres de travaux à l'échelle de la province. Ce chiffre comprend 113 contrats cautionnés d'une valeur totale de 202,3 M\$, notamment les suivants :

- 19,6 M\$: production d'agrégats;
- 30,3 M\$: ouvrages d'art;
- 2,4 M\$: bâtiments;
- 62,5 M\$: travaux de nivellement;
- 80,2 M\$: pose de revêtement;
- 0,4 M\$: circulation;
- 6,9 M\$: régularisation des eaux.

Par ailleurs, 269 arrêtés ont été approuvés pour des projets de construction non cautionnés (d'une valeur totale de 23,9 M\$) concernant des routes et des ponts divers.

Au total, 334 bons de commande d'une valeur de 70,0 M\$ ont été émis pour l'achat de matériaux de construction et d'entretien des routes, comme des ciments bitumineux, des ponceaux et des produits chimiques d'entretien.

Volumes de service des Services opérationnels en 2008-2009	
82	clubs 4-H ayant participé à la campagne annuelle de nettoyage des routes de 4-H
1 030	km d'emprises routières nettoyées
5 967	sacs de déchets ramassés
154 844	appels au bureau d'information sur l'état des routes

Volumes de service des Services d'appui à la construction en 2008-2009	
6	examens de contrats effectués
6	vérifications réalisées
30	activités de formation – utilisateurs de GEOPAK
2	systèmes GPS achetés
20	stations totalisatrices robotiques achetées
1	stations totalisatrices d'imagerie achetées (pour calculer le volume des piles d'articles)
1	scanner lidar terrestre acheté
20	membres du personnel formés en logiciel Microstation
100	membres du personnel formés en logiciel TIMS
413	membres du personnel formés à l'interne

Volumes de service des Opérations spéciales en 2008-2009	
65 712	tonnes de mélange d'asphalte
1 081	km de couche de scellement au bitume posée
240 073	mètres de route (opérations de défonçage et de colmatage)
4,02	M\$ dépensés pour le programme de marques sur la chaussée
5,38	M\$ dépensés pour le programme de construction
5,4	M\$ dépensés pour le programme d'entretien des ponts

Les activités de planification annuelle comprennent l'établissement des calendriers des programmes, en collaboration avec d'autres autorités gouvernementales comme le programme technologique de prévision du rendement du bureau chargé de la gestion de l'actif, la section chargée des ponts, le calendrier d'entretien et la contribution de chacune des régions concernant les travaux nécessaires.

2 (b) Opérations et contrats

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009		Dép. prévues 2008-2009	Écart pos./(nég.)
	(milliers de \$)	ETP	(milliers de \$)	(milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	3 114	49,00	3 281	(167)
(2) Autres dépenses	1 019		794	225
(3) Subventions et paiements de transfert	52		68	(16)
Total des autres dépenses	1 071		862	209
(4) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(354)		(740)	386
Total de l'affectation secondaire	3 831	49,00	3 403	428

Régularisation des eaux et ouvrages d'art

Objectif ou mandat

La Direction de la régularisation des eaux et des ouvrages d'art veille à la sécurité et à l'efficacité des ouvrages d'art et de l'infrastructure de régularisation des eaux de la province, par la réalisation d'activités d'inspection, de planification, d'entretien, de réfection et de construction. Elle est responsable de la gestion globale de l'ensemble des infrastructures, qui comprend notamment 2 068 ponts, 3 470 grands ponceaux, 13 000 ponceaux de digue, 4 700 km de drains, plus de 100 barrages, 61 réservoirs, 345 ouvrages de régularisation des eaux, 12 ouvrages de dérivation, 18 digues communautaires, 425 km de digues de rivière et 41 stations de pompage.

Activités

Concevoir et préparer des plans détaillés et des spécifications pour les ouvrages d'art et l'infrastructure de régularisation des eaux.

Superviser la construction des ouvrages d'art et de l'infrastructure de régularisation des eaux, (ponts, ouvrages de franchissement, barrages, drains, ouvrages régulateurs, structures de signalisation suspendue, grands ponceaux et autres ouvrages divers).

Évaluer la capacité des ponts et des ouvrages d'art du réseau routier et du système de régulation des eaux en vue d'augmenter la capacité portante des routes et l'excédent de poids autorisé par permis spécial.

Gérer le travail des sociétés de génie-conseil engagées par le Ministère pour des services de conception préliminaire et détaillée, d'inspection et d'administration de contrats relatifs à des projets d'ouvrages d'art et d'infrastructure de régularisation des eaux.

Contribuer et aider à l'élaboration d'un programme ministériel d'immobilisations sur cinq ans fondé sur l'inspection et l'évaluation de l'état des ouvrages d'art et de l'infrastructure de régularisation des eaux existants.

Inspecter et surveiller l'état des ouvrages d'art et de l'infrastructure de régularisation des eaux (ponts, sauts-de-mouton, barrages, digues, grands ponceaux, ouvrages connexes), les entretenir et les rénover.

Intervenir face aux problèmes urgents touchant les ouvrages d'art et l'infrastructure de régularisation des eaux, comme les inondations et les réparations d'urgence.

Fournir à d'autres organismes gouvernementaux et administrations des conseils techniques et des recommandations relativement aux ouvrages d'art et à l'infrastructure de régularisation des eaux dans les domaines de l'hydraulique, de l'analyse des sols et de l'ingénierie structurale et autres domaines connexes.

Points saillants en 2008-2009

Exécution réussie des travaux suivants :

- 33,2 M\$ - programme d'immobilisations relatif aux ouvrages d'art;
- 10,8 M\$ - programme d'entretien et de conservation relatif aux ouvrages d'art;
- 7,3 M\$ - programme d'immobilisations relatif aux voies d'eau;
- 8,5 M\$ - programme d'entretien relatif aux voies d'eau.

Interventions rapides sur 25 ouvrages situés un peu partout dans la province afin de garantir la sécurité des déplacements du public.

Poursuite de l'étude et de l'utilisation de technologies et de matériaux novateurs selon les besoins.

Volumes de service en 2008-2009

Activités relatives à la régularisation des eaux et aux ouvrages d'art en 2008-2009	
7	conceptions préliminaires (secteur hydraulique)
23	conceptions structurales détaillées et dessins connexes
24	ouvrages d'art construits ou rénovés
950	inspections détaillées d'ouvrages d'art
170	travaux d'entretien effectués sur les ouvrages d'art
53	travaux affectés à des services de génie gérés
81	évaluations d'ouvrages d'art pour en établir la capacité portante
35	travaux de conception géotechnique, d'analyse des sols et de surveillance à des emplacements d'ouvrage d'art
10	évaluations hydrologiques réalisées
34	dossiers environnementaux présentés
6	structures de signalisation suspendue construites, rénovées ou réparées, y compris des supports montés sur pont
2 388	examens des permis des véhicules de poids excédentaire

2 (c-1) Conception et construction

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
	ETP			
(1) Salaires et avantages sociaux	2 296	33,00	2 551	(255)
(2) Autres dépenses	638		511	127
Total de l'affectation secondaire	2 934	33,00	3 062	(128)

2 (c-2) Opérations et entretien

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
	ETP			
(1) Salaires et avantages sociaux	1 144	18,00	1 452	(308)
(2) Autres dépenses	266		253	13
Total de l'affectation secondaire	1 410	18,00	1 705	(295)

2 (c-3) : Montant recouvrable d'autres postes

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
	ETP			
Montant recouvrable d'autres postes	(1 666)		(2 711)	1 045
Total de l'affectation secondaire	(1 666)	-	(2 711)	1 045

Services de réglementation et de sécurité des transports

Objectif ou mandat

La Division des transports routiers vise à améliorer la sécurité publique grâce au développement, à la communication et à l'administration de services de réglementation et de sécurité destinés aux transporteurs routiers commerciaux et aux chemins de fer d'intérêt local exploités dans la province de manière à protéger l'infrastructure et à promouvoir l'économie, tout en mettant en valeur la diversité de l'effectif, de la culture innovatrice et des activités d'intendance publiques du Ministère.

Activités

La **Direction de la sécurité des transporteurs routiers** améliore la sécurité du public en fournissant un soutien financier et administratif, ainsi que des programmes, des services et de la formation à la division, aux organismes externes et à l'industrie des transporteurs routiers. Elle gère un système de profils des transporteurs contenant des données sur les transporteurs routiers et les transporteurs ferroviaires (caractéristiques démographiques, véhicules, marchandises, matières dangereuses, inspections le long des routes, accidents avec condamnation, assurance-responsabilité, enquêtes et résultats des vérifications sur les installations). La Direction surveille les registres d'assurance qui visent la responsabilité civile et les dommages matériels des transporteurs routiers, administre un test d'aptitude en matière de sécurité aux transporteurs routiers qui se lancent dans l'industrie et attribue des cotes de sécurité dans le cadre du programme de certificats d'aptitude à la sécurité.

La **Direction des permis de transport routier et du développement** élabore, diffuse et administre les politiques régissant les permis pour les véhicules de dimensions ou de poids excédentaires, et elle perçoit les frais relatifs aux voyages uniques, à la taxe sur les carburants, aux permis et aux autorités de réglementation. La Direction participe également à l'élaboration et à la mise en œuvre annuelle du Programme manitobain de restrictions concernant les routes au printemps du Ministère et assure le maintien du système informatisé de routage et de délivrance de permis (ARPS) et la prestation du programme TPIF (Fonds d'amélioration de la productivité de l'industrie du camionnage). La Direction offre également un programme de sécurité complet en ce qui concerne la surveillance et la réglementation des chemins de fer intra-provinciaux d'intérêt local.

La **Direction de la réglementation des transporteurs routiers** élabore, administre et surveille les programmes visant l'industrie des transporteurs routiers commerciaux, notamment la réglementation du poids et des dimensions des véhicules, la Commercial Vehicle Safety Alliance (CVSA), le Programme d'inspection mécanique des camions, la sécurisation des chargements, les matières dangereuses, les permis et licences, le Code national de sécurité et le Programme de restrictions routières durant la période de dégel. Elle offre également un programme de vérification des installations qui vise à améliorer la sécurité opérationnelle des transporteurs routiers.

La **Direction des initiatives stratégiques en transport routier** rehausse l'efficacité de la Division et du Ministère par le biais de la définition, de l'examen, de l'analyse et de l'évaluation des initiatives de sécurité et d'application de la loi qui visent les véhicules automobiles commerciaux et les transporteurs routiers, ainsi que par le biais de l'élaboration de politiques.

Points saillants en 2008-2009

La Division des transports routiers a accueilli l'assemblée générale internationale de la CVSA à Winnipeg.

La Division a participé aux négociations des conditions d'un nouvel accord de financement pour le Code national de sécurité (CNS).

La Division a satisfait à toutes les mesures du rendement établies par Transports Canada afin de devenir admissible au financement relatif au CNS.

Elle a complété de manière importante les mises à niveau de logiciel, les réparations des défaillances et les améliorations qui visent le système de profils des transporteurs utilisé pour identifier les transporteurs routiers qui posent les dangers les plus importants pour la sécurité du public.

Volumes de service en 2008-2009

Services de réglementation et de sécurité des transports	
Nombre total de véhicules traités	444 043
POURSUITES	
Éclairage agricole	1
Poids excédentaire (surcharge)	1 624
Dimensions excédentaires	319
Véhicules de transport public	44
Équipement défectueux et sécurité	418
Matières dangereuses	68
Délivrance de permis	231
Heures de service provinciales	0
Infractions relatives aux permis pour les véhicules de dimensions ou de poids excédentaires	108
CVSA	493
Heures de service fédérales	139
Ammoniac	0
Arrimage des charges	233
Inspection des registres sur les déplacements	26
*Autres (relatives aux conducteurs)	194
Autres (relatives aux passagers)	1
Inconnu	12
Nombre total de poursuites	3 911
PERMIS	
Permis pour voyage unique	10 151
Permis pour produits désignés ou réglementés	28
Permis relatifs au carburant diesel	6 034
Permis de transit	59
Permis pour les véhicules de poids excédentaire	8 384
Permis de productivité (poids excédentaire) Nouveau	4 390
Permis pour les véhicules de dimensions excédentaires	29 218
Autres (frais administratifs pour mes permis)	1 323
Total	59 587
PROFILS DES TRANSPORTEURS	
Transporteurs actifs dans le cadre du CNS au 31 mars	16 892
Véhicules actifs dans le cadre du CNS au 31 mars	42 277
Nouveaux enregistrements de transporteurs dans le cadre du CNS	1 715
Transporteurs pour le compte d'autrui surveillés pour ce qui a trait à l'assurance concernant la responsabilité civile et les dommages matériels	2 459
Incidents hors de la province transmis par voie électronique au moyen du CDE	12 880
Incidents hors de la province reçus par voie électronique au moyen du CDE	11 864
Incidents aux États-Unis reçus par voie électronique	6 844
Nombre d'inspections de la CVSA effectuées au Manitoba enregistrées	6 596
Nombre d'inspections de la CVSA effectuées au Manitoba qui ont mené à une mise hors service	1 252
Nombre de conducteurs du Manitoba qui ont été exclus du service	103
Nombre de changements aux cotes de sécurité	92
Nombre de nouveaux certificats d'aptitude à la sécurité délivrés	1 715
Nombre de certificats d'aptitude à la sécurité renouvelés	2 837
Nombre de lettres indiquant les cotes de rendement envoyées	1 447
Nombre de lettres envoyées après inspection	839
VÉRIFICATIONS DES INSTALLATIONS	
Nombre de vérifications d'installations menées relativement à la norme n° 15 du CNS	92
LIGNES FERROVIAIRES COURTES	
Lignes ferroviaires courtes surveillées	3
Inspections des voies	4

Inspections de passages à niveau signalés	8
Inspections relatives aux matières dangereuses	1
Inspections de passages à niveau non signalés	29
Inspections de locomotives	5
Inspections d'automobiles	18
Inspections de l'application des règles	2
Avis et ordonnances délivrés	1
Accidents et incidents signalés	7
Enquêtes menées	0
Requêtes en abandon — 1, requêtes acceptées — 0	0
Demandes de licences d'exploitation de ligne ferroviaire reçues	0
RECETTES	
Recettes en vertu d'ententes – statut	21 750 \$
Recettes liées aux vérifications des cotes de sécurité	0 \$
Amendes et coûts	1 437 275,32 \$
Permis pour voyage unique	293 759,63 \$
Permis pour produits désignés ou réglementés	628 \$
Permis relatifs au carburant diesel	128 771,56 \$
Permis de transit	1 722,07 \$
Poids excédentaire	378 563 \$
Permis de productivité (poids excédentaire) Nouveau	110 800 \$
Dimensions excédentaires	678 026 \$
Autres (frais administratifs pour les permis)	25 757 \$
Total	3 077 052,58 \$

* Indique les infractions relatives aux conducteurs qui ne font partie d'aucune catégorie de statistiques sur les poursuites (p. ex., défaut de conformité, défaut de rapport, ceintures de sécurité, etc.).

Incident — Un accident, une condamnation ou une inspection.

CNS — Code national de sécurité

2 (d) Services de réglementation et de sécurité des transports

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./((nég.) (milliers de \$)
		ETP		
(1) Salaires et avantages sociaux	4 759	82,31	4 486	273
(2) Autres dépenses	1 679		1 774	(95)
Total de l'affectation secondaire	6 438	82,31	6 260	178

Bureaux régionaux

Objectif ou mandat

Les Bureaux régionaux élaborent et exécutent efficacement les programmes de construction, d'entretien et de conservation des routes dans les régions, en veillant à ce que les projets et les activités soient réalisés en conformité avec les normes ministérielles et qu'ils tiennent compte des principes de développement durable.

Activités

Coordonner les activités d'ingénierie, de construction et de conservation, de supervision et d'entretien pour les programmes routiers dans la région et, là où cela s'applique, offrir un soutien au réseau de chemins d'hiver du Nord et à des projets particuliers de la Direction des aéroports et du service de traversiers du Nord et de la Direction de la régularisation des eaux et des ouvrages d'art. Surveiller les travaux contractuels pour le contrôle de la qualité et la vérification de l'observation des spécifications et des normes.

Assurer la liaison avec les bureaux centraux pour veiller à l'uniformité de la politique, des normes, des procédures et des communications avec les intervenants, dont les médias. Préparer des priorités et des propositions de projet dans la région et fournir sur demande de l'information et des mises à jour opportunes sur des questions données.

Réaliser des activités d'entretien et de conservation des routes de manière viable des points de vue écologique et économique en récupérant et en recyclant les matériaux, en exploitant le matériel de manière rentable et en assurant la gestion des déchets et le stockage des matériaux de façon efficace.

Coordonner et gérer tous les travaux régionaux non budgétisés concernant l'aménagement des terres, les installations des services publics, les questions environnementales, les emprises, les zones de contrôle adjacentes, l'atténuation du bruit et d'autres questions et applications touchant l'utilisation. Promouvoir activement les partenariats novateurs visant à recourir à d'autres sources de financement pour les immobilisations relatives aux routes provinciales, et prendre part à de tels partenariats.

Gérer toutes les questions liées aux finances, à la santé et la sécurité au travail, à la gestion des risques, aux ressources humaines et à l'administration générale concernant la région.

Pour obtenir des renseignements sur l'emplacement des bureaux et les limites du territoire, voir la carte régionale à la page 29.

Points saillants en 2008-2009

Bureau de la région de l'Est (région 1)

Le Bureau régional a mis en oeuvre un programme d'immobilisations de 36,4 M\$, qui comprenait les importants projets suivants :

- un important projet de renouvellement de la couche de surface de la route Transcanadienne a été parachevé entre East Braintree et Falcon Lake;
- les travaux de remise en état et de réfection de la RPGC 75 se sont poursuivis. Cette route cruciale fait partie du réseau routier national du Canada et elle est le principal lien de transport du Manitoba vers les États-Unis;
- le Bureau a amorcé les travaux techniques préliminaires pour plusieurs projets de grande envergure, y compris la voie CentrePort Canada, l'élargissement à quatre voies de la RPGC 59 en direction nord et de la RPGC 1 jusqu'à la frontière de l'Ontario et le parachèvement de l'échangeur routier de la RPGC 59 à l'intersection de la RPGC 101.

Le Bureau régional a offert des services de conservation et d'entretien (été et hiver) d'une valeur de 32,3 M\$.

La Section des opérations d'entretien hivernal a offert des services améliorés aux voyageurs, notamment :

- l'ajout de six quarts de nuit additionnels pour l'entretien du réseau routier national sur la route Transcanadienne, la RPGC 75 en direction sud et les RPGC 100 et 101 (route périphérique);
- la mise en place de 18 rondes d'entretien pour les patrouilles routières et les équipes d'urgence en fin de semaine;
- huit rondes d'entretien ont adopté des heures de début précoces, sans inclure des quarts de nuit, principalement pour les routes empruntées par les navetteurs.

Autre point saillant :

- Le Bureau régional a participé à l'élaboration et à la prestation de trois projets d'équipe des projets spéciaux et de trois nouveaux projets de la Commission du canal de dérivation du Manitoba.

Bureau de la région du Centre-Sud (région 2)

Le Bureau régional a mis en oeuvre un programme d'immobilisations de 35 M\$, qui comprenait les importants projets suivants :

- installation de 20,7 km de revêtement bitumineux sur la RPGC 3 (rivière Pembina) jusqu'à la RPS 538 (est de La Rivière);
- installation de 15 km de nouvelle couche de base et de revêtement bitumineux sur la RPGC 8, de la RPS 231 au chemin Spruce Bay;
- installation de 18,8 km de revêtement avec surélévation sur la RPGC 2, de la RPGC 13 à la RPS 248;
- reconstruction de l'accotement sur 17,1 km de la RPGC 2, de la RPS 248 à la RPS 332;
- remplacement d'ouvrages d'art sur la RPGC 1 à l'est de Portage la Prairie;
- nouveau nivellement de la RPGC 6 sur 4,4 km dans le voisinage de Grosse Isle;
- exécution par un consultant de la conception fonctionnelle de la RPGC 1 et de la RPGC 16, qui n'a toutefois pas été terminée;
- gestion de l'installation du pont ACRO à God's Lake Narrows au nom de la région 5.

Le Bureau régional a offert des services de conservation et d'entretien d'une valeur de 26,5 M\$ (été et hiver).

La Section des opérations d'entretien hivernal a offert des services améliorés aux voyageurs, notamment :

- l'ajout de quarts de nuit pour l'entretien du réseau routier national sur les RPGC 1, 6 et 16;
- la mise en place de patrouilles routières et d'équipes d'urgence en fin de semaine;
- l'adoption d'heures de début précoces, principalement pour les routes empruntées par les navetteurs.

Bureau de la région du Sud-Ouest (région 3)

Le Bureau régional a mis en oeuvre un programme d'immobilisations de 32,7 M\$, qui comprenait les importants projets suivants :

- améliorations apportées à l'intersection de la RPGC 10 et de la RPGC 45;
- reconstruction de la RPGC 16 dans la ville de Russell;
- pose d'un revêtement bitumineux sur la RPGC 1A à Brandon, de l'avenue Victoria à la RPS 457;
- améliorations apportées à l'intersection de la RPGC 16 et de la RPGC 21 à Shoal Lake;
- parachèvement de la seconde moitié du projet de nivellement, de pose d'une couche de base et de pose d'un revêtement bitumineux sur la RPGC 10, au sud de Brandon;

Le Bureau régional a offert des services de conservation et d'entretien d'une valeur de 24,4 M\$ (été et hiver).

La Section des opérations d'entretien hivernal a offert des services améliorés aux voyageurs, notamment :

- l'ajout de quarts de nuit pour l'entretien du réseau routier national sur les RPGC 1, 10 et 16;
- la mise en place de patrouilles routières et d'équipes d'urgence en fin de semaine;
- l'adoption d'heures de début précoces, principalement pour les routes empruntées par les navetteurs.

Autre point saillant :

- Le Bureau régional a organisé une réunion sur les fermetures de route avec des responsables de la GRC au Manitoba et en Saskatchewan, Saskatchewan Highways & Infrastructure et des membres du personnel du Ministère en vue d'améliorer la communication entre les intervenants et la stratégie opérationnelle générale de fermeture des routes en raison des tempêtes d'hiver.

Bureau de la région du Centre-Ouest (région 4)

Le Bureau régional a mis en oeuvre un programme d'immobilisations de 24,9 M\$, qui comprenait les importants projets suivants :

- reconstruction de la RPGC 10 dans la ville de Swan River;
- renouvellement de la couche de surface des RPGC 49, 57 et 83, de la RPGC 57 à la RPGC 49;
- élargissement de la chaussée de la RPGC 68 à l'est de Sainte-Rose;
- remplacement de l'ouvrage du canal de drainage Hansen sur la RPGC 68;
- pose d'un revêtement bitumineux sur la RPGC 68, de la RPGC 6 à 19 km à l'ouest de celle-ci;
- pose d'un revêtement bitumineux sur la RPGC 83, à partir de l'ouest de la RPS 594 et jusqu'au nord de la RPS 367.

La voie d'accès à Eriksdale a connu un renouvellement de la couche de surface à un coût approximatif de 0,4 M\$.

Le Bureau régional a procédé à des améliorations routières ponctuelles et au remplacement de ponceaux sur la RPS 483 à un coût approximatif de 2,0 M\$.

Le Bureau régional a offert des services de conservation et d'entretien d'une valeur de 13,7 M\$ (été et hiver).

La Section des opérations d'entretien hivernal a offert des services améliorés aux voyageurs, notamment l'ajout de quarts de nuit pour l'entretien du réseau routier national sur la RPGC 6, la mise en place de patrouilles routières et d'équipes d'urgence en fin de semaine et l'adoption d'heures de début précoces, principalement pour les routes empruntées par les navetteurs.

Bureau de la région du Nord (région 5)

Le Bureau régional a mis en oeuvre un programme d'immobilisations de 37,1 M\$, qui comprenait les importants projets suivants :

- élargissement de la chaussée et pose de gravier sur l'accotement pour la RPGC 6, de Ponton à Hargrave River (32,9 km);
- élargissement de la chaussée, pose de gravier sur l'accotement et levage de ponceaux pour la RPGC 6, de Thompson à Paint Lake (28,7 km);
- renouvellement du revêtement bitumineux sur la RPGC 10, de Cranberry Portage à Bakers Narrows (27,4 km);
- nivellement et fondation de matériaux granuleux sur la RPS 373, de 21 km au sud de la RPGC 6 à 35 km au sud de celle-ci (14 km);
- amélioration ponctuelle du nivellement à divers endroits de la RPS 280 (10 km);
- parachèvement de l'ouvrage pour le chemin d'hiver à God's Lake Narrows.

Le Bureau régional a offert des services de conservation et d'entretien d'une valeur de 24,7 M\$ (été et hiver).

La Section des opérations d'entretien hivernal a offert des services améliorés aux voyageurs, notamment :

- l'ajout de quarts de nuit pour l'entretien du réseau routier national sur les RPGC 6, 10 et 60 à Thompson, Wabowden, Grand Rapids, Le Pas et Cranberry Portage;
- la mise en place de patrouilles routières et d'équipes d'urgence en fin de semaine pour le réseau routier national.

Autres points saillants, y compris les nouvelles initiatives :

- parachèvement de la construction de la route tous temps de 47 km qui va de la RPS 391 à l'emplacement de la centrale de Wuskwatim de Manitoba Hydro;

- établissement d'un nouveau partenariat avec Manitoba Hydro pour le partage des coûts des améliorations ponctuelles apportées au nivellement de la RPS 280 avant l'aménagement de la centrale de Keeyask;
- exécution d'importants travaux de rénovation au Bureau régional à Thompson qui devraient être terminés au cours de l'été 2009.

Volumes de service en 2008-2009

Bureau de la région de l'Est (région 1)

Immobilisations / Conservation / Entretien	
5 201	km de route entretenus (y compris les chemins d'hiver)
75	km de route construits ou reconstruits (y compris le renouvellement de la couche de surface)
42	contrats ou ordonnances sur la construction administrés
Services techniques	
2	conceptions fonctionnelles parachevées
16	conceptions détaillées parachevées
5	contrats avec des fournisseurs de services techniques gérés
88	approbations de services publics
205	demandes de franchissement traitées
71	panneaux illégaux enlevés
15	accès illégaux enlevés
Ressources humaines	
102	postes à temps plein dotés par concours, par embauche ou nominations
49	étudiants participant à un programme d'enseignement coopératif et élèves de la 11 ^e et de la 12 ^e années recrutés; personnes recrutées pour des projets particuliers
4	prolongations de poste EFT approuvées
8	employés assistés placés avec succès
69	personnes détachées, embauchées à titre intérimaire et temporairement reclassifiées
2	plans de perfectionnement élaborés
Autres actes administratifs	
16 992	transactions financières
129	lettres ministérielles, breffages et mises à jour de diverses questions
13	réponses aux demandes soumises en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)</i>

Bureau de la région du Centre-Sud (région 2)

Immobilisations / Conservation / Entretien	
4 806	km de route entretenus
40	ponceaux et ponts remplacés
31	contrats ou ordonnances sur la construction administrés
2	projets de coopération entrepris avec les municipalités rurales et les villes
Services techniques	
2	conceptions fonctionnelles parachevées
10	conceptions détaillées parachevées
30	approbations de services publics
176	demandes de franchissement traitées
30	demandes de lotissement traitées
13	demandes de nature environnementale traitées
0	panneaux illégaux enlevés
Ressources humaines	
36	postes à temps plein dotés par concours, par embauche ou nominations
34	étudiants participant à un programme d'enseignement coopératif et élèves de la 11 ^e et de la 12 ^e années recrutés; personnes recrutées pour des projets particuliers
2	prolongations de poste EFT approuvées
3	employés assistés placés avec succès
3	personnes détachées, embauchées à titre intérimaire et temporairement reclassifiées

5	plans de perfectionnement élaborés
Autres actes administratifs	
15 794	transactions financières
50	lettres ministérielles, breffages et mises à jour de diverses questions
270	réunions de sécurité
42	vérifications de la santé et de la sécurité des cours des transporteurs
5	enquêtes sur un accident

Bureau de la région du Sud-Ouest (région 3)

Immobilisations / Conservation / Entretien	
5 012	km de route entretenus
103	km de route construits ou reconstruits
44	ponceaux et ponts remplacés
56	contrats ou ordonnances sur la construction administrés
8	projets de coopération entrepris avec les municipalités rurales et les villes
Services techniques	
21	conceptions fonctionnelles parachevées
20	conceptions détaillées parachevées
1	contrat avec des fournisseurs de services techniques géré
98	approbations de services publics
117	demandes de franchissement traitées
89	demandes de lotissement traitées (30 ont exigé la participation des Services techniques)
10	demandes de nature environnementale traitées
1	panneau illégal enlevé
Ressources humaines	
52	postes à temps plein dotés par concours, par embauche ou nominations
62	étudiants participant à un programme d'enseignement coopératif et élèves de la 11 ^e et de la 12 ^e années recrutés; personnes recrutées pour des projets particuliers
4	prolongations de poste EFT approuvées
14	employés assistés placés avec succès
81	personnes détachées, embauchées à titre intérimaire et temporairement reclassifiées
31	plans de perfectionnement élaborés
Autres actes administratifs	
12 830	transactions financières
107	lettres ministérielles, breffages et mises à jour de diverses questions
150	réunions de sécurité
23	vérifications de la santé et de la sécurité des cours des transporteurs
2	ordres de suspendre les travaux et ordonnances d'amélioration en matière de santé et de sécurité

Bureau de la région du Centre-Ouest (région 4)

Immobilisations / Conservation / Entretien	
3 462	km de route entretenus
238	km de route construits ou reconstruits
59	ponceaux et ponts remplacés
36	contrats ou ordonnances sur la construction administrés
11	projets de coopération entrepris avec les municipalités rurales et les villes
Services techniques	
4	conceptions fonctionnelles parachevées
20	conceptions détaillées parachevées
46	approbations de services publics
90	demandes de franchissement traitées
37	demandes de lotissement traitées
23	demandes de nature environnementale traitées
15	panneaux illégaux enlevés

Ressources humaines	
14	postes à temps plein dotés par concours, par embauche ou nominations
35	étudiants participant à un programme d'enseignement coopératif et élèves de la 11 ^e et de la 12 ^e années recrutés; personnes recrutées pour des projets particuliers
2	prolongations de poste EFT approuvées
10	employés assistés placés avec succès
Autres actes administratifs	
5 901	transactions financières
35	lettres ministérielles, breffages et mises à jour de diverses questions
208	réunions de sécurité
23	vérifications de la santé et de la sécurité des cours des transporteurs
0	ordres de suspendre les travaux et ordonnances d'amélioration en matière de santé et de sécurité
21	inspections des lieux de travail

Bureau de la région du Nord (région 5)

Immobilisations / Conservation / Entretien	
3 595	km de route entretenus
112	km de route construits ou reconstruits
69	ponceaux et ponts remplacés
67	contrats ou ordonnances sur la construction administrés
1	projet de coopération entrepris
Services techniques	
0	conceptions fonctionnelles parachevées
6	conceptions détaillées parachevées
1	contrat avec des fournisseurs de services techniques géré
8	approbations de services publics
8	demandes de franchissement traitées
0	demandes de lotissement traitées
24	demandes de nature environnementale traitées
1	panneau illégal enlevé
Ressources humaines	
12	postes à temps plein dotés par concours, par embauche ou nominations
15	étudiants participant à un programme d'enseignement coopératif et élèves de la 11 ^e et de la 12 ^e années recrutés; personnes recrutées pour des projets particuliers
1	prolongation de poste EFT approuvée
1	employé assisté placé avec succès
33	personnes détachées, embauchées à titre intérimaire et temporairement reclassifiées
6	plans de perfectionnement élaborés
Autres actes administratifs	
11 086	transactions financières
60	lettres ministérielles, breffages et mises à jour de diverses questions
90	réunions de sécurité
10	vérifications de la santé et de la sécurité des cours des transporteurs
6	ordres de suspendre les travaux et ordonnances d'amélioration en matière de santé et de sécurité
21	inspections des lieux de travail
0	réponse aux demandes soumises en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)</i>

2 (e-1) Bureau de la région de l'Est (région 1)

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)		Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
		ETP			
(1) Salaires et avantages sociaux	2 383	47,00	2 816		(433)
(2) Autres dépenses	862		804		58
Total de l'affectation secondaire	3 245	47,00	3 620		(375)

2 (e-2) Bureau de la région du Centre-Sud (région 2)

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)		Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
		ETP			
(1) Salaires et avantages sociaux	2 391	41,00	2 525		(134)
(2) Autres dépenses	749		731		18
Total de l'affectation secondaire	3 140	41,00	3 256		(116)

2 (e-3) Bureau de la région du Sud-Ouest (région 3)

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)		Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
		ETP			
(1) Salaires et avantages sociaux	2 606	44,00	2 830		(224)
(2) Autres dépenses	838		755		83
Total de l'affectation budgétaire	3 444	44,00	3 585		141

2 (e-4) Bureau de la région du Centre-Ouest (région 4)

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)		Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
		ETP			
(1) Salaires et avantages sociaux	1 931	35,00	2 255		(324)
(2) Autres dépenses	690		675		15
Total de l'affectation secondaire	2 621	35,00	2 930		(309)

2 (e-5) Bureau de la région du Nord (région 5)

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)		Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
		ETP			
(1) Salaires et avantages sociaux	1 650	31,00	2 124		(474)
(2) Autres dépenses	770		832		(62)
Total de l'affectation secondaire	2 420	31,00	2 956		(536)

Exploitation régionale des ressources hydriques

Objectif ou mandat

La Direction de l'exploitation régionale des ressources hydriques exécute les programmes d'entretien et d'immobilisations pour l'entretien et la réfection des voies d'eau, la protection contre les inondations, la lutte contre l'érosion, les ponts et l'infrastructure des barrages (barrage, réservoirs) de la province.

Activités

Fournir des services techniques et d'arpentage pour les drains de troisième ordre ou supérieurs lorsque cela est nécessaire pour le nettoyage ou les nouveaux projets de construction. Fournir des services techniques et d'arpentage aux municipalités rurales, aux districts de conservation, au ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba, à Terres domaniales et acquisition foncière et à Conservation Manitoba pour les ouvrages de drainage.

Fournir au ministère de la Gestion des ressources hydriques des services d'arpentage pour l'installation et l'exploitation des drains, des données d'évaluation de la neige pour prévoir les inondations, des analyses de la capacité des voies d'eau et des avis relatifs aux litiges et à la correspondance.

Fournir des services d'entretien estival – nettoyage des drains, entretien annuel de routine des ouvrages de régularisation des eaux, y compris la mise au point mécanique d'équipements comme les stations de pompage, les ouvrages de lutte contre l'érosion et de protection contre les inondations, l'entretien des grilles de ponceaux et la coupe de la végétation autour des drains, des ponceaux et des autres ouvrages de manière à les dégager et à assurer leur bon fonctionnement.

Exploiter les ouvrages de régularisation des eaux, notamment par des services d'exploitation mécanique pour les barrages, les ouvrages de régularisation, les stations de pompage et les unités de pompage mobiles, le contrôle et la surveillance de tous les ouvrages de régularisation des eaux afin de veiller à l'atteinte de l'effet voulu, conclure des ententes d'acquisition de terrains pour les nouveaux projets de construction de voies d'eau et les emprises des services publics visant des voies d'eau, gérer les baux afin d'autoriser la fenaison autour des drains, exécuter le travail selon les directives données par Gestion des ressources hydriques pour les besoins de l'approvisionnement en eau et de la régularisation des eaux, et étudier les demandes de service de la clientèle et y répondre (notamment quelque 300 lettres chaque année). Assumer les services d'arrêt à l'automne, d'hivernisation et d'entretien hivernal pour les ouvrages mécaniques de régularisation des eaux et autres, selon les besoins. Fournir des services continus de surveillance des ouvrages et de prévision pendant l'hiver.

Fournir des services d'intervention en cas d'écoulements printaniers et d'inondations, y compris l'activation et l'exploitation des ouvrages de régularisation des eaux, la construction de digues et le déglacage. Sous la direction du ministère de la Gestion des ressources hydriques, assurer sur place la coordination de l'intervention en cas d'inondations et la construction de digues de terres ou de sacs de sable, l'utilisation des ouvrages de régularisation des eaux aux fins de la lutte contre les inondations, ainsi que la fermeture et l'ouverture des digues circulaires. Fournir sur place du soutien technique aux municipalités et au ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba pour l'intervention en cas d'inondations.

Points saillants en 2008-2009

- La Direction a reconstruit 6,0 km du canal de drainage Rossendale, 1,5 km du canal de drainage Hatchery, 3,0 km du canal de drainage Scott (zone de Le Pas) et 4,8 km du canal de drainage Main.
- Elle a construit 5,0 km additionnels du canal de drainage Scott (zone de Le Pas).
- Elle a parachevé la construction d'une nouvelle station de pompage et l'installation des pompes à Rosenort.
- Elle a reconstruit trois chutes pour les canaux de drainage Atchison et Glenlea et le ruisseau Turound.
- Elle a terminé le dragage de 40 000 mètres cubes de matériaux dans le réservoir Portage.

Volumes de service en 2008-2009

Activités d'exploitation régionale des ressources hydriques en 2008-2009	
3000	Ouvrages entretenus
5	Conceptions hydrauliques achevées
200	Permis de fenaison renouvelés

2 (e-6) Exploitation régionale des ressources hydriques

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	1 122	19,00	1 310	(188)
(2) Autres dépenses	540		647	(107)
Total de l'affectation secondaire	1 662	19,00	1 957	(295)

2 (e-7) Montant recouvrable d'autres postes

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
Montant recouvrable d'autres postes	(2 973)		(4 091)	1 118
Total des dépenses	(2 973)		(4 091)	1 118

Autres administrations

En 2008-2009, le Ministère a dépensé 3,04 M\$ pour fournir des services de construction et d'entretien de routes à d'autres ministères, des villes, des villages, des municipalités, des districts d'administration locale, des organismes gouvernementaux et des sociétés de la Couronne, au gouvernement fédéral et à des particuliers. Certains de ces services nécessitaient de l'équipement spécialisé rarement disponible dans le secteur privé. Les services ont été offerts selon le principe du recouvrement intégral des coûts.

2 (f) Autres administrations

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
		ETP		
(1) Salaires et avantages sociaux	138	12,00	645	(507)
(2) Autres dépenses	2 902		2 883	19
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(336)		(500)	164
Total de l'affectation secondaire	2 704	12,00	3 018	(324)

Planification et conception

Objectif ou mandat

La Direction de la planification et de la conception des routes planifie, conçoit et protège le réseau routier existant et futur en tenant compte de la sécurité, des besoins liés à la circulation, des aspects techniques, des facteurs socio-économiques et de l'environnement.

Activités

Gérer le processus d'approbation environnemental pour le compte du Ministère et fournir l'orientation stratégique et du soutien relativement aux besoins environnementaux liés à la construction.

Gérer le programme de contrôle de l'accès et de l'aménagement sur le réseau routier provincial pour le Ministère.

Établir des politiques, des procédures et des lignes directrices et fournir une orientation stratégique concernant l'emplacement des services publics sur le réseau routier provincial et à proximité.

Gérer le programme de promoteur-payeur du Ministère pour les améliorations routières nécessaires à l'approbation de lotissements et à la délivrance de permis d'accès ou d'aménagement.

Examiner les propositions d'aménagement de terrains adjacents au réseau routier provincial et fournir des recommandations sur leur compatibilité avec les exigences actuelles et futures liées au réseau routier.

Fournir des services de dessin, de cartographie et de photogrammétrie et gérer un dossier central pour les plans juridiques des dessins techniques routiers.

Fournir l'orientation stratégique et du soutien dans le domaine de la conception géométrique routière. Entreprendre des examens d'assurance de la qualité de la conception de routes. Établir des normes de conception et préparer des critères pour la conception des routes et la largeur des ponts de la province. Effectuer des études de conception fonctionnelle pour le Ministère afin de faciliter la planification des routes à long terme.

Points saillants en 2008-2009

La Direction a géré le programme d'évaluation des responsabilités environnementales liées aux biens fonciers du Ministère pour la Division de l'exploitation et de l'ingénierie.

Elle a géré le processus d'acquisition de services d'ingénierie du Ministère.

Elle a géré le projet de déménagement de l'aéroport de Wasagamack-St. Theresa Point.

La Direction a mis en oeuvre la conversion de ses dossiers d'un archivage sur microfilm à un système d'archivage numérique.

Elle a produit la carte routière officielle de la province de 2008-2009.

Elle a géré le contrat de photographie aérienne du Ministère.

Elle a offert un soutien et des conseils à la Division de l'exploitation et de l'ingénierie pour l'obtention de services techniques.

Elle a offert un soutien et des conseils techniques aux activités régionales en matière de conception géométrique de divers projets routiers.

Volumes de service en 2008-2009

Demandes et projets en 2008-2009	
207	demandes d'accès ou d'ouvrage d'art sur des routes provinciales secondaires administrées
385	demandes d'accès ou d'ouvrage d'art sur des routes provinciales à grande circulation examinées
40	représentations du Ministère à des audiences du Conseil routier
6	représentations du Ministère à une audience de la Régie des services publics
1	représentation du Ministère à une audience de la Commission de l'évaluation foncière
43	coordinations de projets d'améliorations routières selon le principe du promoteur-payeur
170	processus d'approbation environnementale gérés pour des projets routiers
66	propositions examinées non liées à des routes (<i>Loi sur l'environnement</i>)
1 152	examens amorcés relativement à l'aménagement des terres

2 (q-1) Planification et conception

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
		ETP		
(1) Salaires et avantages sociaux	1 640	32,50	1 884	(244)
(2) Autres dépenses	543		506	37
Total de l'affectation secondaire	2 183	32,50	2 390	(207)

Services fonciers

Objectif ou mandat

La Direction des services fonciers offre des services techniques spécialisés liés à l'obtention des emprises nécessaires pour l'infrastructure des transports et de régularisation des eaux, gère l'aliénation de surfaces d'emprise routière et d'autres biens fonciers en vertu de la *Loi sur la voirie et le transport* et gère efficacement les emprises en désignant, abandonnant ou fermant des routes et en cernant les emprises qui peuvent être cédées.

Activités

La Direction gère l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques, lignes directrices et processus opérationnels pour le personnel divisionnaire en matière d'obtention des emprises nécessaires pour l'infrastructure des transports et de régularisation des eaux et de gestion de certaines utilisations des routes ministérielles en conformité avec les lois applicables.

Elle gère la coordination et la surveillance des activités d'obtention des emprises nécessaires pour les installations de transport et de régularisation des eaux, y compris la soumission d'un rapport de dépenses annuel au Conseil du Trésor en vertu du pouvoir délégué pour l'acquisition d'emprises routières.

Elle gère l'aliénation des surfaces d'emprise des routes ministérielles et d'autres biens fonciers relevant du Ministère, y compris le maintien d'une base de données interne.

Elle gère la fermeture des réserves routières gouvernementales non aménagées relativement au programme de droits fonciers issus de traités de la province et offre des commentaires aux documents de politique pertinents produits par Conservation Manitoba et Affaires autochtones et du Nord Manitoba.

Elle offre une expertise au sujet de la désignation, de l'abandon et de la fermeture des routes, veille à ce que les règlements soient modifiés pour refléter l'évolution du réseau routier provincial et répond aux demandes de renseignements du public portant sur la responsabilité des routes.

Points saillants en 2008-2009

Direction des services fonciers

Ayant fonctionné de manière indépendante depuis 2000 en collaboration avec le centre de coût de la Direction de la planification et de la conception des routes, les Services fonciers sont officiellement devenus une direction distincte le 1^{er} avril 2008.

Au cours du dernier exercice, les efforts de la Direction des services fonciers se sont concentrés sur l'examen de son mandat et de ses besoins en personnel en vue de répondre à la demande accrue de services portant sur les questions émergentes d'emprise liées à l'exercice de droits fonciers issus de traités à proximité des routes ministérielles, la tenure de certains aéroports du Nord et les emprises nécessaires pour divers travaux d'amélioration des routes et de régularisation des eaux et de nouveaux projets de conception-construction. La Direction a reçu l'autorisation de combler deux postes vacants.

La Direction a amorcé un examen des tours de relais radioélectrique routières qui demeurent sous le contrôle du Ministère afin de veiller au maintien d'une tenure appropriée pour les tours qui ont des besoins opérationnels continus et à l'élimination appropriée des tours devenues excédentaires.

Volumes de service en 2008-2009

	Rapport des dépenses annuel au Conseil du Trésor en vertu du pouvoir délégué pour l'acquisition d'emprises routières
3	règlements modifiés sur la désignation des routes en vertu de la <i>Loi sur la voirie et le transport</i>
2	ordres du Ministre pour la fermeture de routes
5	examens de recommandations soumises par Terres domaniales et acquisition foncière

	relativement à des expropriations, à la réouverture de routes fermées et à la vente de biens fonciers excédentaires
16	Cessions traitées de biens fonciers sous le contrôle du Ministère (conventions de location à bail, de vente, d'empiètement et de servitude des services publics préparées par Terres domaniales et acquisition foncière et le Bureau du contentieux civil)
60	demandes de services provenant des bureaux régionaux (49) et de la Direction de la régularisation des eaux (11) traitées
3	demandes d'achat préalable traitées
176	réponses informées aux demandes de renseignements portant sur des questions visant des biens fonciers sous le contrôle du Ministère
2	commentaires sur des projets d'entente

2 (g-2) Services fonciers

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	147	3,0	210	(63)
(2) Autres dépenses	8		37	(29)
Total de l'affectation secondaire	155	3,0	247	(92)

2 (g-3) Montant recouvrable d'autres postes

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
Montant recouvrable d'autres postes	(72)		(50)	(22)
Total des dépenses	(72)		(50)	(22)

Aéroports et service de traversiers du Nord

Objectif ou mandat

La Direction des aéroports et du service de traversiers du Nord gère des services d'aéroports et de traversiers provinciaux sécuritaires et efficaces dans les collectivités éloignées du Nord du Manitoba afin de desservir leurs besoins relatifs aux transports et aux urgences.

Activités

Activités

Exploiter et maintenir les aéroports et les traversiers provinciaux afin d'offrir des services de transport essentiels aux collectivités isolées, qu'il s'agisse de transporter des passagers, du fret ou des services médicaux. Obtenir ou assurer le maintien des certificats d'exploitation provinciaux afin de soutenir les services de transport régis par le *Règlement de l'aviation canadien* et la *Loi sur la marine marchande du Canada*.

Infrastructure

Planifier des programmes et réaliser des projets de construction et de remise en valeur des aéroports, des traversiers, des bâtiments et des installations d'apportage en vue de répondre à la demande de services des parties intéressées et de satisfaire aux normes et aux règlements de Transports Canada. Offrir des services de soutien à l'infrastructure provinciale comme le trafic commercial, l'assistance médicale, la protection des forêts, le développement touristique et économique et la mise en valeur des ressources minières. Obtenir un financement fédéral à coût partagé par le biais du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires pour des investissements dans l'infrastructure provinciale.

Règlements et conformité

Protéger l'investissement du Manitoba dans l'infrastructure maritime et aéroportuaire par le biais de l'administration, de la mise en oeuvre et de la diffusion de programmes de conformité et de réglementation qui rehaussent la sécurité et font la promotion de l'uniformité avec les normes provinciales, fédérales et internationales. Appliquer la réglementation aérienne et maritime en assurant l'harmonisation avec les stratégies, politiques et pratiques provinciales, tout en faisant la promotion de la croissance et du développement économique dans les collectivités manitobaines.

Administration

Promouvoir une culture d'apprentissage afin de former un personnel qui exerce ses fonctions de manière respectueuse et professionnelle. Adopter les principes du travail d'équipe efficace et maintenir la compétence technique actuelle du personnel. Promouvoir un milieu qui encourage le recrutement, la formation et le perfectionnement des employés autochtones et non autochtones afin de rehausser le bien-être social des citoyens des collectivités éloignées. Administrer les programmes de production de recettes et de subventions opérationnelles, tels que le programme de location à long terme de locaux dans les aéroports, le programme des redevances d'atterrissage et le Programme d'aide financière aux aéroports du Manitoba.

Points saillants en 2008-2009

La Direction a agréé l'aéroport de God's River, conformément aux dispositions du *Règlement de l'aviation canadien*,

Elle a soumis 22 plans de gestion de la faune à Transports Canada afin de satisfaire aux obligations réglementaires du gouvernement provincial pour les aéroports agréés.

Elle a identifié une autorité exécutive responsable, soumis une analyse des écarts et un plan de projet pour satisfaire aux exigences du règlement sur les systèmes de gestion de la sécurité de Transports Canada pour 22 aéroports agréés. La Direction travaille à mettre en oeuvre les éléments restants pour obtenir la conformité avec les exigences de Transports Canada.

Elle a entrepris la reconstruction de l'infrastructure maritime en élaborant des options de dessin pour le M.V. Joe Keeper, une conception détaillée pour le C.F. James Apetagon et des solutions fonctionnelles pour des débarcadères à Split Lake, Islandview et York Landing.

Elle s'est occupée du transfert du M.V. Siggie Oliver de Conservation Manitoba au Ministère afin de participer au transport de traversiers à câble de Selkirk à Norway House.

Elle a offert à 22 élèves provenant de collectivités éloignées un emploi d'été par le biais du Programme de stages dans le Nord.

Elle a entrepris un exercice de restructuration organisationnelle afin de rationaliser la Direction en secteurs fonctionnels et d'en améliorer l'efficacité.

Volumes de service en 2008-2009

<i>Volumes de service pour les aéroports du Nord en 2008-2009</i>	
49 577	mouvements d'aéronefs (chiffre total)
188 864	mouvements de passagers (chiffre total)
11 890	mouvements de marchandises (chiffre total)

<i>Volumes de service pour les services de traversiers en 2008-2009</i>	
85 101	véhicules transportés (chiffre total)
197 911	mouvements de passagers (chiffre total)

Améliorations apportées aux aéroports

Outre l'exploitation et l'entretien réguliers des aéroports, plusieurs projets de modernisation des immobilisations ont été mis en œuvre. On a entrepris des travaux de génie civil et de conception pour la prolongation des pistes d'atterrissage aux aéroports de Thicket Portage et de Pikwitonei. On a livré du matériel à Shamattawa par le chemin d'hiver pour l'amélioration de l'atelier d'équipement et des feux de piste. L'installation de radiophares non directionnels a été entreprise aux aéroports de Little Grand Rapids et Brochet. On a aussi entrepris la remise en état de l'aire de trafic et des travaux de drainage à God's Lake Narrows en collaboration avec le projet de pont du Bureau régional. On a terminé la modernisation des feux de piste à Pukatawagan.

Programme d'aide financière aux aéroports du Manitoba

Depuis 1972, le Ministère offre des subventions annuelles aux commissions aéroportuaires municipales du Manitoba afin de les aider à exploiter et à maintenir des aéroports sécuritaires pour les vols récréatifs, l'ensemencement aérien, la pulvérisation des cultures et les systèmes de secours en cas d'accident. Les aéroports admissibles munis de pistes en dur reçoivent 2 400 \$, tandis que les aéroports munis de pistes sans revêtement reçoivent 1 200 \$ pour combler une partie de leurs coûts d'exploitation. À l'heure actuelle, 39 aéroports municipaux sont admissibles à ces subventions : 19 reçoivent 2 400 \$, 18 reçoivent 1 200 \$ et deux reçoivent respectivement des subventions de 4 800 \$ et de 15 000 \$. La valeur totale courante du Programme est de 87 000 \$.

2 (h) Aéroports et service de traversiers du Nord

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
		ETP		
(1) Salaires et avantages sociaux	6 366	114,07	6 722	(356)
(2) Autres dépenses	4 536		3 962	574
(3) Subventions et paiements de transfert	87		102	(15)
Total des autres dépenses	4 623		4 064	559
Total de l'affectation secondaire	10 989	114,07	10 786	203

Génie des matériaux

Objectif ou mandat

La Direction du génie des matériaux détermine des normes spécifiques et est responsable des services de conception, de recherche, de mise à l'essai et d'évaluation en vue de l'aménagement et de l'entretien de remblais et de revêtements de chaussée solides et de qualité.

Activités

Fournir de l'information afin d'optimiser la rentabilité de l'approvisionnement en ressources en agrégats pour les programmes de construction, de conservation et d'entretien et assurer la liaison avec les organismes externes afin de satisfaire aux besoins du Ministère en agrégats.

Coordonner la définition des stratégies, des normes et des objectifs relatifs à l'affectation des ressources pour l'infrastructure et diriger l'optimisation des programmes de dépenses en revêtement.

Fournir des services spécialisés d'essai des matériaux afin de garantir la conformité avec les spécifications et élaborer des normes d'essai en réponse aux conditions locales.

Fournir des conceptions structurales de revêtement pour la construction et la réfection des revêtements ainsi que des évaluations structurales afin de déterminer les besoins liés aux restrictions au printemps et l'incidence des propositions de charges spéciales.

Réaliser et gérer des études et des enquêtes géotechniques pour la stabilité des remblais ainsi que pour l'évaluation et la protection des eaux souterraines et du sol contre l'érosion.

Élaborer et gérer les projets de recherche consacrés aux revêtements sur le terrain et en laboratoire.

Concevoir et évaluer des produits bitumineux et en béton pour les revêtements et les ouvrages d'art.

Fournir de l'équipement d'essai sur le terrain et des services de contrôle de la qualité sur le terrain.

Gérer la liste des normes relatives aux produits, qui évalue et décrit les matériaux de construction et d'entretien approuvés pour l'approvisionnement.

Points saillants en 2008-2009

La Direction a acquis un troisième profileur laser pour mettre en oeuvre la spécification mise à jour sur la douceur au toucher du bitume qui a été adoptée.

La base de données du système d'analyse des matériaux (SAM) a été entièrement fonctionnelle. Elle a permis la saisie des données d'essai de la Direction et a connu un accroissement de la participation des utilisateurs. L'accès régional est prévu pour l'exercice 2009-2010.

La Direction a élaboré un plan stratégique pour les trois à cinq prochaines années.

La Direction a évalué les conditions de fiabilité et d'humidité des pistes d'un certain nombre d'aéroports pour la Direction des aéroports et du service de traversiers du Nord et elle a mis en oeuvre des mesures correctives à certains d'entre eux, notamment ceux de Red Sucker Lake, de God's Lake Narrows, de God's River, d'Oxford House, de Pikwitonei et de Thicket Portage

On a procédé à l'interne à un levé automatisé de l'état de la surface des routes pour cartographier toutes les routes de la province.

La Direction a acheté un déflectomètre à masse tombante sur camion pour remplacer le programme de poutre Benkelman qui fait l'objet d'une élimination progressive. Les futurs essais de résistance seront exécutés à l'interne.

La Direction a adopté le *Mechanistic/Empirical Pavement Design Guide* (MEPGD) qu'a lancé la Federal Highway Administration des États-Unis.

Volumes de service en 2008-2009

<i>Activités et statistiques relatives au génie des matériaux en 2008-2009</i>	
336	<i>réponses à des demandes de renseignements sur les agrégats</i>
11 917	<i>essais réalisés au laboratoire central de Winnipeg</i>
2 985	<i>essais réalisés au laboratoire central de Brandon</i>
88	<i>conceptions structurales de revêtement émises</i>
108	<i>études d'impact sur le revêtement réalisées</i>
5	<i>grands projets géotechniques achevés</i>
24	<i>conceptions de mélange d'asphalte effectuées</i>
3	<i>conceptions de mélange de béton effectuées</i>

2 (i) Génie des matériaux

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	2 743	43,40	2 795	(52)
(2) Autres dépenses	956		1 094	(138)
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(1 984)		(1 709)	(275)
Total de l'affectation secondaire	1 715	43,40	2 180	(465)

Contrôle de la circulation routière

Objectif ou mandat

La Direction du contrôle de la circulation routière renforce la sécurité et l'efficacité de la circulation des véhicules et des piétons sur le réseau routier provincial en fournissant du soutien, des normes et des données dans les domaines des opérations, du génie et de la circulation spécialisée.

Activités

Gérer et diriger l'installation, l'entretien et l'utilisation de tous les dispositifs de signalisation routière (feux, principaux panneaux, feux clignotants et corridors pour piétons, glissières de sécurité ou rails de protection).

Établir des normes et des politiques relativement à l'installation et à l'entretien de tous les dispositifs de signalisation routière.

Gérer et diriger des examens des limites de vitesse et fournir des recommandations au Conseil routier concernant les limites de vitesse sur les routes provinciales.

Fournir des connaissances spécialisées concernant le contrôle de la circulation au sein de la Division de l'exploitation et de l'ingénierie ainsi qu'à d'autres ministères et administrations.

Gérer et diriger l'illumination des routes provinciales.

Gérer et diriger le programme de surveillance de la circulation, y compris la production d'un rapport annuel consacré aux débits de circulation sur le réseau routier provincial.

Tenir un relevé des collisions dans une base de données sur les routes provinciales afin de faciliter la localisation des zones problématiques et la mise au point et l'évaluation de mesures d'atténuation.

Gérer la sécurité aux passages à niveau sur le réseau routier provincial.

Points saillants en 2008-2009

La Direction a installé 9 dispositifs permanents et temporaires de signalisation routière pour contribuer aux activités de construction et aux nouvelles intersections.

Elle a mis en oeuvre 35 dispositifs supplémentaires de signalisation sur remorque utilisés pour mieux informer les conducteurs dans des situations cruciales de construction et d'urgence.

Elle a entrepris la conversion à la signalisation lumineuse à affichage DEL, avec 48 passages pour piétons et 24 feux clignotants convertis au cours de l'exercice, ce qui a permis d'obtenir un rabais de 6 639 \$ dans le cadre des programmes Éconergiques de Manitoba Hydro.

Des données sur la circulation ont été recueillies à 85 postes de comptage, dont 32 postes de comptage permanents (PCS), environ 1 100 emplacements de comptage à court terme, 8 bascules de pesage dynamique, 45 lieux de classification automatique des véhicules à environ 240 intersections.

La Direction a installé des systèmes de détection et d'avertissement des véhicules à hauteur excessive sur la RPGC 1A à Kemnay, ainsi que sur les RPGC 101 et 9, pour enregistrer le nombre camions lourds qui déclenchent les indicateurs d'alerte et qui entrent en collision avec les ouvrages d'art.

La Direction a examiné les demandes de changement de zones de limitation de vitesse à plusieurs endroits un peu partout dans la province et a présenté des rapports appropriés au Conseil routier pour examen. Elle a également géré le contrat de consultation qui a produit un rapport sur la limite de vitesse à 110 km/h. La Direction a utilisé le rapport pour faire des présentations au Conseil routier et recommander la mise en oeuvre par étapes d'une limite de vitesse de 110 km/h sur des routes particulières. Une partie

de la mise en oeuvre a été complétée au cours de la saison de construction de 2008 et des plans sont concrétisés pour l'affichage d'une limite de vitesse de 110 km/h sur la RPGC 1, de l'ouest de Virden jusqu'à la frontière avec la Saskatchewan, et sur la RPGC 75, du nord de la frontière américaine jusqu'au sud de Saint-Jean-Baptiste au cours de l'été 2009.

La Direction gère une base de données unique et nouvelle contenant les facteurs contributifs, la configuration et l'emplacement des collisions survenues sur le réseau routier provincial. Cette base de données, qui renferme des relevés de 1991 à nos jours, peut servir à la création de cartes et à la production de rapports statistiques à long terme sur les collisions. La Direction conserve par ailleurs les rapports d'accidents automobiles dans ses dossiers pendant cinq ans.

La Direction dirige le dialogue du Ministère avec MADD Canada (Mothers Against Drunk Driving) en vue de l'élaboration d'un protocole d'entente sur les dispositions nécessaires pour l'installation de panneaux commémoratifs sur les lieux des accidents de la circulation mortels liés à l'alcool.

La Section de la signalisation routière a joué un rôle clé dans l'élaboration de l'élément d'exposition du symposium sur les carrières du Ministère. Il s'agissait d'un dispositif de signalisation routière fonctionnel et d'un panneau à messages variables qui ont su attirer l'attention des élèves et des invités.

La Direction a achevé un projet de modernisation de la signalisation de passages à niveau (dispositifs d'alarme avancés et actifs) sur la RPGC 13 à Oakville financé par le gouvernement fédéral et de douze remplacements à frais partagés de signaux ferroviaires incandescents par des dispositifs DEL. La Direction a procédé à frais partagés avec le chemin de fer du GWWD (Greater Winnipeg Water District) à l'installation d'éléments de protection de la signalisation du passage à niveau sur la RPS 206, au sud de Dugald.

2 (j) Contrôle de la circulation routière

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
		ETP		
(1) Salaires et avantages sociaux	1 030	22,00	1 522	(492)
(2) Autres dépenses	375		418	(43)
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(378)		(620)	242
Total de l'affectation secondaire	1 027	22,00	1 320	(293)

Politique du transport

Objectif ou mandat

La Division de la politique du transport assure l'excellence de la planification, de l'élaboration et de l'évaluation des politiques, des programmes, des réseaux et des lois dans le domaine des transports, et elle conseille et soutient le gouvernement dans l'élaboration de politiques, de plans, de programmes et de lois par l'entremise des directions suivantes :

- Direction de la politique des transports et de l'amélioration des services;
- Direction de la politique et des mesures législatives;
- Direction de la planification et du développement des réseaux de transport;
- Direction des services législatifs et réglementaires.

Activités

Établir une démarche proactive et éclairée pour régler les problèmes liés aux transports et influencer sur l'élaboration de politiques efficaces aux échelons fédéral et provincial relativement à tous les modes de transports.

Orienter le programme d'immobilisations du Ministère dans un cadre de modes de transport intégrés en vue du développement économique et de l'aménagement du territoire.

Élaborer des stratégies de financement novatrices pour l'infrastructure des transports, fournir des plans et politiques de transport à long terme et prioriser et optimiser les investissements de la Province dans l'infrastructure des transports.

Travailler à la mise en œuvre d'initiatives stratégiques qui renforceront la sécurité, l'efficacité et la durabilité du réseau de transport du Manitoba.

Procurer l'expertise nécessaire à un cadre législatif et réglementaire qui soutienne la vision ministérielle d'un réseau de transport sûr et efficace propice à une croissance sociale et économique durable au Manitoba.

Coordonner la prestation du soutien décisionnel au sous-ministre, au ministre, au Comité du Cabinet chargé du développement économique et communautaire, au Conseil du Trésor, au Cabinet et au premier ministre.

Orienter les directions en matière de gestion; établir des politiques administratives divisionnaires et élaborer des spécifications, des normes et des procédures régissant la prestation de conseils et de services professionnels en politique et planification; gérer et surveiller un protocole d'affectation des tâches qui garantisse des réponses efficaces et opportunes aux demandes; surveiller l'affectation budgétaire divisionnaire et fournir du soutien administratif aux gestionnaires et au personnel des directions.

Points saillants en 2008-2009

Direction de la politique des transports et de l'amélioration des services

La Direction a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie de la porte d'entrée internationale du Manitoba qui vise à positionner la province comme une porte d'entrée de choix en plein essor au centre du continent pour le commerce mondial et les voyages internationaux.

- À ce sujet, dans le cadre d'une approche interministérielle, la Direction a soutenu avec succès, par le biais de services de recherche, d'analyse et de conceptualisation, le lancement par le gouvernement provincial de CentrePort Canada (port intérieur).
- La Direction a continué de soutenir le Conseil de la porte d'entrée internationale du Manitoba, qui comprend des chefs de file du secteur privé et qui vise à orienter la Stratégie.

- Dans le cadre de ses efforts de commercialisation de la Stratégie, la Direction a coordonné et soutenu la participation du ministre des Transports, d'autres membres du Cabinet, y compris le premier ministre, des cadres supérieurs manitobains à des conférences et événements internationaux clés portant, entre autres, sur l'ALENA.
- La Direction a continué d'établir les partenariats internationaux nécessaires pour assurer la croissance du Manitoba à titre de porte d'entrée pour le transport par le biais, par exemple, d'un rôle de leadership dans la North America Super Corridor Coalition (NASCO). Les activités ont inclus la direction de la mise en oeuvre réussie d'une démonstration de suivi du fret transfrontalier en positionnant le Manitoba comme destination de choix.

La Direction a collaboré avec le gouvernement fédéral et l'entreprise OmniTRAX pour mettre en oeuvre un projet de 68 M\$ pour l'amélioration de la ligne de chemin de fer jusqu'à Churchill (60 M\$) et des installations du port de Churchill (8 M\$). Elle a continué de diriger la gestion provinciale d'une initiative conjointe des gouvernements fédéral et provincial et de l'entreprise OmniTRAX au coût de 3 M\$ pour la poursuite des travaux de la Churchill Gateway Development Corporation, une institution de commercialisation de la porte d'entrée pour assurer la croissance du port de Churchill par la diversification de la circulation.

La Direction a défendu avec succès les intérêts du Manitoba dans les discussions sur la politique fédérale des transports et diverses questions liées aux programmes, y compris une présentation à l'Office des transports du Canada au sujet de la confirmation de l'accès des expéditeurs à des services ferroviaires concurrentiels dans la région de Winnipeg.

La Direction a négocié avec les sociétés Tembec et Central Manitoba Railway et mis en oeuvre un cadre de travail pour assurer l'exploitation continue d'une voie ferrée menacée de fermeture au profit des entreprises et des collectivités de la région de Brokenhead et de l'est du Manitoba.

La Direction a présidé un comité fédéral-provincial-territorial sur le transport durable qui relevait du Conseil des sous-ministres responsables des transports et de la sécurité routière.

La Direction a élaboré tous les paramètres du lancement au printemps de l'exercice 2009-2010 d'un programme de subvention qui soutient l'adoption par le secteur du camionnage lourd de technologies du marché secondaire conçues pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La Direction a géré des ententes de plus de 100 000 \$ sur des services de recherche avec le Transport Institute de l'Université du Manitoba et le Centre pour un transport durable respectivement, comme fondement à la recherche et à l'élaboration de données nécessaires pour soutenir les intentions stratégiques du Manitoba en matière de transport. Les recherches innovatrices portent, entre autres, sur l'évaluation des exigences de la politique pour l'arrivée potentielle de véhicules à basse vitesse sur les routes et l'évaluation des options de canalisation des camions de fret circulant dans les zones urbaines.

Direction de la planification et du développement des réseaux de transport

Par le biais de la recherche, de l'analyse et de la collecte de données comparatives, la Direction de la planification et du développement des réseaux de transport surveille l'intégrité du système de transport du Manitoba dans son ensemble et elle en présente les dimensions économiques, sociales et environnementales afin de prévenir les incidences involontaires sur le système des décisions et des choix adoptés à tout palier du système de transport.

L'objectif général de la Direction est l'offre d'analyses et de conseils visant des questions tactiques ou stratégiques à long terme qui ont des incidences sur le bien-être socio-économique de la province et de ses citoyens en ce qui concerne le système de transport.

La Direction participe à des activités classées dans les catégories principales suivantes.

A) Initiatives de planification et de développement

Voie CentrePort Canada — La Direction a préparé un plan de développement et une présentation sur le financement pour un partage des coûts avec le gouvernement fédéral qui ont été soumis en août 2008 et

qui font l'objet d'un examen. Le coût estimatif total du projet est de 212,4 M\$, dont un montant de 203,2 M\$ qui est admissible au partage des coûts avec le gouvernement fédéral.

Échangeur routier des RPGC 1 et 16 et du passage supérieur de la ligne principale du Canadien National — À la demande du gouvernement fédéral, la Direction a préparé une analyse de rentabilisation révisée et une demande de financement fédéral qui ont été soumises à Transports Canada afin de correspondre aux lignes directrices du nouveau Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers en matière de partage des coûts d'un échangeur routier étagé à la jonction de la route Transcanadienne et de la route Yellowhead (RPGC 1 et 16), accompagné d'un passage supérieur traversant la voie principale du Canadien National sur la RPGC 16. La Direction a demandé au gouvernement fédéral de contribuer 21,0 M\$ sur un coût total estimatif de 96,5 M\$ pour le projet.

Route de ceinture proposée pour la RPGC 75 à Saint-Norbert — À titre d'élément de soutien de l'initiative de développement de Centre Port Canada, la Direction a soumis une demande de financement et une analyse de rentabilisation aux termes du Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers pour la construction d'une route de ceinture pour la RPGC 75 à Saint-Norbert. La route de ceinture proposée éliminerait un passage obligé sur une route essentielle du réseau routier national dans Saint-Norbert et ferait la promotion du mouvement sécuritaire et efficace du fret et des personnes au Canada et dans les marchés internationaux. On évalue que le financement total du projet se chiffre à 255,0 M\$, dont un montant de 125,5 M\$ est demandé au gouvernement fédéral aux termes du Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers.

Projet de reconstruction et de remise en état de la RPGC 75 — La Direction a soumis une demande de financement pour un montant de 90,2 M\$ et une analyse de rentabilisation aux termes du Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers pour la remise en état de la RPGC 75 entre Winnipeg et le poste frontalier d'Emerson, qui a été priorisée pendant les saisons de construction de 2009 à 2015. Aux termes de la demande soumise, le gouvernement fédéral contribuerait 42,5 M\$ pour couvrir les coûts admissibles du projet et le Manitoba contribuerait le reste, soit 47,5 M\$. Le Manitoba prévoit construire des sections de la RPGC 75 au cours des cinq prochaines années.

Définition et développement d'un réseau routier stratégique — La Direction a continué d'offrir des services de secrétariat, de recherche et d'analyse à un groupe de travail interne qui a été chargé de la définition d'un réseau routier stratégique et d'un réseau routier régional en vue d'harmoniser et d'assurer la viabilité du réseau routier provincial sur les plans économique et social. Sous l'impulsion du groupe de travail, la Direction a complété la première partie du travail et a soumis un réseau conceptuel de routes commerciales et touristiques stratégiques, accompagné des documents de politique connexes, à l'approbation de la direction supérieure du Ministère et du ministre. Un rapport provisoire sur la deuxième partie du travail a été élaboré par le groupe de travail. Le rapport définit le réseau routier régional proposé, ainsi que les critères d'admissibilité au réseau et ses caractéristiques opérationnelles de base. À l'heure actuelle, la Direction aide le groupe de travail à examiner et à traiter les questions de politiques périphériques priorisées en matière de réseau routier stratégique et de réseau routier régional, ainsi qu'à élaborer des critères et des normes plus détaillés pour les deux réseaux.

Définition et élaboration d'un système de transport multimodal stratégique — La Direction a recueilli des données documentaires sur le transport multimodal et a élaboré un mandat révisé pour un groupe de travail ministériel sur un système de transport multimodal stratégique qui sera établi au cours de 2009 et qui comprendra des membres du personnel de diverses divisions du Ministère (Politique du transport, Transports routiers, Génie et Opérations). L'étude parallèle à l'Initiative de réseau routier stratégique examinera tous les modes de transport (transports routiers, aériens, maritimes et ferroviaires), élaborera des critères multimodaux et définira les installations de transport multimodal critiques au soutien de l'économie manitobaine. La Direction offrira des services complets de secrétariat, de recherche et d'analyse au groupe de travail ministériel pour la durée de l'examen.

Examen de la politique provinciale d'aménagement du territoire — Affaires intergouvernementales Manitoba a commencé son examen des politiques provinciales d'aménagement du territoire existantes. Les politiques qui s'appliquent à tous les biens fonciers au Manitoba et servent à orienter la préparation des plans d'aménagement ont été mises à jour en étendant leur application à la Ville de Winnipeg. La Direction a dirigé le processus d'examen des politiques d'aménagement du territoire et a également préparé une politique des transports provisoire pour son inclusion dans les politiques d'aménagement

mises à jour. Cette politique provisoire vise l'intégration de l'utilisation du sol et de la planification des transports et elle soutient les projets d'aménagement qui sont compatibles avec les réseaux de transport locaux et provinciaux. Elle a également été conçue pour veiller à ce que les décisions locales en matière d'utilisation du sol soutiennent la sécurité, l'efficacité et la viabilité d'un système de transport multimodal jumelé qui défend la force concurrentielle du Manitoba dans les marchés internationaux.

Plans d'aménagement et règlements de zonage municipaux — La Direction a examiné plus de 60 plans d'aménagement, règlements de zonage et demandes d'annexion municipale et a participé à de nombreuses réunions avec les municipalités locales et les autorités chargées de la planification qui portaient sur la position du Ministère au sujet de plans ou de questions d'aménagement particulières en vue d'assurer le maintien de la sécurité et de l'efficacité du système de transport provincial et d'éviter la mise en péril des futures possibilités d'amélioration du système.

Initiatives de transport urbain — La Direction a continué de participer de manière accrue à l'examen des questions de transport urbain et elle a représenté les intérêts du Manitoba au sein des groupes de travail provinciaux et fédéraux sur le transport urbain.

Initiative de partage des coûts avec les promoteurs — Les ressources du Ministère font l'objet de contraintes accrues pour composer avec les projets d'aménagement qui ont des incidences sur la sécurité ou l'exploitation du réseau routier provincial en raison des améliorations routières coûteuses. L'Initiative offre les moyens d'assurer que le Ministère peut satisfaire aux exigences des projets d'aménagement, tout en conservant la sécurité et l'efficacité du réseau routier provincial. La Direction a entrepris les recherches préliminaires et le travail d'examen requis pour élaborer et préparer des politiques et des stratégies directrices en vue de participer à l'officialisation des pratiques courantes de recouvrement des coûts imposés au Ministère à la suite des travaux d'amélioration des routes provinciales adjacentes aux projets d'aménagement immobilier ou de l'offre d'un accès à de telles routes.

Étude sur le transport au point d'entrée de Pembina-Emerson — À l'heure actuelle, le point d'entrée de Pembina-Emerson (PDE) est le cinquième poste frontalier Canada-États-Unis le plus achalandé et le poste frontalier le plus achalandé à l'ouest des Grands Lacs. Le Ministère et le Department of Transportation du Dakota du Nord ont entrepris une étude de planification en vue d'évaluer les améliorations au transport au PDE de Pembina-Emerson. La Direction a reçu la tâche de gérer le projet et elle a entrepris des consultations préliminaires multipartites et avec d'autres parties intéressées. Elle a élaboré un mandat provisoire qui sera examiné par des représentants des organismes canadiens et américains qui ont un intérêt prioritaire dans les services et la sécurité frontaliers en vue d'être en position d'embaucher un consultant multidisciplinaire pour entreprendre l'étude de planification en 2009. La Direction a également cerné certaines améliorations routières provisoires qui seront soumises aux discussions multipartites futures, ainsi qu'aux discussions avec les parties intéressées, et qui peuvent alléger le présent encombrement des voies de circulation et les délais au PDE de Pembina-Emerson.

Initiative d'utilisation conjointe de la frontière entre le Manitoba et l'Ontario — La Direction a dirigé les discussions tenues par le Manitoba avec le ministère des Transports de l'Ontario et d'autres parties intéressées au sujet d'un poste frontalier à utilisation conjointe à West Hawk Lake. Le nouveau poste vise à inclure des installations d'inspection avec bascule, ainsi que d'autres fonctions d'inspection, qui pourraient servir au Manitoba et à l'Ontario. La Direction a coordonné avec succès un atelier conjoint à l'intention des parties intéressées en septembre 2008, où ont participé 30 personnes (15 du Manitoba et 15 de l'Ontario) qui représentaient seize organismes. L'atelier avait pour objectif la confirmation de l'intérêt des parties intéressées dans des installations à utilisation conjointe, la confection d'une liste de questions qui définissent la portée du mandat d'une étude de consultation et l'établissement de relations menant à une coopération continue. La Direction a préparé un mandat provisoire pour une étude de faisabilité par un consultant en vue d'évaluer la conception fonctionnelle d'installations frontalières à utilisation conjointe et les incidences associées aux alignements futurs des routes. L'étude sera soumise à un examen et à des discussions multipartites. La Direction dirige également les négociations sur le financement de l'étude de faisabilité avec le ministère des Transports de l'Ontario et d'autres parties intéressées ou bénéficiaires.

Questions relatives au transport pour l'industrie pétrolière — La Direction a géré et présidé un comité de travail et de direction interministériel et lui a offert des services de secrétariat et de soutien à la recherche. Le comité a été créé pour traiter les préoccupations de l'industrie pétrolière manitobaine en

matière de camionnage et de transport dans les zones de production pétrolière du sud-ouest du Manitoba. On a préparé un rapport provisoire sur la politique d'élaboration de solutions et de stratégies potentielles.

B) Principales études en matière de transport

Initiative de route tous temps reliant le Nunavut au Manitoba — Le Manitoba, le Nunavut et la Kivalliq Inuit Association (KIA) ont terminé l'étude de choix du tracé d'une route tous temps reliant Rankin Inlet et le réseau routier existant du Manitoba. La Direction a géré l'étude, a offert un soutien et des conseils techniques au comité directeur de l'étude et elle a également élaboré un mandat provisoire pour l'exécution d'une analyse de rentabilisation d'une route tous temps reliant le Nunavut au Manitoba en vue de l'établissement des coûts et des bénéficiaires de l'aménagement d'une telle route.

Étude du réseau de transport de grande région sur le côté est du lac Winnipeg — L'objectif de l'étude est de définir une proposition de réseau de routes tous temps pour desservir les collectivités éloignées sur le côté est du lac Winnipeg. La Direction a offert des services de gestion préparatoire à l'étude proposée, a élaboré le mandat de l'étude et a parachevé le processus de sélection pour l'embauche d'un consultant multidisciplinaire qui exécutera l'étude.

C) Groupes de travail et comités

Groupe de travail sur le réseau routier national (RRN) — La Direction a continué de représenter le Manitoba au sein du Groupe de travail sur le réseau routier national et a offert au Groupe de travail des données sur le réseau routier manitobain lié au RRN et d'autres éléments en vue de faciliter la rédaction de la deuxième fiche de rendement du RRN. Cette deuxième fiche offre un examen de rendement repère de l'état du RRN et cerne les déficiences du réseau, ainsi que les besoins d'investissement dans l'infrastructure.

Comité du groupe de travail sur la comptabilité du coût complet — La Direction a continué de participer au comité du groupe de travail fédéral sur la comptabilité du coût complet et de représenter les intérêts du Manitoba dans ce projet. La Direction a offert des données et des renseignements mis à jour sur l'établissement du coût des routes, les coûts d'exploitation des camions urbains et les coûts pour l'environnement au Manitoba. Le groupe de travail sur la comptabilité du coût complet est une initiative fédérale qui vise à définir les avantages des systèmes de transport sur les économies provinciales et nationale.

Initiative nationale de prévision du débit de circulation du fret — La Direction a continué de représenter la région des Prairies (Alberta, Saskatchewan et Manitoba) au comité directeur de l'Initiative qui est chargé de prévoir les caractéristiques de débit du fret au cours des trente prochaines années dans les systèmes de transport du Canada. L'étude du comité a pour objectif de cerner les contraintes de capacité, les déplacements de la structure des échanges et du flux des marchandises, ainsi que les améliorations nécessaires aux systèmes de transport pour composer avec la croissance future du secteur. La Direction a fourni des renseignements et des données portant sur le Manitoba à l'Initiative à des fins d'utilisation par son consultant et elle a aidé ce dernier à organiser une conférence à Winnipeg afin d'examiner et de valider les prévisions et les conclusions générales du consultant de l'étude.

Mise à jour de la stratégie d'amélioration du transport dans l'Ouest — Les sous-ministres des Transports de l'Ouest canadien ont accepté d'élaborer une mise à jour de la stratégie d'amélioration du transport dans l'Ouest. Le Manitoba a été chargé de la direction des travaux de coordination et d'élaboration de la mise à jour et la Direction est responsable de la direction de la recherche, de l'analyse et de la collecte de données comparatives, ainsi que de la rédaction du rapport final. Un document de stratégie provisoire a été rédigé et soumis aux sous-ministres des Transports de l'Ouest canadien et aux principales parties intéressées à des fins d'examen. Un document final sera subséquemment soumis aux sous-ministres à des fins d'approbation en 2009.

Modifications à la Loi sur la protection des eaux navigables (Canada) — Transports Canada a reconnu que la *Loi sur la protection des eaux navigables* exigeait un examen complet et a commencé à examiner les options liées à la refonte de la *Loi*, ainsi qu'à une stratégie provisoire d'élaboration de modifications à apporter à la *Loi* actuelle afin de remédier à certaines de ses faiblesses les plus

pressantes à court terme. Le Manitoba a été chargé au nom des ministres des Transports de l'Ouest canadien de la direction de la présentation des ministres au sujet de la refonte ou de la modification de la *Loi* au Comité fédéral permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités. La Direction a dirigé et coordonné le processus d'examen de la *Loi* du Ministère et a préparé le document du ministre au sujet de la *Loi* qui sera soumis au nom des ministres des Transports de l'Ouest canadien au Comité fédéral.

Volumes de service en 2008-2009

La Direction de la planification et du développement des réseaux de transport a représenté le Ministère et la Province au sein de plusieurs groupes de travail et comités interministériels, interprovinciaux, municipaux et nationaux, ainsi qu'avec le Comité du Cabinet chargé du développement communautaire et économique consacrés à des thèmes liés aux transports :

- Réseau routier national;
- Fiche de rendement des transports;
- Initiative nationale de prévision du débit de circulation du fret;
- Groupe de travail pour l'enquête sur les coûts complets de la circulation routière;
- Groupe de travail interministériel avec les Wabanong Nakaygum Okimawin;
- Comité interministériel relatif à l'aménagement du territoire;
- Comités de travail interministériels du Comité du Cabinet chargé du développement économique et communautaire;
- Mise à jour de la stratégie d'amélioration du transport dans l'Ouest;
- Groupe de travail provincial et national sur le transport en commun;
- Groupe de travail interministériel sur la voie CentrePort Canada;
- Groupe de travail interministériel sur les questions de transport de l'industrie pétrolière;
- Groupe de travail interministériel sur l'industrie forestière;
- Devoir de consultation : Groupe de développement de cours de formation pour les consultations avec les Autochtones;
- Conseil commercial du maire de la Ville de Winnipeg.

La Direction a étudié plus de 60 plans d'aménagement, règlements de zonage et demandes d'annexion municipale et a participé à plusieurs réunions avec les municipalités locales et les autorités chargées de la planification qui portaient sur la position du Ministère au sujet de plans ou de questions d'aménagement particulières.

La Direction de la planification a siégé à des comités directeurs et groupes de travail ministériels pour plusieurs initiatives ministérielles :

- RPGC 75 – Étude sur une voie de contournement à Saint-Norbert;
- RPGC 75 – Déviations en cas d'inondation;
- Étude de la voie CentrePort Canada;
- Groupe de travail sur l'examen des couloirs de circulation et des passages de la route qui longe la rivière Rouge;
- RPGC 1 – Étude sur une voie de contournement à Headingley;
- Chemin sur le côté est du lac Winnipeg – Amélioration du chemin Rice River (Manitotagan – Bloodvein).

La Direction a préparé des présentations liées à des projets au Conseil du Trésor et au Comité du Cabinet chargé du développement économique et communautaire, ainsi qu'un grand nombre de lettres, de notes et documents d'information pour le premier ministre et les ministres.

Direction de la politique et des mesures législatives

La Direction a offert des services de recherche et d'analyse aux autorités de réglementation du transport relevant du Ministère (Commission du transport routier et Commission de réglementation des taxis) pour plusieurs demandes présentées à ces commissions en vue de modifier les tarifs appliqués au transport des passagers.

La Direction a offert des services de recherche, d'analyse et de soutien stratégique à la Division des transports routiers pour des initiatives qui rehaussent les services de délivrance des permis aux véhicules commerciaux de poids excédentaire et de dimensions excédentaires.

La Direction a soutenu les négociations pour la conclusion d'une entente de réciprocité sur l'enregistrement à la frontière avec le gouvernement de la Saskatchewan.

Direction des services législatifs et réglementaires

La Direction supervise l'élaboration et l'établissement des mesures législatives et des règlements du Ministère, y compris le soutien à l'analyse et à l'élaboration des politiques, l'offre de conseils et d'une orientation au sujet des lois et des règlements administrés par le Ministère. Elle offre un soutien à la recherche et des conseils pour l'élaboration des politiques et des mesures législatives qui visent la sécurité routière et joue le rôle d'un agent de liaison auprès de la Société d'assurance publique du Manitoba en ce qui a trait la prestation des programmes de permis de conduire et d'immatriculation des véhicules au nom du gouvernement du Manitoba.

La Direction a entrepris un examen autorisé du *Règlement sur les normes et les exemptions relatives aux casques de protection (motocyclottes)* et a préparé des modifications à un certain nombre d'autres règlements administrés par le Ministère.

La Direction a procédé à des recherches et à des analyses portant sur une variété de questions émergentes de sécurité routière :

- elle a lancé un processus de recherche, d'analyse et de consultation afin d'examiner les préoccupations relatives à l'usage du tabac et des téléphones cellulaires dans les véhicules;
- elle a entrepris un examen des transports accessibles et des normes de sécurité;
- elle a offert une orientation et des conseils pour le développement d'une solution de rechange abordable au passeport canadien qui satisfait aux exigences du gouvernement des États-Unis pour le passage à la frontière entre le Canada et les États-Unis;
- elle a représenté le Ministère au sein de plusieurs comités interministériels et intergouvernementaux.

2 (k) Politique du transport

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009		Dép. prévues 2008-2009	Écart pos./ (nég.)
	(milliers de \$)	ETP	(milliers de \$)	(milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	2 129	29,50	2 262	(133)
(2) Autres dépenses	2 186		1 229	957
(2) Subventions et paiements de transfert	105		105	0
Total des autres dépenses	2 291		1 332	957
(3) Initiative de développement de la porte d'accès de Churchill	4 966		200	4 766
(4) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(18)		(50)	32
Total de l'affectation secondaire	9 368	29,50	3 746	5 622

Entente avec la Société d'assurance publique du Manitoba

Le 19 avril 2004, en vertu du paragraphe 323(4) du *Code de la route* du Manitoba (C.P.L.M. c. H60), le registraire des véhicules automobiles a délégué, avec l'approbation écrite du ministre de l'Infrastructure et des Transports, des pouvoirs et attributions spécifiques au président-directeur général de la Société d'assurance publique du Manitoba.

Les employés non syndiqués ont été mutés à l'annonce du transfert dans le cadre du discours du budget, le 19 avril 2004. Une convention de transition pour les employés a été signée le 29 juin 2004 entre le Manitoba Government Employees Union (MGEU), et la Province et la Société.

Tous les employés ont été mutés le 1^{er} octobre 2004.

Une convention cadre a été ratifiée entre le Ministère et la Société.

Les mesures législatives établissant la délégation de pouvoir du registraire à la Société d'assurance publique du Manitoba sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2006 en vertu de la *Loi sur les conducteurs et les véhicules*. Cette loi donne à la Société les pouvoirs et les attributions nécessaires à l'administration des programmes régissant la délivrance des permis de conduire et l'immatriculation des véhicules, ainsi qu'à l'accomplissement des fonctions afférentes.

2 (I) Entente avec la Société d'assurance publique du Manitoba

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
Entente avec la Société	21 197		21 197	0,0
Total de l'affectation secondaire	21 197		21 197	0,0

Commission du transport routier et Conseil routier

Objectif ou mandat

Le Conseil routier a été créé pour veiller à la sécurité des voyageurs et à la protection de l'infrastructure routière par l'administration de la *Loi sur la protection des voies publiques* et de certaines parties du *Code de la route*.

La Commission du transport routier veille à ce que tous les Manitobains bénéficient de services de transport adéquats et abordables par l'administration d'un mécanisme de réglementation régissant en vertu du *Code de la route* les transporteurs et les exploitants de véhicules de transport public.

Activités

Conseil routier

Mettre en place et enlever les lignes de contrôle adjacentes aux routes à accès limité, désigner les routes à accès limité.

Délivrer les permis pour l'accès aux routes à accès limité, et pour les ouvrages d'art ou les projets d'aménagement adjacents à ces routes.

Établir les limites de vitesse dans toute la province, y compris la ville de Winnipeg.

Approuver les dispositifs de signalisation routière et leur conception, les règlements municipaux relatifs au poids, la fermeture des ponts et les restrictions, le classement des routes et les règlements de stationnement dans les ruelles.

Tenir des audiences publiques sur des questions d'actualité, émettre des ordonnances et des règlements et donner des avis au Ministère en matière de politique.

Commission du transport routier

Délivrer des permis d'exploitation aux entreprises d'autocars provinciaux, de services de transport intermunicipal et de lignes ferroviaires courtes participant à la prestation des services de transport public.

Surveiller et établir les frais de transport pour les exploitants de véhicules de transport public, de lignes d'autocar régulières et de services de transport intermunicipal.

Décider des sanctions à l'égard des transporteurs et des exploitants de véhicules de transport public en cas d'infractions à la réglementation.

Tenir des audiences publiques sur des problèmes d'actualité, émettre des ordonnances et des règlements et donner des avis au Ministère en matière de politique.

Volumes de service en 2008-2009

Activités du Conseil routier

48	<i>audiences publiques tenues (Winnipeg et régions rurales)</i>
385	<i>demandes d'accès et d'ouvrage d'art traitées</i>
60	<i>règlements municipaux concernant les limitations de vitesse et les dispositifs de signalisation routière</i>
13	<i>inspections sur le terrain</i>
41	<i>parties de règlements rédigées</i>
4	<i>appels devant la Régie des services publics</i>

Activités de la Commission du transport routier

34	<i>réunions générales ou publiques</i>
43	<i>permis d'exploitation délivrés ou modifiés</i>
0	<i>ordonnances de suspension</i>
30	<i>demandes d'autobus scolaire</i>
195	<i>permis d'exploitation de véhicules de transport public renouvelés</i>
2	<i>demande de fermeture de ligne ferroviaire courte</i>
143	<i>permis restreints autorisant l'utilisation temporaire de véhicules délivrés</i>
290	<i>permis provisoires de démonstration ou d'utilisation en cas de panne délivrés</i>

2 (m-1) Commission de transport routier et Conseil routier

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
		ETP		
(1) Salaires et avantages sociaux	227	3,00	279	(52)
(2) Autres dépenses	152		163	(11)
Total de l'affectation secondaire	379	3,00	442	(63)

Commission d'appel des suspensions de permis et Comité d'étude des dossiers médicaux

Objectif ou mandat

La Commission d'appel des suspensions de permis (CASP) met un processus d'appel à la disposition des personnes dont le permis de conduire a été suspendu ou annulé par le tribunal ou le registraire des véhicules automobiles. En prenant ses décisions, la Commission doit veiller à ce que, dans tous les cas, l'octroi d'une réduction de la suspension ne soit pas contraire à l'intérêt public et à ce que le maintien de la suspension ne se traduise pas par un préjudice exceptionnel.

Le Comité d'étude des dossiers médicaux (CEDM) met un processus d'appel à la disposition des personnes dont le permis de conduire a été suspendu, annulé ou refusé en raison de problèmes d'ordre médical. En prenant ses décisions, le Comité doit veiller à ce que, dans tous les cas, la sécurité du public soit davantage prise en compte que le préjudice exceptionnel causé par l'éventuel maintien de la suspension, de l'annulation ou du refus de délivrer un permis.

Activités

La Commission d'appel des suspensions de permis et le Comité d'étude des dossiers médicaux tiennent des audiences et rendent des décisions concernant les appels relatifs à des suspensions de permis.

La Commission d'appel des suspensions de permis examine des demandes de dispense de suspension des privilèges de conduite motivées par un préjudice exceptionnel. La Commission a pour fonction principale d'entendre des appels de personnes dont le permis de conduire a été suspendu par le tribunal ou le registraire des véhicules automobiles. Elle est également habilitée par le *Code de la route* à entendre des appels relatifs à la suspension, l'annulation ou le refus de permis d'auto-école, de moniteur de conduite, de concessionnaire d'automobiles, de vendeur, de station d'inspection et de mécanicien.

Le Comité d'étude des dossiers médicaux détermine si les normes établies par l'Association médicale canadienne, le Code national de sécurité et le Règlement 412/7 du Manitoba sont appliquées de manière juste et équitable et dans quels cas on peut y faire exception. Le Comité peut confirmer, casser ou modifier la décision du registraire des véhicules automobiles.

Volumes de service en 2008-2009

Commission d'appel des suspensions de permis – Répartition selon l'âge et le genre de suspension

Du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009

Âge	Alcool	Vol de voiture et vandalisme	Autres susp. selon l'art. 264 du <i>Code de la route</i>	Susp. selon l'art. 273 du <i>Code de la route</i>	Total
16 et 17 ans					
Appel favorable	-	-	-	5	5
Refus	-	-	-	4	4
Exonération complète	-	-	-	-	-
18 à 20 ans					
Appel favorable	7	1	3	95	106
Refus	3	-	2	47	52
Exonération complète	-	-	-	-	-
21 à 24 ans					
Appel favorable	18	3	6	55	82
Refus	6	-	7	44	57
Exonération complète	-	-	2	-	2
25 à 29 ans					
Appel favorable	14	1	9	55	79
Refus	5	1	3	25	34
Exonération complète	-	-	-	-	-

Âge	Alcool	Vol de voiture et vandalisme	Autres susp. selon l'art. 264 du Code de la route	Susp. selon l'art. 273 du Code de la route	Total
30 à 34 ans					
Appel favorable	14	-	7	41	62
Refus	7	-	1	6	14
Exonération complète	-	2	-	-	2
35 à 39 ans					
Appel favorable	17	-	9	28	54
Refus	3	-	-	9	12
Exonération complète	-	-	-	-	-
40 à 44 ans					
Appel favorable	19	-	6	29	54
Refus	-	2	-	6	8
Exonération complète	1	-	-	-	1
45 à 49 ans					
Appel favorable	17	-	2	25	44
Refus	3	-	-	6	9
Exonération complète	-	-	1	-	1
50 à 54 ans					
Appel favorable	8	-	1	24	33
Refus	3	-	-	5	8
Exonération complète	-	-	1	-	1
55 à 59 ans					
Appel favorable	12	-	2	10	24
Refus	1	-	-	3	4
Exonération complète	-	-	-	-	-
60 à 64 ans					
Appel favorable	8	-	-	4	12
Refus	1	-	-	2	3
Exonération complète	-	-	-	-	-
65 à 69 ans					
Appel favorable	3	-	-	3	6
Refus	-	-	-	-	-
Exonération complète	-	-	-	-	-
70 à 74 ans					
Appel favorable	2	-	1	1	4
Refus	-	-	-	2	2
Exonération complète	-	-	-	-	-
Plus de 74 ans					
Appel favorable	-	-	-	3	3
Refus	-	-	-	-	-
Exonération complète	-	-	-	-	-
TOTAL	172	10	63	537	782
Annulation de permis de station d'inspection (refusée)					3
Annulation de permis de station d'inspection (accordée)					2
Annulation de permis de concessionnaire (refusée)					1
Permis de moniteur de conduite (accordé)					1
Permis de vendeur (refusé)					2
NOMBRE TOTAL D'APPELS ENTENDUS					791
Appels annulés					40
Appels en attente					63
Suspensions expirées					31
NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES					925
AUDIENCES TENUES – 153					
122 Winnipeg					
25 Brandon					
6 Thompson/Le Pas					

Comité d'étude des dossiers médicaux – Sommaire
Du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009

CATÉGORIES	DÉCISIONS		TOTAL
Cardiologie	3 accordées	3 refusées	6
Neurologie	5 accordées	11 refusées	16
Liées à la consommation d'alcool	0 accordée	4 refusées	4
Vue	1 accordée	2 refusée	3
NOMBRE TOTAL D'APPELS ENTENDUS			29
Appels annulés			7
Appels en attente			5
NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES			41
NOMBRE TOTAL D'AUDIENCES TENUES – 12			
4 – Cardiologie			
5 – Neurologie et liées à la consommation d'alcool			
3 – Vue			

2 (m-2) Commission d'appel des suspensions de permis et Comité d'étude des dossiers médicaux

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
		ETP		
(1) Salaires et avantages sociaux	251	3,00	264	(13)
(2) Autres dépenses	68		87	(19)
Total de l'affectation secondaire	319	3,00	351	(32)

Commission de réglementation des taxis

Objectif ou mandat

La Commission de réglementation des taxis fait en sorte que les résidents de Winnipeg bénéficient de services de taxi satisfaisants à un coût raisonnable les besoins du public par l'administration d'un mécanisme de régulation économique.

Activités

Tenir des audiences publiques sur des questions liées à l'industrie et aux usagers.

Fixer, étudier et réviser le nombre de permis de taxi nécessaires pour répondre aux besoins du public.

Réglementer les tarifs de l'industrie.

Délivrer des permis d'exploitation de taxi et des permis de chauffeur de taxi et réglementer le transfert des permis.

Veiller à la formation des chauffeurs de taxi.

Établir les normes applicables aux véhicules et inspecter les taxis pour en vérifier l'état et l'exactitude des compteurs.

Enquêter sur des plaintes déposées contre des exploitants et des conducteurs de taxi pour des infractions aux règlements et de mauvais services, lorsque cela se justifie, et décider du règlement de ces plaintes.

Assurer la liaison entre la Commission et l'industrie du taxi, les administrations et les autres groupes concernés.

Points saillants en 2008-2009

La Commission de réglementation des taxis a continué de jouer un rôle de chef de file dans la promotion de la sécurité parmi les chauffeurs de taxi. Les mesures de sécurité mises en œuvre à Winnipeg par la Commission sont considérées comme les plus complètes en Amérique du Nord.

La réduction de 1 % de la taxe sur les produits et services (TPS) le 1^{er} janvier 2008 s'est traduite par une hausse de 0,95 % des tarifs. Les entreprises de taxi ont soumis à la Commission une demande d'augmentation des tarifs fondée sur le prix du carburant. Le 3 novembre 2008, la Commission a approuvé une hausse de 8 % des tarifs pour les taxis.

La Commission a procédé à un sondage sur le taxi à Winnipeg. À la fin de l'étude, la Commission a approuvé 47 nouveaux permis d'exploitation d'un commerce de taxi (3 taxis accessibles, 6 camionnettes pour personnes handicapées, 2 limousines ordinaires, 2 limousines de luxe, 2 limousines classiques, 22 voitures de prestige et 7 limousines de spécialité).

Les propriétaires de limousine ont soumis à la Commission une demande d'augmentation des tarifs fondée sur le coût élevé du carburant. La Commission a approuvé une hausse des tarifs pour les limousines qui est entrée en vigueur le 15 août 2008.

Volumes de service en 2008-2009

29	réunions tenues par la Commission
1	audience publique concernant une hausse des tarifs des taxis
1	audience publique concernant une hausse des tarifs des limousines
47	nouveaux permis d'exploitation d'un commerce de taxi délivrés
193	permis temporaires d'exploitation d'un commerce de taxi délivrés

551	permis d'exploitation d'un commerce de taxi renouvelés
1 998	permis de chauffeur de taxi délivrés
258	nouveaux permis de chauffeur de taxi délivrés
1 714	permis de chauffeur de taxi renouvelés
26	permis remplacés
2 330	inspections de taxi effectuées (patrouilles de rue, vérifications des compteurs, inspections sur place
61	demandes de procuration approuvées
78	transferts relatifs à des ventes
29	audiences de justification
43	audiences visant des demandes de permis d'exploitation

2 (m-3) Commission de réglementation des taxis

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
		ETP		
(1) Salaires et avantages sociaux	511	8,00	536	(25)
(2) Autres dépenses	251		154	97
Total de l'affectation secondaire	762	8,00	690	72

Programmes – Services gouvernementaux

Mandat

- Offrir des environnements de travail sécuritaires, durables et de qualité pour la prestation de programmes publics par des services d'acquisition, de planification, de gestion de projet, de conception et d'ingénierie, de stationnement et de sécurité.
- Assurer la coordination et la surveillance de projets relatifs aux locaux par le recours à des services professionnels et techniques internes et externes pour la planification, la conception, la location et la gestion de la construction.
- Procurer un plan d'amélioration de l'infrastructure intégré des points de vue technique et logistique à l'appui d'un portefeuille sûr, durable et de qualité.
- Fournir des services opérationnels et d'entretien pour les ministères et organismes gouvernementaux qui occupent des locaux dans des bâtiments appartenant au gouvernement ou loués par ce dernier et dont la Division est le fournisseur de services.
- S'occuper de l'acquisition et du contrôle des installations que la Province loue et qui relèvent du portefeuille de la Division des services des installations, ainsi que du renouvellement des contrats de location connexes, et fournir de l'expertise commerciale et immobilière pour les questions relatives aux locaux.
- Fournir des services de comptabilité, de passation de contrats et de soutien administratif pour la Division et gérer la prestation des services contractuels d'alimentation et de nettoyage à des endroits précis dans la plupart des bâtiments gouvernementaux.
- Offrir une stratégie globale relative aux locaux gouvernementaux par une planification à court et long terme.
- Administrer les contrats pour les demandes de construction liées aux services se rattachant aux locaux gouvernementaux, y compris les services contractuels d'alimentation et de nettoyage à des endroits précis dans la plupart des bâtiments gouvernementaux.
- Facturer à l'occupant le coût des locaux que la Province possède ou loue.
- Assurer l'approvisionnement global en biens et services pour tous les ministères et organismes gouvernementaux.
- Fournir des services de transport aérien spéciaux (service aérien d'ambulance Lifeflight, surveillance aérienne, lutte contre les incendies forestiers, transport de passagers et de marchandises, etc.) et coordonner et certifier les vols gouvernementaux nolisés dans des avions du secteur privé.
- Fournir des services de gestion des matériaux comme les fournitures courantes, le matériel de soins à domicile et l'entretien connexe, ainsi que la redistribution et l'aliénation des biens excédentaires et la gestion du courrier.
- Offrir des services complets de gestion foncière, y compris l'administration de la cession, de l'évaluation, de l'acquisition, de l'expropriation des terres domaniales et l'aliénation des biens excédentaires.
- Fournir des services complets de gestion et d'entretien des véhicules, y compris des services de radio et de communication mobile.

Gestion des projets

Objectif ou mandat

La Direction de la gestion des projets offre des services de gestion à des projets d'immobilisations et à des projets financés par les clients en matière de locaux en ayant recours à des services professionnels et techniques internes et externes.

Activités

Les Services à la clientèle portent sur la coordination globale de la planification des projets relatifs aux locaux gouvernementaux, avec notamment l'optimisation de l'utilisation des locaux et la conformité avec les nouvelles initiatives et les politiques et programmes changeants, dans le contexte de la planification stratégique liée aux locaux.

Les Services de gestion de projet coordonnent tous les aspects des projets d'immobilisations et des projets pour les clients assignés à la Direction afin d'en garantir l'achèvement dans des délais opportuns. Cela inclut les services de conception, les services d'estimation (établir des estimations du total des coûts et de la durée des projets), pour les projets de construction et de rénovation en cours ou proposés, et la coordination complète des projets.

Les Services de consultation technique fournissent de l'expertise technique dans le cadre de projets à toutes les directions de la Division et à d'autres ministères provinciaux. Ils orientent le développement d'énoncés de travaux relatifs aux projets.

Les Services d'architecture et de génie s'occupent de l'élaboration continue de nouvelles politiques et normes de conception pour le portefeuille de bâtiments de la province du Manitoba et de la documentation relative à la conception ou à la construction pour des projets choisis.

Les Services de surveillance des consultants se chargent de la surveillance et de l'approbation de l'ensemble des dessins et des spécifications élaborés par les consultants externes afin de veiller à la conformité aux politiques prévues par la loi, aux codes du bâtiment et aux normes établies, participent à des inspections sur le terrain et travaillent à la phase de mise en service d'un projet.

Les Services de soutien à l'infrastructure de l'environnement géré se chargent de la planification à long terme, des estimations, de la conception et de la construction de l'infrastructure électrique, mécanique et de câblage au sein de l'environnement géré.

Points saillants en 2008-2009

L'amélioration de la gestion de l'information et de la souplesse financière a permis à la Direction de la gestion des projets de maximiser le financement de la Division dans le cadre du plan d'immobilisations du Ministère afin de combler les besoins des clients d'une manière rentable. Au cours de l'exercice 2008-2009, la Direction a consacré un montant de 88 M\$ aux investissements en immobilisations en vertu de la partie B11(b) du Budget provincial, répartis entre plus de cent projets de taille et de portée diverses. La Direction a versé un montant approximatif de 3,7 M\$ plus de 200 projets liés à l'exploitation ou financés par les clients et a offert des services aux dix-neuf ministères du gouvernement, ainsi qu'à un certains nombre d'autres organismes gouvernementaux, au cours de l'exercice.

Dans le cadre du plan d'immobilisations du Ministère, la Direction a réparti comme suit ses ressources financières :

- 12,9 % des fonds ont été alloués à des projets d'amélioration du cycle de vie;
- 70 % des fonds ont été alloués à la satisfaction des besoins des clients dans le cadre des programmes, tels que les réimplantations, les expansions, les nouvelles exigences des programmes et les améliorations à la sécurité;
- 3 % des fonds ont été dépensés pour traiter des questions de santé et de sécurité au travail;
- la plus grande partie des fonds restants a été investie dans des projets d'accessibilité universelle et de développement durable.

Parmi les projets exécutés en réponse à la nécessité d'allonger la durée de vie, remarquons les travaux de restauration de l'enveloppe au collège Red River, les améliorations en cours au Churchill Town Centre, les améliorations à la plomberie au collège Red River et la restauration du recouvrement mural extérieur au Centre du centenaire du Manitoba.

À mesure que la Province continue d'investir dans des améliorations du cycle de vie de son actif actuel et qu'elle se lance dans de nouveaux projets de construction nécessaires à l'exécution des programmes à venir du gouvernement, les processus de planification intégrée et de gestion de projet suivis par la Direction seront essentiels à sa réussite.

Au cours de l'exercice, la Direction a achevé deux projets patrimoniaux de grande importance. L'installation d'une rampe accessible universellement au Palais législatif a concrétisé l'engagement du Manitoba en faveur de l'accessibilité universelle. En plus d'offrir un accès universel au Palais législatif, le projet de rampe a mérité un prix de conservation de Heritage Winnipeg en 2008. Surnommée « la voie de la citoyenneté à part entière », la rampe a été le résultat des efforts concertés d'un grand comité de travail qui comprenait des représentants de Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport Manitoba, de Services à la famille et Logement Manitoba, de la Ville de Winnipeg et de Infrastructure et Transports Manitoba. Conçue avec sensibilité, la rampe ne jure pas avec la belle façade en pierre calcaire de Tyndall du bâtiment grâce à une maçonnerie de même taille, consistance et profil. En fait, la pierre calcaire a été achetée à la même carrière manitobaine qui a fourni les pierres pour le bâtiment original. La rampe est un monument subtil et imposant à l'esprit de l'accès universel.

En plus de son prix pour le projet de rampe au Palais législatif, la Province a reçu un autre prix du patrimoine pour la restauration de la façade extérieure et de la coupole de l'immeuble Heaps. Le prix a été présenté à la Province pour ses efforts de conservation de son stock de bâtiments historiques en février 2008 lors de la journée Louis Riel.

Volumes de service en 2008-2009

Aux termes du plan d'immobilisations de 2008-2009, 88 100 000 \$ ont été consacrés aux investissements en immobilisations (partie B du Budget), répartis entre des projets de taille et de portée diverses. De ce montant, 17 228 000 \$ ont été attribués à des projets qui, dans le cadre des programmes du Ministère, ont été cernés comme répondant à des besoins essentiels des clients tels que l'amélioration de la durée de vie des installations et de la sécurité des personnes, ou des rénovations apportées à des bâtiments pour en améliorer l'accès et le rendement énergétique, et 63 340 900 \$ ont été affectés aux Programmes pour les clients, à de nouveaux projets d'immobilisations nettes proposés par les clients.

Au cours du présent exercice, la Direction a fourni des services à tous les ministères provinciaux ainsi qu'à plusieurs organismes gouvernementaux et elle a travaillé à plus de 200 autres projets liés à l'exploitation ou financés par les clients.

La Direction a investi un total de 5 581 600 \$ en dépenses de fonctionnement mineures (partie A) aux termes du plan d'immobilisations de 2008-2009. Ces dépenses visaient principalement des projets d'entretien de petite échelle ou des projets de remplacement à la fin du cycle de vie à l'intérieur des installations dont le gouvernement est propriétaire.

Il faut prendre note que les exigences du financement aux termes de la partie A liées à plusieurs projets se sont accrues au cours des dernières années. Dans le passé, le Ministère recevait habituellement une affectation de moins de 3 M\$. Le besoin de financement de l'exercice 2008-2009, chiffré à 5 581 600 \$, provient de la nécessité de combler l'insuffisance de fonds au cours des années antérieures pour des projets récurrents mineurs qui visent le cycle de vie et l'entretien différé.

Écarts en 2008-2009

L'amélioration de la gestion de l'information et une souplesse financière accrue ont permis à la Direction de la gestion des projets d'optimiser l'usage des fonds alloués à la Division dans le plan d'immobilisations en répondant aux besoins des clients de manière rentable.

À mesure que la Province continue d'investir dans des améliorations du cycle de vie de ses éléments d'actif actuels et qu'elle se lance dans de nouveaux projets de construction nécessaires à l'exécution des programmes à venir du gouvernement, les processus de planification intégrée et de gestion de projet suivis par la Direction seront essentiels à sa réussite.

3 (a) Gestion des projets

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
	(milliers de \$)	ETP		
(1) Salaires et avantages sociaux	3 117	40,00	3 862	(745)
(2) Autres dépenses	8 766		7 816	950
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(3 900)		(3 256)	(644)
(4) Moins : Montant recouvrable de la partie B – Investissements en immobilisations	(5 057)		(5 057)	0,0
Total de l'affectation secondaire	2 926	40,00	3 365	(439)

Projets de grande envergure (anciennement les Services techniques)

Objectif ou mandat

Créée au cours de l'exercice 2008-2009 à partir de la Direction de la gestion des projets, la Direction des projets de grande envergure offre des services de gestion de projet, y compris la coordination et la surveillance des projets d'immobilisations de grande envergure en ayant recours à des services professionnels et techniques internes et externes pour la planification, la conception et la gestion de la construction.

Activités

Les Services à la clientèle portent sur la coordination globale de la planification des projets d'immobilisations de grande envergure.

Les Services de gestion de projet coordonnent tous les aspects des projets d'immobilisations et des projets pour les clients assignés à la Direction afin d'en garantir l'achèvement dans des délais opportuns. Cela inclut les services de conception, les services d'estimation (établir des estimations du total des coûts et de la durée des projets), pour les projets de construction et de rénovation en cours ou proposés, et la coordination complète des projets.

Les Services de consultation technique fournissent de l'expertise technique dans le cadre de projets d'immobilisations de grande envergure à toutes les directions de la Division.

Les Services de surveillance des consultants se chargent de la surveillance et de l'approbation de l'ensemble des dessins et des spécifications élaborés par les consultants externes afin de veiller à la conformité aux politiques prévues par la loi, aux codes du bâtiment et aux normes établies, participent à des inspections sur le terrain et travaillent à la phase de mise en service d'un projet.

Points saillants en 2008-2009

Étant donné que la Direction des projets de grande envergure a été créée au cours de l'exercice 2008-2009 à partir de la Direction de la gestion des projets, les résultats de l'exercice sont intégrés à ceux de la Direction de la gestion des projets.

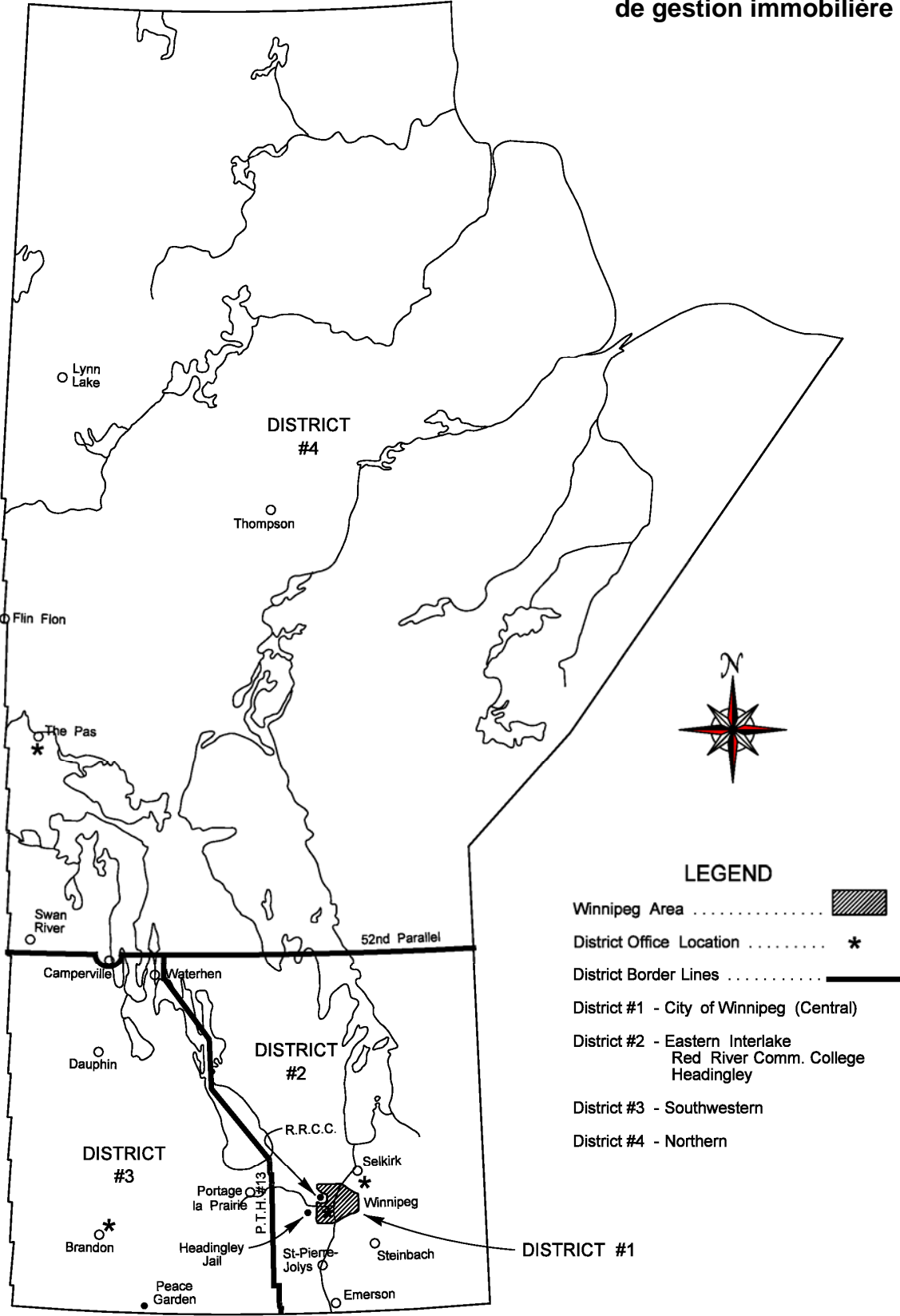
Écarts en 2008-2009

La Direction des services techniques a été créée dans le cadre du processus d'examen des prévisions budgétaires de l'exercice 2007-2008. L'évolution de la Division a rendu nécessaire la création de la Direction des projets de grande envergure pour remplacer la Direction des services techniques afin de combler le besoin d'offrir un programme d'immobilisations de plus en plus important.

3 (b) Projets de grande envergure

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	73	10,00	1 016	(943)
(2) Autres dépenses	22		268	(246)
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	0		(373)	373
Total de l'affectation secondaire	95	10,00	911	(816)

Carte des secteurs de gestion immobilière



Fonctionnement

Objectif ou mandat

La Direction du fonctionnement a pour mandat d'exploiter et d'entretenir des milieux de travail sécuritaires, durables et de qualité pour la prestation des programmes publics.

Activités

La Section du fonctionnement des districts a continué de fournir des services complets de gestion des installations en mettant l'accent sur l'entretien préventif. La planification du réinvestissement est devenu le centre d'intérêt renouvelé, car les tendances en matière d'entretien indiquent le besoin de planification du cycle de vie et de priorisation des éléments de remplacement et de réinvestissement essentiels.

Les districts ont commencé à jouer un rôle de plus en plus appréciable dans l'équipe de conception intégrée en ce qui a trait aux importants programmes d'immobilisations qui visent les infrastructures existantes et nouvelles. L'apport de la Direction contribue aux efforts des projets d'immobilisations pour tenir compte des coûts d'entretien et d'exploitation des infrastructures au cycle de vie réduit.

Les Services techniques et énergétiques ont joué un rôle important dans le secteur de la planification et de l'analyse du cycle de vie. En raison de la mise en oeuvre du programme SMART, les exigences en matière de données et la méthodologie de chargement des paramètres essentiels et des indicateurs de mesure du rendement deviennent une priorité.

Le Programme de responsabilité environnementale et de suivi des sites gouvernementaux a évolué pour jouer un rôle de premier plan au sein de la Division. Le Programme coordonne l'apport de cette dernière et la gestion de l'initiative de suivi des sites gouvernementaux (*Tracked Sites Initiative*). Le travail consiste à valider et mettre à jour l'inventaire des lieux de présence de l'amiante, à préparer des budgets pour les mesures correctives, à ébaucher une stratégie corrective et à intégrer les travaux d'assainissement dans les projets d'entretien et d'immobilisations en cours ou à l'étape de planification.

Points saillants en 2008-2009

La Direction a continué de renforcer ses capacités dans des domaines comme le développement durable et la gestion des services publics par la formation et l'information du personnel, ainsi que dans l'amélioration des systèmes environnementaux des bâtiments. Il est prévu que les installations du système de commande numérique directe et ses mises à niveau à une plate-forme commune soient mises en service sur plusieurs années dans tous les bâtiments gérés afin d'améliorer la gestion énergétique, ainsi que le confort et le bien-être des occupants. Les systèmes de commande des bâtiments sont présentement mis à niveau afin de permettre une commande à distance depuis des points centralisés, de réduire le nombre de systèmes non normalisés et de renforcer les capacités de surveillance de façon à améliorer le contrôle de la température et de la qualité de l'air dans les bâtiments. Des efforts constants sont déployés pour réduire la consommation d'énergie dans les éléments fonctionnels de construction par la conception de l'enveloppe et de l'intérieur et par le remplacement des systèmes environnementaux des bâtiments par des systèmes plus efficaces, car les dépenses en services publics du portefeuille de la Division des services des installations sont de l'ordre de 14 M\$ par an. En utilisant des programmes de réduction tels que Energy Smart, la Direction a pu accroître les sommes destinées aux services publics et disponibles pour le fonctionnement des bâtiments en apportant des modifications à ces derniers. La réduction de la consommation d'eau est une autre initiative mise de l'avant dans les bâtiments du portefeuille et la Direction poursuit son travail en vue de remplacer les appareils moins efficaces.

La Direction a travaillé avec d'autres ministères provinciaux à la planification des mesures d'urgence afin d'établir un modèle commun à l'échelle du gouvernement pour les plans de reprise des activités. En coordination avec le bureau de l'Organisation des mesures d'urgence, des plans sont en voie d'élaboration pour le rétablissement d'urgence des services en cas de catastrophe ou de pandémie, de manière à ce que des plans soient en place pour atténuer les interruptions de service qui toucheraient les programmes à la suite d'événements catastrophiques. Des initiatives ont par ailleurs été amorcées pour

établir et quantifier l'ampleur des responsabilités environnementales particulières liées à chacune des propriétés gouvernementales, en vue de la restauration des sites.

La Direction a continué de participer à la mise en oeuvre du système SMART. Dans le cadre de cette initiative, le suivi des données a engagé toutes les installations qui relèvent de la Direction du fonctionnement, tous les districts continuent de vérifier et d'enregistrer les éléments d'entretien des installations techniques des immeubles, afin qu'ils puissent être établis et surveillés dans le cadre du nouveau système d'information.

La Direction du fonctionnement a soutenu le parachèvement du programme d'immobilisations importantes de l'exercice 2008-2009 de la Direction des services des installations dans un rôle consultatif, a participé à la coordination de la construction sur le terrain et a géré de manière autonome plusieurs projets d'immobilisations et d'entretien mineurs dans diverses régions de la province. Environ 260 projets d'une valeur totale de 3,1 M\$ ont été prévus au budget et parachevés dans la province aux termes du budget alloué pour tous les projets d'immobilisations et d'entretien mineurs. Les projets ont été très variés et ont visé l'installation de chaudières, les systèmes mécaniques, les enveloppes de bâtiment, la sécurité des personnes et les améliorations intérieures. Le tableau qui suit donne tous les détails.

District	Projets d'immobilisations mineurs		Projets d'entretien mineurs	
	N ^{bre} de projets	Dépenses	N ^{bre} de projets	Dépenses
N° 1	18	292 300 \$	24	146 800 \$
N° 2	21	461 000 \$	14	194 800 \$
N° 3	25	422 400 \$	9	53 600 \$
N° 4	6	60 500 \$	5	67 000 \$
Serre provinciale	2	23 100 \$	4	23 600 \$
Logements des employés	2	67 800 \$	3	32 900 \$
Programme de stationnement	2	46 800 \$	6	49 500 \$
TOTAL	76	1 373 900 \$	65	568 200 \$

3 (c) Fonctionnement

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./(nég.) (milliers de \$)
		ETP		
(1) Salaires et avantages sociaux	19 209	370,19	21 903	(2 694)
(2) Autres dépenses	40 551		45 525	(4 974)
(2) Subventions et paiements de transfert	1 104		899	205
Total des autres dépenses	41 655		46 424	(4 769)
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(854)		(7 225)	6 371
Total de l'affectation secondaire	60 010	370,19	61 102	(1 092)

Location, gestion des locaux et stationnement

Objectif ou mandat

La Direction de la location, de la gestion des locaux et du stationnement s'occupe de l'acquisition et du contrôle des installations que la Province loue et qui relèvent du portefeuille de la Division des services des installations, ainsi que du renouvellement des contrats de location connexes, et elle fournit de l'expertise commerciale et immobilière pour les questions relatives aux locaux.

Activités

Acquisition par bail et renouvellement : Acquérir par bail des propriétés répondant aux besoins des clients ministériels en matière de programme. Négocier des contrats de location rentables qui satisfont aux besoins des programmes clients et de la Province du Manitoba. Déterminer les contrats de location qui parviennent à échéance et négocier leur renouvellement à des taux préférentiels, y compris les améliorations apportées pour les locataires en réponse aux exigences actuelles des programmes clients. Négocier de nouveaux contrats de location et la reconduction des baux par négociation directe dans le cadre du processus de demande de propositions (DP). Préparer les estimations annuelles de la Direction.

Administration des baux : Assurer l'administration quotidienne de toutes les propriétés louées par la Province et veiller au bon usage de la provision pour améliorations liées aux locataires fixée au cours des négociations sur les baux. Coordonner l'entretien et l'exploitation des locaux loués conformément aux modalités des contrats de location pendant toute leur durée. Négocier et administrer les améliorations locatives entreprises pendant la durée d'un contrat de location. Fournir un point de contact et de règlement pour les questions liées au service à la clientèle. Gérer le règlement des différends entre toutes les parties en cas de non-respect des modalités des contrats de location ou d'infraction à des lois applicables aux propriétés (p. ex., sécurité et hygiène du travail). Administrer les opérations financières comme le paiement des loyers, les alignements, les dépenses de fonctionnement et les rajustements prévus dans les modalités des contrats de location.

Documentation sur les baux : Créer et tenir à jour toute la documentation sur les baux et les documents auxiliaires connexes pour le portefeuille de location.

Archives des dessins et des registres : Fournir les dessins du répertoire des locaux qui illustrent les plans de base avec les affectations des groupes de travail à l'appui du programme de recouvrement des coûts liés aux locaux. Gérer l'archivage centralisé de tous les dessins, y compris les dessins d'exécution ou d'après exécution.

Stationnement : Maintenir un programme de stationnement payant et contrôlé qui vise le recouvrement des coûts pour chacune des propriétés possédées ou louées par le gouvernement provincial et offrir des services de gestion au programme.

Service d'établissement des contrats : Diriger toutes les activités liées aux appels d'offres et à l'établissement des contrats de la Division, y compris les contrats de construction, de consultation et de service. La tâche comprend la préparation et l'attribution des contrats afin d'en assurer la conformité avec les politiques et procédures du gouvernement provincial.

Offrir une administration et une surveillance efficaces de tous les contrats, y compris l'élaboration des soumissions, la préparation des appels d'offres, la publicité et l'attribution des contrats (p. ex., services de nettoyage et d'entretien, services commerciaux et services de déneigement).

Points saillants en 2008-2009

Une priorité à long terme de la Direction est de veiller à que les baux relevant du portefeuille gouvernemental sont toujours acquis à la juste valeur marchande ou à une valeur inférieure. Conformément à l'engagement du gouvernement envers les initiatives axées sur la durabilité et l'accessibilité, la Direction a accru les efforts consacrés à cette priorité afin de garantir que les initiatives

de durabilité, d'écologisation et d'accessibilité universelle soient une considération importante dans l'acquisition et le renouvellement des contrats de location immobilière.

Parmi les projets importants de l'exercice 2008-2009, mentionnons les nouveaux baux pour des installations de 10 167 pi² au 175 de la rue Hargrave, de 11 767 pi² au 346 de l'avenue Portage et de 11 700 pi² au 1011 de l'avenue Rosser (Brandon).

La Direction a aussi priorisé la réduction du nombre de baux d'occupation après terme afin de réduire ainsi la vulnérabilité de la Province en matière d'évictions. En 2008-2009, le nombre de baux d'occupation après terme était de quatorze, soit une hausse de deux baux par rapport à l'exercice précédent. La hausse est le résultat des modifications apportées aux programmes clients qui ont accru les difficultés des clients en matière de détermination des exigences des baux futurs.

Afin d'encourager le personnel de la Province à rechercher d'autres façons de se rendre au travail, la Direction a établi des aires de stationnement pour les scooters sur les terrains du Centre des congrès et du Central Powerhouse. Le programme de stationnement continue de soutenir le développement durable par l'installation de panneaux recyclés, la mise en place de panneaux anti-ralenti supplémentaires et la poursuite des efforts de promotion de l'initiative de covoiturage en ligne (www.carpool.ca) afin d'aider le personnel qui n'est pas admissible aux installations de stationnement du gouvernement.

Volumes de service en 2008-2009

Le portefeuille du programme de location immobilière comprend 215 baux qui équivalent à une surface totale d'environ 1,57 million de pi² en locaux et 312 500 pi² en terrains. Le budget total approximatif de la Direction pendant l'exercice a été de 27,6 M\$.

En 2008-2009, 47 baux ont été renouvelés, 18 baux ont été acquis pour la première fois et 8 ont été résiliés; ces chiffres englobent des baux qui ne relèvent pas du portefeuille, alors que d'autres baux n'ont pas encore pris effet et ne sont donc pas comptabilisés dans ces totaux.

La Direction gère 205 installations de stationnement (louées ou qui appartiennent à la Province) avec 7 934 places de stationnement.

3 (d) Location, gestion des locaux et stationnement

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	1 290	19,00	1 160	130
(2) Autres dépenses	30 709		30 607	102
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(2 400)		(3 287)	887
Total de l'affectation secondaire	29 599	19,00	28 480	1 119

Services de soutien divisionnaires

Objectif ou mandat

La Direction des services de soutien divisionnaires fournit des services de comptabilité, de soutien informatique et de soutien administratif pour la Division.

Activités

Services financiers : Veiller à l'achèvement correct et opportun de toutes les activités relatives aux comptes créditeurs, aux services financiers généraux, aux recouvrements des comptes débiteurs et aux recettes ainsi qu'aux rapports financiers pour la Division, dans l'environnement SAP. Ces tâches comprennent la surveillance, le compte rendu et le contrôle des budgets divisionnaires, des projets d'immobilisations et de ceux financés par les clients, des affectations et coûts salariaux, ainsi que des dépenses de fonctionnement. Gérer tous les aspects financiers relatifs à la prestation des services par la Division des services des installations en veillant au respect des politiques et procédures financières.

Soutien informatique : Coordonner en temps opportun les activités de formation des utilisateurs finals, de rapport de conformité procédurale et systémique et d'entretien du système. Diriger l'élaboration de méthodes de fonctionnement uniformisées qui correspondent à la structure organisationnelle et aux exigences opérationnelles. Coordonner l'examen et la mise à jour des données de référence de la Division. Assurer la liaison avec Sciences, Technologie, Énergie et Mines Manitoba pour apporter des modifications techniques à la configuration des systèmes. Maximiser les avantages de la boîte à outils du système SAP pour les utilisateurs finals de la Division.

Soutien administratif : Fournir du soutien administratif et en secrétariat à toutes les directions de la Division. Cela comprend le soutien administratif aux activités exigées par les directions en matière de ressources humaines.

Coordonner la préparation des prévisions budgétaires annuelles de la Division, des plans d'activités annuels et des prévisions mensuelles.

Points saillants en 2008-2009

Au cours de 2008-2009, la Direction a continué de jouer un rôle déterminant dans les efforts de responsabilisation comptable en améliorant le processus de contrôle des projets et l'opportunité des rapports financiers de la Division.

La Direction a reçu la tâche de bâtir une nouvelle section pour soutenir techniquement les nouveaux modules SAP et diriger l'optimisation du système d'information SAP au sein de la Division.

La Direction a participé de manière importante à la stabilisation des nouveaux processus exigés par les nouveaux modules SAP. En dialoguant avec ses partenaires des différentes directions, la Direction a continué de peaufiner l'attribution des tâches internes et externes (sans intervention) afin d'optimiser les ressources humaines.

Le système provisoire de surveillance des projets a été archivé et remplacé par le nouveau système d'information SAP intégré de la Division. La soumission de rapports financiers divisionnaires dans des délais opportuns a été maintenue en 2008-2009.

3 (e) Services de soutien divisionnaires

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
		ETP		
(1) Salaires et avantages sociaux	735	15,18	1 161	(426)
(2) Autres dépenses	355		309	46
Total de l'affectation secondaire	1 090	15,18	1 470	(380)

Services de sécurité

Objectif ou mandat

La Direction de la sécurité fournit des services de sécurité aux ministères et organismes gouvernementaux qui occupent des locaux dans des bâtiments appartenant au gouvernement ou loués par ce dernier et dont la Division est le fournisseur de services.

Activités

Services de sécurité : Assurer la prestation efficace des services de sécurité dans l'ensemble du Manitoba, en particulier :

- la sécurité du personnel gouvernemental, des visiteurs, des élus et des personnalités de passage;
- le contrôle, par voie électronique, de la sécurité des biens par l'entremise du Centre de communication;
- les patrouilles mobiles chargées de protéger les gens et les biens.

Fournir des conseils en sécurité et des services connexes aux clients ministériels. Ces activités englobent la formation sur la sensibilisation à la sécurité, les installations électroniques de sécurité et la surveillance, les services de serrurerie et l'exécution de projets dans le domaine de la sécurité, ainsi que la surveillance à des fins de contrôle de la qualité des projets liés à des services de sécurité contractuels.

Assurer la liaison entre les clients et les autorités policières dans toute la province pour des questions relatives à la sécurité.

Coordonner le programme de cartes-photos d'identité gouvernementales.

Recommander des lignes directrices, des processus et des procédures liés à l'offre de services de protection de sécurité au gouvernement, au besoin.

Points saillants en 2008-2009

Des séances de formation sur la sensibilisation à la sécurité continuent d'être offertes à des groupes d'employés gouvernementaux dans toute la province.

La Direction de la sécurité continue de coordonner une initiative de cartes-photos d'identité pour les fonctionnaires provinciaux et encourage ces derniers à porter cette carte dans les lieux de travail du gouvernement provincial.

Par ailleurs, la Direction élabore, conçoit et installe des systèmes de sécurité dans les installations possédées ou louées par le gouvernement provincial, au besoin.

La Direction évalue continuellement la sécurité au Palais législatif du Manitoba et fait des recommandations pour des améliorations dans ce domaine. Des agents de sécurité supplémentaires ont été affectés au Palais législatif et on a installé un comptoir de service de sécurité amélioré dans le foyer, directement devant l'entrée principale du Palais législatif. La Direction a rehaussé les mesures de sécurité au Palais législatif en demandant désormais à tous les visiteurs, messagers et artisans contractuels de s'inscrire au comptoir de service de sécurité et de porter visiblement un insigne particulier.

Des séances d'information continuent d'être proposées à tout le personnel du Palais législatif afin de l'informer des initiatives de sécurité renforcée.

Des agents de sécurité ont été formés à l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA), qui est situé dans le bureau de la sécurité de l'Assemblée. Le DEA et des agents de sécurité formés sont désormais présents pendant les heures de travail de l'Assemblée législative et du personnel du Palais législatif.

Volumes de service en 2008-2009

La Direction de la sécurité a signalé plus de 4 000 incidents de sécurité au cours de l'exercice 2008-2009, parmi lesquels des actes de vandalisme, des agressions, des vols, des menaces et des interventions en cas d'alarme.

3 (f) Services de sécurité

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	4 545	98,79	4 934	(389)
(2) Autres dépenses	1 422		1 043	379
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres Postes	(1 321)		(1 011)	(310)
Total de l'affectation secondaire	4 646	98,79	4 966	(320)

Recouvrement des coûts liés aux locaux

Objectif ou mandat

Le programme de recouvrement des coûts liés aux locaux gère un système connexe qui impute les frais à tous les locataires occupant de l'espace de bureau ou d'entreposage loué ou appartenant au gouvernement.

Activités

Le programme de recouvrement des coûts liés aux locaux est administré conjointement par les divisions Services des installations et Administration et finances d'Infrastructure et Transports Manitoba. Le programme repose sur le module immobilier du système SAP. Les activités du programme sont les suivantes :

- déterminer le coût de l'espace occupé par chaque programme et chaque groupe de travail client au sein des programmes;
- traiter la facturation de chaque groupe de travail client pour le coût de l'espace occupé;
- élaborer et diffuser l'ensemble des lignes directrices et des rapports financiers pertinents;
- élaborer, mettre en œuvre et tenir à jour les politiques et les procédures administratives pertinentes nécessaires à l'exécution du programme de recouvrement des coûts liés aux locaux;
- tenir à jour un inventaire permanent, indexé par occupant, de tous les locaux loués par le gouvernement ou lui appartenant.

Points saillants en 2008-2009

Recouvrement efficace des coûts pour l'espace loué par le gouvernement ou lui appartenant qui est géré par le ministère, par l'imputation des coûts aux ministères et aux organismes de service spécial.

Volumes de service en 2008-2009

955	<i>clients</i>
458	<i>groupes de travail dans 95 installations appartenant au gouvernement, partout dans la province, auprès desquels les coûts ont été recouverts</i>
497	<i>groupes de travail dans 185 installations louées, partout dans la province, auprès desquels les coûts ont été recouverts</i>

3 (g) Recouvrement des coûts liés aux locaux

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
Montant recouvrable d'autres postes	(56 208)		(56 297)	89

Planification des besoins en locaux du gouvernement

Objectif ou mandat

La Direction de la planification des besoins en locaux du gouvernement offre un leadership et des conseils pour aider à l'établissement de la planification stratégique et des points de vue politiques, de la planification et de la prise de décision à long terme relativement aux locaux en soutien à la mission de la Division des services des installations.

Activités

Besoins des clients et plan d'immobilisations : Jouer un rôle central afin que les besoins des clients en matière d'infrastructure soient priorisés dans le cadre d'un plan d'immobilisations stratégique pluriannuel portant sur la coordination de la détermination des besoins des programmes à long terme, leur organisation dans un plan d'immobilisations à long terme et la contribution à leur priorisation dans le contexte plus général du contrôle financier.

Gestion stratégique des biens : Travailler avec les clients ministériels, les organismes centraux et les directions de la Division des services des installations, diriger la planification de la gestion stratégique des biens en vue de prévoir l'incidence de diverses décisions concernant les investissements liés aux installations.

Examen et élaboration de politiques : S'attacher à élaborer une méthode et des critères dans le contexte d'un cadre stratégique afin d'évaluer les avoirs de la Province et aider au développement et à l'entretien d'un portefeuille d'infrastructures efficient.

Mesure du rendement : Favoriser les progrès dans la mesure du rendement et l'amélioration continue pour la Division et contribuer à l'adaptation ou à l'élaboration de mesures du rendement, d'indicateurs et de repères au moyen du système SMART.

Initiatives spéciales : Coordonner la participation de la Division aux initiatives horizontales et aux efforts intergouvernementaux. Coordonner les réponses ministérielles et les mesures ponctuelles dans le cadre d'activités à court terme comme un aspect supplémentaire du profil de services de la Direction.

Points saillants en 2008-2009

La coordination et le leadership ministériels dans diverses initiatives horizontales sont demeurés les priorités de la Direction en 2008-2009.

Les lignes directrices comparant le recours à la location et à la propriété qu'a élaborées la Direction ont permis d'évaluer le besoin de modifications à venir en matière de propriété des bâtiments dans l'ensemble du portefeuille d'infrastructures. La Direction a également coordonné l'examen des politiques indiquées dans le grand manuel administratif qui ont des incidences sur le portefeuille immobilier du gouvernement. L'examen a nécessité une mise à jour et une réécriture des politiques en fonction des initiatives de planification et des processus courants.

La Direction a continué de cerner les immeubles qui ne sont plus requis pour combler les besoins en locaux du gouvernement provincial et à demander l'autorisation de les vendre.

Comme dans les périodes précédentes, la Direction a continué de fournir des conseils et de l'expertise à des organismes sans lien de dépendance et à des organismes de service spécial dans tous les portefeuilles. Cet effort continue d'alimenter la prise de décisions stratégiques sur le rôle du gouvernement dans la gestion des questions immobilières sans lien de dépendance.

3 (h) Planification des besoins en locaux du gouvernement

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)		Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
		ETP			
(1) Salaires et avantages sociaux	493	7,00	667		(174)
(2) Autres dépenses	166		203		(37)
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres Postes	0		(200)		200
Total de l'affectation secondaire	659	7,00	670		(11)

Services d'approvisionnement

Objectif ou mandat

La Direction des services d'approvisionnement (DSA) fournit des services d'approvisionnement gouvernementaux à tous les ministères et à certains organismes afin de garantir que chaque contrat d'achat constitue une dépense juste et raisonnable pour les contribuables, tout en protégeant le système concurrentiel à l'intention des fournisseurs intéressés.

Activités

Fournir aux ministères et à certains organismes des services centralisés d'appels d'offres et de passation de contrats pour des biens et des services connexes.

Fournir des spécifications de produits, l'identification de l'équipement et des matériaux, des services de catalogage et des stratégies de normalisation des marchandises.

Promouvoir des initiatives d'approvisionnement axé sur le développement durable, y compris l'achat et l'utilisation dans tout le gouvernement de biens et de services à privilégier pour des raisons écologiques.

Accroître la participation des entreprises autochtones à la fourniture des biens et des services au Manitoba par la mise en œuvre de l'Initiative d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones; assurer la liaison avec la communauté des fournisseurs de manière à promouvoir les possibilités commerciales et d'accroître la participation des petites entreprises.

Élaborer des stratégies gouvernementales pour l'approvisionnement et établir des contrats pour les biens courants et les services connexes utilisés dans tout le gouvernement.

Fournir des services consultatifs aux clients concernant les évaluations de produits, les méthodes d'approvisionnement et la terminologie des contrats.

Élaborer et mettre en œuvre des politiques d'approvisionnement gouvernementales et établir des pratiques exemplaires en se fondant sur la représentation ministérielle et sur l'orientation du Comité de sous-ministres relatif à l'approvisionnement.

Participer à des initiatives fédérales-provinciales liées à l'approvisionnement comme celles qui visent à réduire les obstacles au commerce interprovincial ou celles qui sont consacrées aux réseaux d'information interprovinciaux, de même qu'aux initiatives cherchant à améliorer l'accès à l'approvisionnement gouvernemental.

Administrer les activités d'achat à l'échelle du gouvernement par la délégation du pouvoir d'achat au moyen de la carte d'achat.

Points saillants en 2008-2009

Développement durable — La Direction a joué un rôle de chef de file dans la mise en place et la communication de mesures d'approvisionnement conformes aux principes du développement durable à l'échelle du gouvernement, en particulier :

- communiquer au gouvernement et au milieu des vendeurs les politiques et initiatives de développement durable relatives à l'approvisionnement;
- établir des spécifications et des normes générales pour l'approvisionnement en biens à privilégier pour des raisons écologiques;
- inciter les principaux intervenants à faire progresser les initiatives de développement durable relatives à l'approvisionnement, y compris la création d'une tribune du secteur public pour l'échange des pratiques exemplaires afin d'offrir aux professionnels de l'approvisionnement des renseignements qui favorisent le choix et l'utilisation de produits et de services durables et écologiques.

Développement économique communautaire — Les principaux aspects de la stratégie d'approvisionnement des Services d'approvisionnement qui visent à contribuer à l'initiative gouvernementale de développement économique et communautaire sont notamment :

- un règlement sur les fabricants responsables et les modifications connexes à la *Loi sur les achats du gouvernement* qui exigent du gouvernement qu'il demande que les vêtements achetés (contrats de 5 000 \$ et plus) soient produits en conformité avec les pratiques équitables minimales en matière de travail précisées dans le règlement. La politique connexe offre des renseignements additionnels et vise à sensibiliser et à informer les entreprises et les acheteurs gouvernementaux concernant la fabrication de vêtements dans des conditions de travail décentes;
- la mise en œuvre de l'Initiative d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, y compris la formation du personnel clé dans l'ensemble du gouvernement.

Services de consultation — La Direction a collaboré avec les clients ministériels et les fournisseurs à propos de la politique et des pratiques d'approvisionnement, de la terminologie des contrats, de l'évaluation des produits et de la normalisation des marchandises.

Approvisionnement auprès des entreprises autochtones — La Direction a terminé la mise en œuvre de l'Initiative d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones en formant les principales personnes concernées dans l'ensemble du gouvernement, telles que les acheteurs. L'initiative est conçue pour accroître la participation des entreprises autochtones à la fourniture de biens et de services au gouvernement. La Direction a continué de faire connaître l'Initiative par la participation à des foires commerciales et à des réunions avec les organismes autochtones comme l'Aboriginal Chamber of Commerce.

Élargissement du bassin de fournisseurs au Manitoba — La Direction a participé à plusieurs foires commerciales et manifestations annuelles comme Vision Quest et les réunions annuelles de l'Association des municipalités du Manitoba, des chambres de commerce du Manitoba, de Winnipeg et autochtone et de la Manitoba Municipal Administrators Association.

Approvisionnement fédéral-provincial-territorial — En plus de participer aux négociations visant à réduire les obstacles au commerce en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur, la Direction a participé avec ses homologues provinciaux, territoriaux et fédéraux à un forum annuel donnant l'occasion aux administrations de présenter leurs pratiques exemplaires respectives dans le domaine de l'approvisionnement.

Volumes de service en 2008-2009

La Direction, qui est un des organismes d'achat les plus importants au Manitoba, facilite l'acquisition d'une grande variété de produits et services connexes d'une valeur annuelle de quelque 76,0 M\$ (moyenne sur 5 ans).

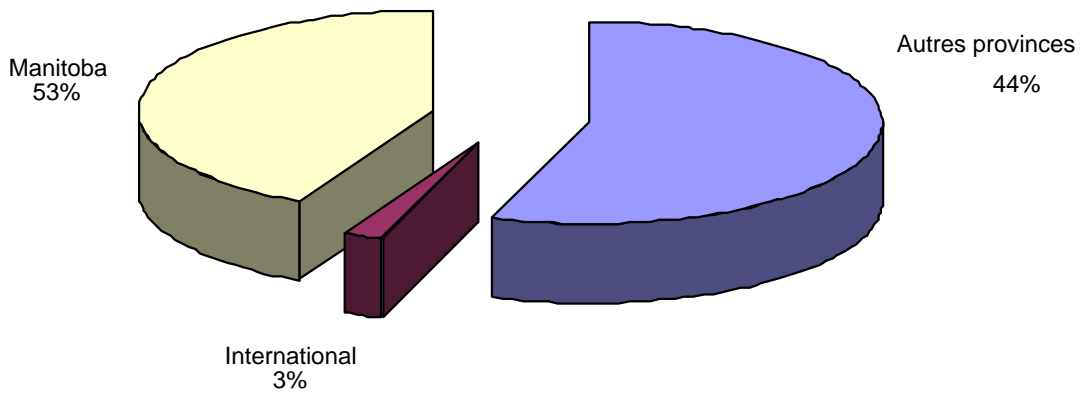
Les appels d'offres traités par la Direction se sont traduits par des économies d'environ 8,7 M\$, si l'on compare les achats soumissionnés communiqués au moyen du SAP en 2008-2009 avec les pourcentages traditionnels en matière d'économies.

En 2008-2009, la Direction a traité 973 demandes portant sur 4 088 biens et services estimés à 86,7 M\$.

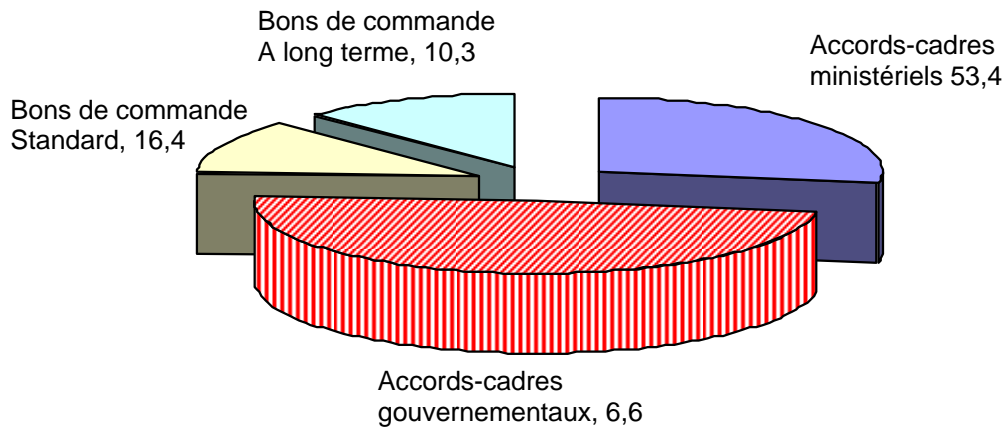
Des marchés d'environ 45,7 M\$ (52,6 %) ont été adjugés à des fournisseurs du Manitoba, 38,4 M\$ (44,3 %) à des fournisseurs d'autres régions du Canada et 2,6 M\$ (3,1 %) à des fournisseurs étrangers. Des 45,7 M\$ adjugés aux entreprises du Manitoba, environ 4,6 M\$ l'ont été à des fournisseurs établis en milieu rural.

Les achats faits par carte d'achat en vertu de pouvoirs délégués représentent un total de 10,2 M\$, dont 8,5 M\$ (83,3 %) auprès de fournisseurs du Manitoba.

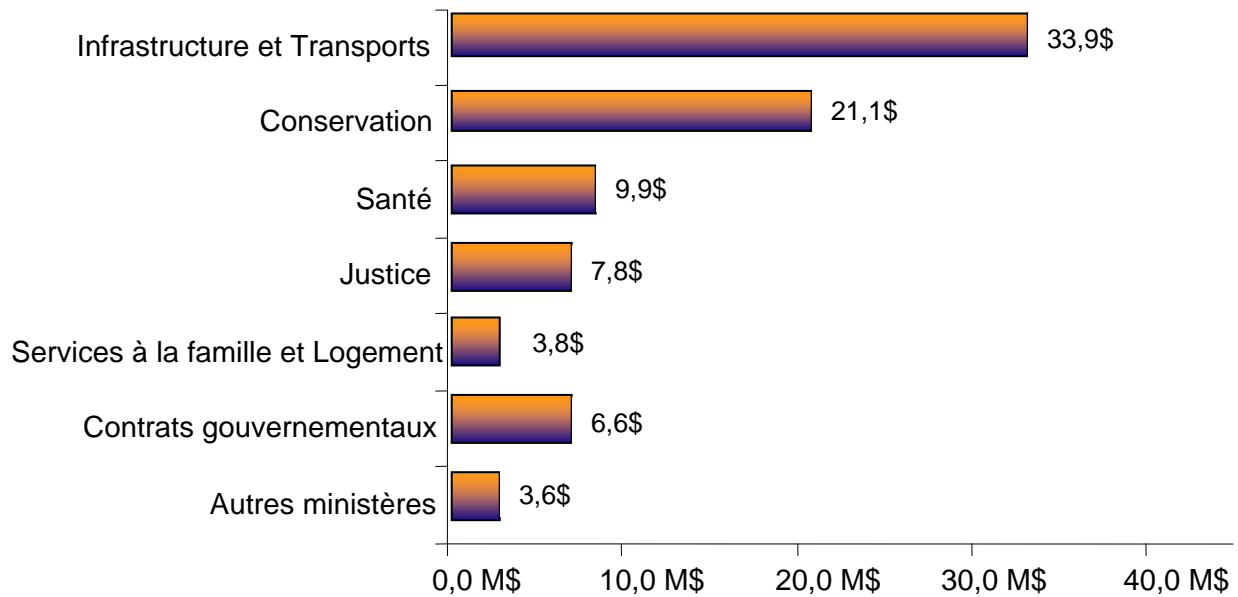
Dépenses régionales de la DSA en 2008-2009



Activités d'achat de la DSA par genre en 2008-2009 (en M\$)

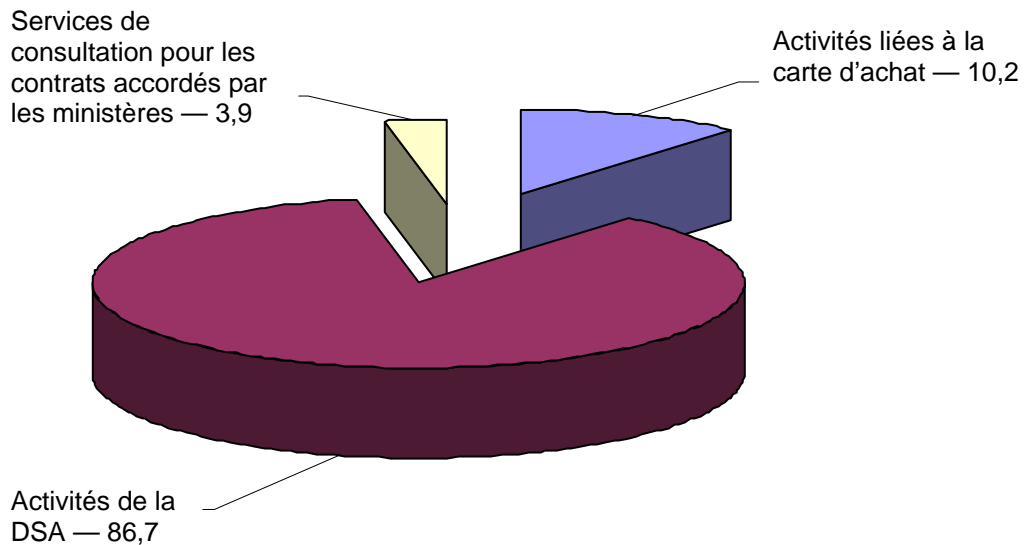


Activités de passation de marchés de la DSA par ministère, 2008-2009 (\$M)



Activités de gestion des marchés de la DSA — Activités déléguées et ministérielles (en M\$)

Valeur totale des marchés : 100,8\$



Les dix produits les plus importants en 2008-2009	Valeur (en M\$)
Combustibles et lubrifiants	27,3
Aliments	12,2
Véhicules (tous genres)	9,2
Matériel et fournitures de nettoyage et d'entretien	8,2
Machines	7,9
Produits médicaux, dentaires et vétérinaires	7,0
Services de fonctionnement	6,7
Matériel électrique	5,4
Matériaux de construction	3,5
Équipement	2,8

NOTA. Les valeurs des produits de base servent uniquement à indiquer les tendances des achats. Elles reposent sur une estimation de l'utilisation et sur l'application de pourcentages relatifs aux montants des contrats enregistrés en 2008-2009.

3 (i) Services d'approvisionnement

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
		ETP		
(1) Salaires et avantages sociaux	2 019	32,60	2 102	(83)
(2) Autres dépenses	359		375	(16)
Total de l'affectation secondaire	2 378	32,60	2 477	(99)

Service de transport aérien

Objectif ou mandat

Le Service de transport aérien du Manitoba fournit des services de transport aérien spéciaux, comme le service aérien d'ambulance Lifeflight, la surveillance aérienne, la lutte contre les incendies forestiers et le transport de passager et de marchandises, et il assure la coordination et la certification des vols gouvernementaux nolisés dans des aéronefs du secteur privé.

Activités

Ambulance aérienne – En conjonction avec Santé Manitoba, le Service de transport aérien assure le transport aérien d'ambulance Lifeflight, à l'intérieur et à l'extérieur de la province, au moyen de deux (2) jets appartenant au gouvernement provincial et d'aéronefs du secteur privé.

Lutte contre les incendies – L'une des principales responsabilités du Service de transport aérien est de répondre aux besoins du Manitoba en matière de surveillance aérienne et de lutte contre les incendies de forêt, en conjonction avec Conservation Manitoba, au moyen de sept (7) bombardiers à eau CL-215, de trois (3) bimoteurs Cessna Birddog, de deux (2) aéronefs à turbomachines DeHavilland Single Otter et d'un (1) aéronef à turbomachines DeHavilland Twin Otter.

Transport général – Lorsque les aéronefs ne sont pas utilisés pour la lutte contre les incendies ou le service d'ambulance aérienne, le Service de transport aérien fournit des services de transport aérien de marchandises et du personnel de la Province au moyen des aéronefs suivants : le jet Cessna (huit passagers); le bimoteur Piper Navajo (neuf passagers); les trois Cessna 310 (cinq passagers); les deux DeHavilland Single Otter (dix passagers) équipés de flotteurs et de skis; le DeHavilland Twin Otter (dix-huit passagers). Outre le transport en tant que tel, le Service de transport aérien coordonne et vérifie également la facturation des vols nolisés pour tous les clients qui utilisent des aéronefs du secteur privé.

Points saillants en 2008-2009

Les besoins des clients en services aériens spéciaux sont demeurés relativement inchangés en 2008-2009. Comparées aux données historiques sur les cinq dernières années, les activités du Service sont restées relativement constantes. Les écarts minimes peuvent être attribués aux variations des conditions météorologiques et à leurs effets sur les besoins de la lutte contre les incendies.

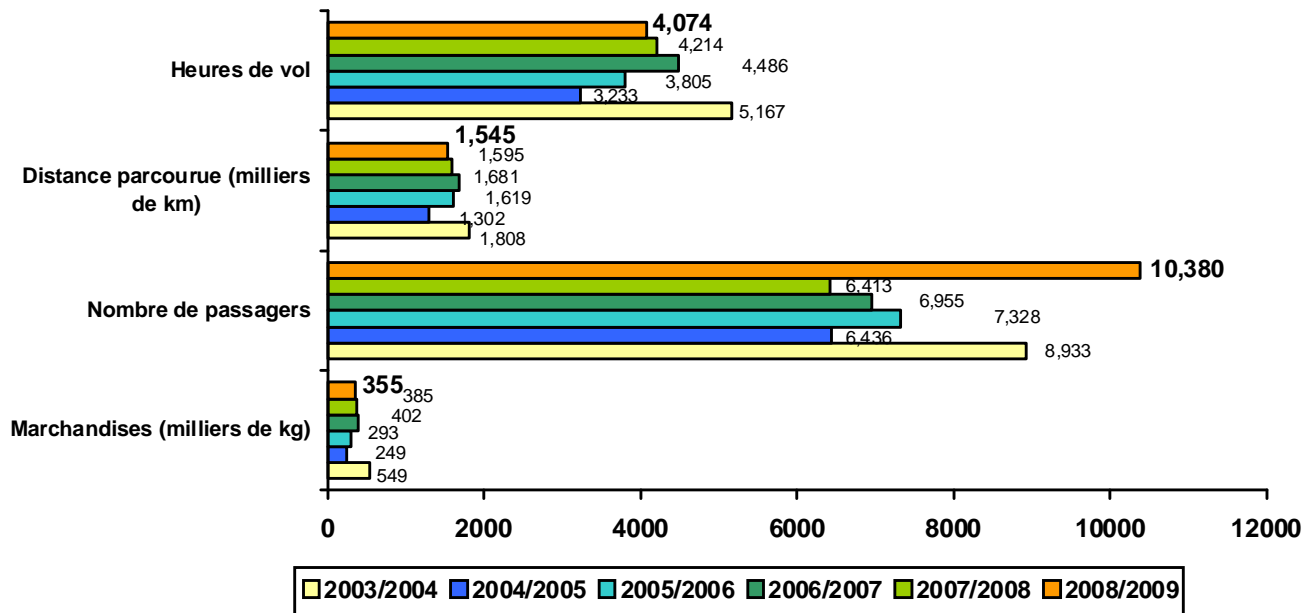
Actuellement, les exploitants gouvernementaux comme le Service de transport aérien du Manitoba mènent leurs opérations de vol respectives en conformité avec le *Règlement de l'aviation canadien*, qui ne facilite pas une exécution optimale des programmes à l'intention de la population canadienne. Ainsi, l'autorité fédérale de réglementation de l'aviation (Transports Canada) a accepté de soutenir l'initiative du Manitoba visant à élaborer dans le domaine de l'aviation des règlements applicables aux exploitants gouvernementaux. La version la plus récente des règlements aériens gouvernementaux présentée par le Manitoba fait actuellement l'objet d'un examen par Transports Canada.

Volumes de service en 2008-2009

16	aéronefs de la Province
7	bombardiers à eau CL-215
3	aéronefs C-310 Birddog
2	aéronefs Citation Jet
2	aéronefs Single Otter
1	aéronef Twin Otter
1	aéronef Navajo
5	cadres
40	pilotes
28	ingénieurs en avionique et techniciens d'entretien d'aéronef
7	employés de soutien financier ou administratif

Nota. Les modèles opérationnels et financiers du Service de transport aérien reposent sur le recouvrement des coûts pour tous les programmes et services.

Sommaire de l'usage des aéronefs



Programme de services médicaux

Le programme de service aérien d'ambulance Lifelight a représenté 760 894 kilomètres de distance aérienne parcourue en 2008-2009, soit une hausse de 9 640 kilomètres par rapport aux 751 254 kilomètres parcourus en 2007-2008.

Le service aérien d'ambulance Lifelight a transporté 528 patients à l'intérieur de la province en 2008-2009, soit une hausse de 50 patients par rapport aux 478 transportés en 2007-2008.

Le service aérien d'ambulance Lifelight a transporté 99 patients à l'extérieur de la province en 2008-2009, soit une baisse de 12 patients par rapport aux 111 transportés en 2007-2008.

Programme de lutte contre les incendies

Les activités d'extinction des feux de forêt ont représenté 493 184 kilomètres de distance aérienne parcourue en 2008-2009, soit une baisse de 61 104 kilomètres par rapport aux 554 288 kilomètres parcourus en 2007-2008.

Les largages d'eau ont atteint le nombre de 3 489 en 2008-2009, soit une baisse de 117 largages par rapport aux 3 606 largages réalisés en 2007-2008.

Programme de transport général

Transport général

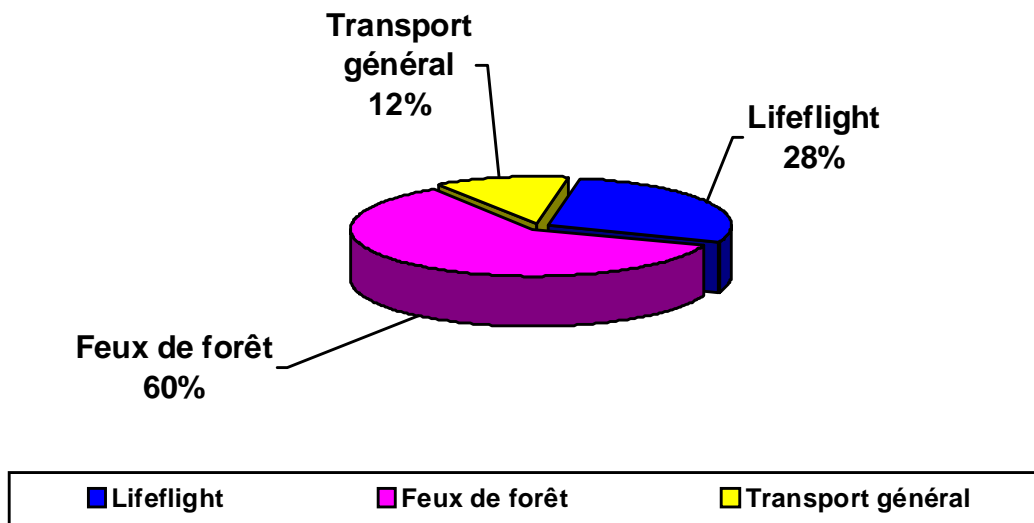
Le Service de transport aérien assure des services limités de transport général de marchandises et de personnel gouvernemental dans des aéronefs exploités par la Province; il regroupe les vols entre les divers ministères à chaque fois que cela est possible.

Le transport aérien général comprend le Service de transport des malades dans le Nord, qui a représenté 284 939 kilomètres de distance parcourue en 2008-2009, soit une baisse de 3 984 kilomètres par rapport aux 288 923 kilomètres parcourus en 2007-2008.

Coordination des vols nolisés gouvernementaux

Le Service de transport aérien a organisé 899 vols nolisés gouvernementaux avec des exploitants aériens du secteur privé en 2008-2009, soit une hausse de 162 vols par rapport aux 737 vols nolisés de 2007-2008.

Résumé de l'utilisation des heures de vol



3 (j) Service de transport aérien

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
		ETP		
(1) Salaires et avantages sociaux	6 788	80,00	6 611	177
(2) Autres dépenses	6 712		8 101	(1 389)
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(13 475)		(14 712)	1 237
Total de l'affectation secondaire	25	80,00	0,0	25

Organismes de service spécial

Organisme chargé de la distribution du matériel

Objectif ou mandat

L'Organisme chargé de la distribution du matériel est devenu un organisme de service spécial le 1^{er} avril 1993. L'Organisme de gestion du courrier est devenu un organisme de service spécial le 1^{er} avril 1996. Ces deux organismes ont fusionné le 1^{er} avril 2005. Des détails sur les programmes et l'information financière sont fournis à la partie 5 – Organismes de service spécial.

Activités

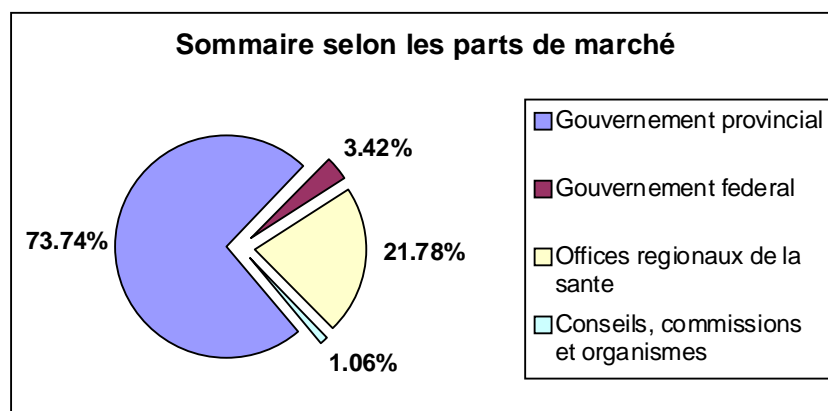
L'Organisme chargé de la distribution du matériel assure les services de gestion du courrier et du matériel pour le secteur public, y compris la gestion du courrier à l'intention des députés provinciaux, le courriel interministériel et fédéral, l'administration des contrats, l'impression numérique, la location de matériel de soins à domicile, la gestion du matériel de bureau, les services de gestion des entrepôts et des stocks ainsi que les services de transport, d'entreposage et d'élimination.

Points saillants en 2008-2009

- L'Organisme a adopté seize nouveaux produits écologiques au cours de l'exercice.
- L'Organisme a procédé à une analyse de ses activités en matière d'équipement et a connu une croissance de 13 % dans le secteur. Il a apporté des améliorations au module de location de matériel, embauché un nouveau membre du personnel et a élaboré trois mécanismes de contrôle du rendement pour veiller à ce que le niveau de service demeure élevé pour tous les clients.
- Le bureau auxiliaire de gestion du courrier au 405 de l'avenue Broadway a été fermé et toutes les activités ont été transférées aux installations de St. James de l'Organisme afin de réduire les coûts pour les clients.
- L'Organisme a procédé à une enquête auprès de ses clients pour évaluer leurs points de vue sur l'achat de produits écologiques. Les résultats ont été intégrés dans l'élaboration du plan d'activités de 2009-2010.
- Le processus de facturation des services de gestion du courrier a fait l'objet d'un examen et a été intégré dans le système comptable de l'Organisme afin de réduire le chevauchement des procédures et d'accroître les délais d'exécution de la facturation.
- L'Organisme a examiné son matériel de gestion du courrier dépassé et a acheté de nouvelles machines pour accroître la productivité et l'exactitude du processus de finition du courrier.
- Une analyse du marché a été complétée pour les activités de gestion du courrier et des stratégies ont été intégrées dans le plan d'activités de 2009-2010.

Données sur le segment de marché

Recettes totales en 2008-2009 : 25 225 000 \$



Produits d'entrepôt — Données de distribution

Nombre de commandes	2008-2009	2007-2008	2006-2007
Commandes de l'Organisme	60 148	55 585	51 045
Commandes de manuels scolaires du Manitoba	12 410	12 584	15 892

Distribution de produits	2008-2009	2007-2008	2006-2007
Winnipeg	61 %	60 %	54 %
Régions rurales	39 %	40 %	46 %

Livraison des commandes à Winnipeg	2008-2009	2007-2008	2006-2007
Ordinaire (2 jours)	95 %	91 %	93 %
Livraison le même jour	1 %	3 %	4 %
Cueillette	4 %	6 %	3 %

Terres domaniales et acquisition foncière

Objectif ou mandat

Terres domaniales et acquisition foncière est devenue un organisme de service spécial le 1^{er} avril 2006. Les Services de gestion foncière, désignés organisme de service spécial le 1^{er} avril 1995, ont été dissous le 1^{er} avril 2006 et ont fusionné avec d'autres programmes gouvernementaux d'Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba (Gestion des terres domaniales) et de Conservation Manitoba (Section des dossiers de districts et Direction des terres domaniales) pour former le nouvel organisme Terres domaniales et acquisition foncière. Des détails sur les programmes et l'information financière sont fournis à la partie 5 – Organismes de service spécial.

Responsabilités de l'organisme

Terres domaniales et acquisition foncière administre les terres domaniales au nom de tous les ministères du gouvernement du Manitoba. Les services offerts par l'organisme comprennent les suivants :

- traiter les demandes d'achat ou de location des terres domaniales que soumet le public, ainsi que le renouvellement et la cession des baux et permis existants;
- acquérir des terrains à des fins publiques par le biais d'ententes ou d'expropriations;
- vendre les biens-fonds excédentaires du gouvernement provincial;
- préparer des rapports d'évaluation et de consultation en matière de biens immobiliers pour les ministères du gouvernement et d'autres organismes publics.

Points saillants en 2008-2009

L'exercice 2008-2009 a marqué la troisième année d'activité de l'organisme et le premier exercice complet d'activité après le regroupement de tous ses programmes sous un même toit. Les points saillants de l'exercice sont les suivants :

- L'organisme a terminé l'exercice avec un excédent budgétaire de 226 000 \$, car l'insuffisance des montants recouvrables a été plus que compensée par la réduction des dépenses.
- L'organisme a parachevé la mise en oeuvre une structure organisationnelle intégrée qui reflète ses secteurs d'activité fonctionnels.
- L'organisme a finalisé l'aménagement de l'espace pour la rénovation de ses locaux et les travaux devraient être parachevés au second trimestre de l'exercice 2009-2010.
- L'organisme a élaboré un nouveau modèle de recouvrement des coûts fondé sur la production pour les services d'administration des terres domaniales qu'il offre à Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba et à Conservation Manitoba.
- L'organisme a obtenu l'approbation du Conseil du Trésor pour son plan quadriennal de recouvrement complet des coûts.

Volumes de service en 2008-2009

Les tableaux suivants présentent les volumes des transactions de l'exercice. Il faut prendre note que les données des recettes indiquées dans les tableaux représentent les recettes provenant du grand public pour les clients ministériels plutôt que les recettes obtenues de l'organisme auprès de ses clients ministériels.

Pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009

Ventes, baux et permis	Nombre	Valeur (en milliers de \$)
Direction des terres domaniales		
Permis et baux pour résidence de vacances	492	4 153,4
Permis généraux, divers, permis d'occupation	3 476	475,0
Administration, servitudes et reçus divers	1,5	441,4
Permis de récolte de riz sauvage	301	11,7
* Ventes de biens-fonds (autres que pour chalets)	19	251,8
Ventes de biens-fonds (programme de chalets)	39	683,5
Total partiel	5 834	6 016,8
Programme des parcs		
Permis et baux pour résidence de vacances	5 803	4 145,0
Permis et baux commerciaux	135	321,1
Frais de service pour biens-fonds privés	415	105,3
Permis généraux	157	57,4
Permis et baux (sans but lucratif)	50	15,8
Frais d'aménagement des lotissements (chalets)	8	(30,6)
Total partiel	6 568	4 614,0
Terres domaniales agricoles		
Baux à fourrage	2 286	1 100,1
Baux à cultures	82	159,8
Permis de pâturage renouvelables	49	7,7
Permis de coupe des foins renouvelables	313	43,9
Total partiel	2 730	1 311,5
Service d'acquisition de biens-fonds		
Ventes	5	86,0
Baux	33	26,1
Total partiel	38	112,1
TOTAL	15 170	12 054,4

Nota. Les recettes indiquées ci-dessus correspondent aux recettes recueillies pour les clients ministériels et de représentent pas les recettes produites par l'organisme.

* Les ventes de biens-fonds (autres que pour chalets) comprennent le transfert de 25 parcelles détenues en fiducie pour les municipalités rurales (terres dévolues) qui n'a pas produit de recettes pour le gouvernement.

Service d'acquisition de biens-fonds	Données réelles pour la période du 1 ^{er} avril 2008 au 31 mars 2009	
	Projets parachevés	99
Accords d'emprunt	1	
Ententes	66	
Évaluations	141	
Superficies acquises (acres)	201,53	
Coûts certifiés par la Commission de l'évaluation foncière	1 147 081,30 \$	

Services parajuridiques	Données réelles pour la période du 1 ^{er} avril 2008 au 31 mars 2009	
	Expropriations	
Dossiers courants :		
En cours de traitement		60
En cours de finalisation		10
En suspens		2
Autres dossiers		6
Certificats de plans		10
Plans d'emprise		0

Organisme chargé des véhicules gouvernementaux

Objectif ou mandat

L'Organisme chargé des véhicules gouvernementaux est devenu un organisme de service spécial le 1^{er} avril 1992. Des détails sur les programmes et l'information financière sont fournis à la partie 5 – Organismes de service spécial.

Points saillants en 2008-2009

Parmi les 437 véhicules utilitaires légers reçus en 2008-2009, 36 sont des véhicules électriques hybrides et 139 sont des véhicules polycarburants E85. Les achats de l'exercice contribuent à l'écologisation du parc automobile du gouvernement.

Avec Santé Manitoba, l'Organisme a procédé au lancement réussi du programme provincial de remplacement et de gestion des ambulances en 2001-2002. Au 31 mars 2009, l'Organisme possède 160 ambulances louées à Santé Manitoba et assignées par ce ministère aux offices régionaux de la santé.

Au cours de l'exercice 2008-2009, principalement pour remplacer des fourgonnettes de 15 passagers, l'Organisme a acheté huit autobus scolaires multifonctions qui ont été loués à la Division scolaire Frontier.

Le système élaboré à l'interne de gestion du parc et du matériel de l'Organisme, KeysTM, peut être utilisé comme un élément d'actif ou un outil de gestion de projet. À la suite de sa cession par licence au Territoire du Yukon et à la Direction des machines et de l'équipement lourd du Ministère au cours du premier trimestre de l'exercice 2006-2007, le système KeysTM a été cédé par licence en 2007-2008 à l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba, qui doit le mettre en oeuvre le 1^{er} avril 2008 à titre d'outil de gestion de projet.

L'exercice 2008-2009 a été le dernier exercice de fonctionnement de l'Organisme. Le 1^{er} avril 2009, l'Organisme a été fusionné avec la Direction des machines et de l'équipement lourd du Ministère pour créer un nouvel organisme de service spécial appelé Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd.

Volumes de service en 2008-2009

3 163	nombre total de véhicules composant le parc au 31 mars 2009
557	véhicules reçus au cours de l'exercice
301	véhicules éliminés au cours de l'exercice
100 %	pourcentage des clients provinciaux conservés depuis la conversion de l'Organisme en un service facultatif en 1995-1996
78 %	taux de rendement de la main-d'oeuvre maintenu pour les réparations de véhicules et du matériel
94 %	taux de rendement de la main-d'oeuvre maintenu pour les services radio
Moins de 1 %	taux de retour des véhicules réparés

Pour en savoir plus sur les organismes de service spécial et les points saillants de 2008-2009, veuillez consulter les rapports d'étape annuels 2008-2009 qui les concernent.

Travaux d'infrastructure

Mandat

- Assurer l'entretien du réseau routier stratégique et du réseau routier régional du Manitoba.
- Assurer la réfection et la conservation du réseau de routes provinciales à grande circulation et du réseau de routes provinciales secondaires.
- Exécuter dans les districts d'administration locale et les territoires non organisés des projets routiers financés intégralement par la Province ou à parts égales entre les districts d'administration locale et la Province.
- Fournir le financement de divers projets d'immobilisations liés aux transports.
- Financer l'administration, la construction et l'entretien du réseau de chemins d'hiver.
- Fournir des fonds pour l'entretien des ouvrages de régularisation des eaux et de protection contre les inondations.
- Fournir tous les services d'infrastructure et autres qui sont liés aux installations d'aéroports et de traversiers du Nord.
- Offrir des services aux installations de la Direction du contrôle de la circulation routière (p. ex., dispositifs de signalisation, signalisation de protection pour passages à niveau, etc.).

Programme d'entretien et de conservation

Objectif ou mandat

Le programme d'entretien et de conservation des routes provinciales à grande circulation et des routes provinciales secondaires et de projets connexes protège l'investissement public dans l'infrastructure routière et veille à ce que les véhicules particuliers et commerciaux puissent se déplacer de manière sécuritaire, efficace et pratique en effectuant l'entretien des routes, des ponts et des dispositifs de signalisation routière selon des normes acceptables.

Activités

Réparer des surfaces revêtues, y compris les accotements.

Effectuer les travaux sur revêtements de gravier (raboitage au traîneau, rechargement, application de produits abat-poussière, etc.).

Réaliser l'entretien des bords de route (tonte, désherbage, ramassage des ordures, etc.).

Effectuer des travaux de conservation par le microsurfaçage, le défonçage, l'obturation des fissures et le scellement au bitume.

Effectuer l'entretien des panneaux, des glissières de sécurité, des poteaux indicateurs et des dispositifs de signalisation routière.

Effectuer l'entretien des ponts et des installations de drainage.

Réaliser des activités d'entretien d'hiver comme le déneigement, l'érection de barrières à neige, le sablage et le salage.

Points saillants en 2008-2009

Le Ministère a poursuivi le travail à la première étape d'un programme de formation professionnelle consacrée à l'entretien en vue de compenser efficacement les effets du renouvellement prévu du personnel et de faciliter le transfert des connaissances. La formation a suscité la participation de plus de cent employés du Ministère. Le Ministère a entrepris la mise en oeuvre de la deuxième et de la troisième étapes de la formation afin d'accroître la base de connaissances des employés ministériels.

Patrouilles routières en fin de semaine

Étant donné que le service d'information routière du Ministère offre en tout temps des renseignements pendant l'hiver, l'ensemble du réseau routier provincial bénéficiera d'une présence accrue des patrouilles routières afin de pouvoir offrir de l'information à jour sur l'état des routes pendant les fins de semaine.

Les patrouilles routières offrent des renseignements opportuns sur l'état des routes aux voyageurs et la possibilité d'accélérer le temps de réponse en cas de conditions routières défavorables.

Quart de nuit mis à l'horaire sur les routes du réseau routier national

Le Ministère mettra à l'horaire un quart de nuit pour les jours de semaine qui se concentrera sur l'entretien de la partie manitobaine du réseau routier national, y compris les RPGC 1, 75, 6, 100, 101 et 60 et des parties de la RPGC 10 et de la RPS 221 (boulevard Inkster). Ces routes représentent entre 10 % et 15 % de l'ensemble du réseau routier provincial.

Une telle amélioration des niveaux de déneigement et de sablage permettra aussi d'offrir des renseignements opportuns sur l'état des routes aux voyageurs et la possibilité d'accélérer le temps de réponse en cas de conditions routières défavorables sur les principaux couloirs de circulation et commerciaux. Le Ministère s'attend à ce que les coûts du nouveau service s'établissent à 2,3 M\$ par année.

Volumes de service en 2008-2009

Principales activités d'entretien et de conservation en 2008-2009		
Activité	Travail accompli	Coût
Rapiéçage d'entretien	2 042 202 m ²	11 868 455 \$
Réfection du revêtement	Divers endroits	3 814 132 \$
Scellement au bitume (travaux de préparation compris)	4 000 700 m ²	10 737 000 \$
Microsurfaçage	210,4 kilomètres linéaires	5 260 000 \$
Marquage de la chaussée	29 688 kilomètres linéaires	4 383 407 \$
Rabotage au traîneau de routes en gravier	234 870 kilomètres de passage	4 579 293 \$
Gravillonnage (y compris l'accès principal aux collectivités et la stabilisation)	354 535 m ³ , 15 001 kilolitres	12 852 663 \$
Déneigement	1 497 313 kilomètres de passage	5 202 027 \$
Déverglaçage hivernal	183 854 kilomètres traités	5 667 971 \$

4 (a) Programme d'entretien et de conservation

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
	ETP			
(1) Salaires et avantages sociaux	56 305	972,29	50 092	6 213
(2) Autres dépenses	111 746		119 425	(7 679)
(3) Montant recouvrable en vertu de la partie B – Investissements en immobilisations	(15 450)		(12 950)	(2 500)
Total de l'affectation secondaire	152 601	972,29	156 567	(3 966)

Machines et équipement lourd

Objectif ou mandat

La Direction des machines et de l'équipement lourd fournit des services d'entreposage et de machines et équipement lourd afin de soutenir l'exécution efficace et sécuritaire des programmes de construction, d'entretien et de conservation du Ministère et des programmes des aéroports isolés, en intégrant les principes de développement durable et de sensibilisation à l'environnement.

Activités

Élaborer la politique et les normes applicables à l'entretien du parc de machines et de l'équipement lourd et aux activités des entrepôts du Ministère.

Acquérir et entretenir pour le Ministère une variété de machines et d'équipement lourd nécessaires à l'entretien des routes.

Exploiter un réseau d'installations de réparation et d'entreposage un peu partout dans la province afin de fournir l'équipement, les matériaux et les pièces nécessaires au Ministère.

Inspecter et effectuer l'entretien préventif de l'équipement et des installations régulièrement afin de prolonger leur durée de vie utile.

Acquérir et entretenir l'équipement nécessaire au fonctionnement des aéroports éloignés afin d'en assurer la fonctionnalité.

Points saillants en 2008-2009

La Direction a exécuté ses tâches avec un effectif de 136 ETP.

En 2008-2009, la Direction disposait d'un budget de 12 M\$ en vertu de l'autorité de la loi sur les emprunts pour les achats d'équipement. Les fonds ont été principalement dépensés pour acheter de l'équipement pour l'hiver, à l'exception des achats suivants :

- l'achat d'un camion UB 50 pour l'inspection des ponts - valeur de 500 000 \$;
- la remise en état du camion UB 50 existant du Ministère, y compris le remplacement du châssis - valeur de 420 000 \$;
- l'achat d'une machine de déglacage Amphibix et de son équipement connexe (frais de transport inclus) - valeur de 1,7 M\$;
- l'achat d'un groupe malaxeur d'asphalte - valeur de 1,2 M\$.

La Direction a également acheté 12 camions de déneigement évalués à 2,8 M\$.

La Direction a acheté des niveleuses, des chargeuses et des remorques usagées pour l'entretien des aéroports, dont les prix sont inclus dans les dépenses des régions 2 et 5 indiquées dans le tableau de distribution de l'équipement. Le reste des fonds a servi à acheter de l'équipement pour compléter le parc d'équipement du Ministère (tracteurs routiers, remorques surbaissées, remorques à col de cygne, chasse-neige, etc.).

Dans le cadre d'un effort pour rehausser les synergies avec l'Organisme chargé des véhicules gouvernementaux, la Direction et l'Organisme ont été fusionnés à compter du 1^{er} avril 2009 pour créer un nouvel organisme de service spécial appelé Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd.

Écarts en 2008-2009

La Direction a dépensé 11 892 079 \$ en vertu de l'autorité de la loi sur les emprunts pour les achats d'équipement. Un montant de 107 921 \$ n'a pas été consacré à des achats particuliers. Ces fonds ont permis à la Direction de faire d'énormes progrès dans la modernisation du parc d'équipement ministériel.

Le maintien du financement à ce niveau permettra à la Direction d'améliorer la fiabilité du parc d'équipement et, en conséquence, aux équipes d'entretien d'offrir au public un réseau routier sûr pour ses déplacements automobiles.

4 (b) Machines et équipement lourd

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)		Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
		ETP		
(1) Salaires et avantages sociaux	7 146	151,33	7 413	(267)
(2) Autres dépenses	24 825		23 735	1 090
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(31 568)		(31 148)	(420)
Total de l'affectation secondaire	403	151,33	0,0	403

Travaux dans les municipalités, les districts d'administration locale et les territoires non organisés

Objectif ou mandat

Cette affectation secondaire correspond aux projets routiers financés intégralement par la Province ou à parts égales entre les anciens districts d'administration locale et la Province.

Activités

De nombreux organismes gouvernementaux locaux n'ont pas l'équipement ou les connaissances spécialisées nécessaires à l'exécution de leurs programmes annuels. Par ailleurs, un grand nombre d'entre eux sont situées dans des régions très éloignées. L'achat de l'équipement nécessaire et l'acquisition des connaissances spécialisées représenteraient une charge fiscale énorme et, dans bien des cas, un chevauchement des efforts. Le Ministère offre donc des services qui ne sont pas disponibles à prix raisonnable auprès d'une autre source.

Cette affectation fournit des fonds d'urgence pour la remise en état des réseaux de routes provinciales secondaires et à grande circulation endommagées par les inondations.

Volumes de service en 2008-2009

La dépense de 2 729,7 \$ correspond au travail effectué par le Ministère et au paiement versé aux municipalités rurales pour la part ministérielle du coût du travail effectué par leurs soins. La moitié du coût du travail accompli par le Ministère est recouvrable auprès des municipalités rurales et est imputée aux recettes générales.

4 (c) Travaux dans les municipalités, les districts d'administration locale et les territoires non organisés

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
Dépenses	2 730		2 266	646

Autres projets

4 (d) Autres projets

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
Matériel d'entretien des routes	0		20	(20)
Améliorations aéroportuaires	2 316		2 595	(279)
Traversiers et débarcadères	458		521	(63)
Bâtiments et parcs d'entreposage	406		430	(24)
Améliorations aux bascules	8		40	(32)
Total de l'affectation secondaire	3 188		3 606	(418)

Chemins d'hiver

Objectif ou mandat

Le Ministère finance (à parts égales avec Affaires indiennes et du Nord Canada) et administre depuis 1979 la construction et l'entretien de chemins d'hiver en concluant des marchés avec des collectivités des Premières nations et d'autres groupes locaux. Le réseau de 2 200 km de chemins d'hiver permet le transport à moindre coût de marchandises en vrac à destination de 23 collectivités éloignées et le déplacement d'une localité à une autre dans le nord du Manitoba pour ses 30 000 résidents pendant une période d'environ six à huit semaines chaque hiver.

Activités

En collaboration avec les régions du Nord (5) et de l'Est (1), le Service des contrats a géré 16 marchés relatifs aux chemins d'hiver, notamment en établissant les spécifications, en préparant les documents liés aux appels d'offres et aux contrats et en inspectant le réseau de chemins d'hiver.

Le Ministère a établi des normes de sécurité, des spécifications et des procédures efficaces pour la construction et l'entretien des chemins d'hiver.

Points saillants en 2008-2009

La saison des chemins d'hiver de 2008-2009 a été marquée par la réussite. Les collectivités ont reçu les chargements prévus nécessaires au réapprovisionnement en carburant et à l'amélioration des infrastructures, comme les logements et les projets d'approvisionnement en eau et de réseaux d'égouts.

On a procédé à des déplacements mineurs, à l'élargissement de certains chemins et à l'explosion de rochers à des endroits particuliers afin d'améliorer la sécurité et la fiabilité du réseau.

L'installation d'un nouveau pont dans la collectivité de God's Lake Narrows au cours de l'été 2008 a éliminé 3 kilomètres de glace et amélioré l'efficacité de la route.

Volumes de service en 2008-2009

Seize ordres de construction de chemins d'hiver ont été gérés, représentant une distance totale de 2 200 km et une valeur de 9,0 M\$.

Le programme de chemins d'hiver procure des emplois à quelque 120 employés d'entrepreneurs locaux des collectivités.

4 (e) Chemins d'hiver

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
Autres dépenses	8 443,4		8 230,8	212,6
Total de l'affectation secondaire	8 443,4		8 230,8	212,6

Projets d'entretien des voies d'eau

Objectif ou mandat

Le bureau des projets d'entretien des voies d'eau assure le service d'entretien annuel des ouvrages de régularisation des eaux et de lutte contre les inondations.

Activités

Évaluer les ouvrages de régularisation des eaux et de lutte contre les inondations et établir les besoins relatifs à l'entretien régulièrement.

Préparer des conceptions et des plans pour les projets d'entretien, au besoin.

Effectuer les travaux d'entretien sur les ouvrages de régularisation des eaux et de lutte contre les inondations afin de contribuer à leur fonctionnement optimal.

Volumes de service en 2008-2009

Activités d'entretien des voies d'eau en 2008-2009	
2 400	heures-personnes de pompage afin d'enlever les eaux de ruissellement printanières et les eaux de surface excédentaires
5	km de nouveaux drains construits
14	km de drains remis en état
87	km de drains nettoyés
50	levés réalisés
74	ponceaux remplacés
1 400	km de drains entretenus (tonte, nettoyage des limons et maîtrise de la végétation)

4 (f) Projets d'entretien des voies d'eau

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Projets d'entretien des voies d'eau	8 474	16,99	7 014	1 460
(2) Projets d'immobilisations mineurs	198		475	(277)
(3) Montant recouvrable de la partie B – Investissements en immobilisations	(663)		(690,0)	1,6
Total de l'affectation secondaire	6 376,9	16,99	6 799	1 210

Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

Objectif ou mandat

La Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba aide les municipalités à l'établissement de réseaux durables d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, en particulier par :

- l'alimentation en eau, le traitement, le stockage et la distribution de l'eau;
- la collecte et le traitement des eaux usées;
- l'élimination des boues excédentaires et des effluents traités de manière écologiquement durable;
- la disponibilité d'approvisionnements d'eau salubre, même en période de sécheresse, pour les résidents des régions rurales aux fins de la consommation ménagère et de l'élevage.

Activités

Conclure des ententes avec des municipalités ou des coopératives de fourniture d'eau pour assurer une infrastructure durable d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées qui favorise le développement économique tout en atténuant les préoccupations vis-à-vis de la santé publique et de l'environnement.

Exploiter plusieurs installations d'approvisionnement en eau et de traitement au nom des municipalités. Le coût de l'exploitation et de l'entretien est recouvré par les ventes d'eau (de gros).

Diriger l'aménagement d'infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et assurer la gestion de projet pour les grands projets d'infrastructure d'autres ministères.

Réaliser des études de faisabilité et des évaluations des incidences environnementales en vue de la mise en place de services d'infrastructure intermunicipaux ou régionaux.

Points saillants en 2008-2009

En 2008-2009, le programme d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées de la Commission a permis d'investir environ 40 M\$ dans une infrastructure durable d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Un projet majeur a été l'extension du réseau régional d'approvisionnement en eau de Cartier dans les municipalités rurales (MR) de Rosser, Rockwood et Woodland et dans la partie ouest de St. François Xavier pour limiter les effets d'une source existante d'eau contaminée.

L'exercice a malheureusement été témoin de la fin du programme de partenariat avec l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) du gouvernement fédéral qui visait à assurer un approvisionnement en eau durable, sécuritaire et résistant à la sécheresse pour combler les besoins des résidents ruraux et du bétail.

Voici certains grands projets qui ont été en grande partie achevés en 2008-2009 :

- l'extension du réseau régional d'approvisionnement en eau de Cartier d'une valeur de 7,0 M\$ pour la MR de Rosser et la zone environnante;
- le parachèvement d'une installation de traitement tertiaire des eaux usées à Gimli d'une valeur de 15,0 M\$;
- le parachèvement d'une station de traitement d'eau d'une valeur de 4,0 M\$ pour la ville de Melita;
- le parachèvement de l'installation de canalisation d'alimentation rurales d'une valeur de 7,0 M\$, en partenariat avec l'ARAP, dans les MR de Grey, Lansdowne, North Norfolk, Stanley et Westbourne.

Volumes de service en 2008-2009

N ^{bre} total de clients desservis en 2008-2009	Subventions provinciales	Notes explicatives
45 municipalités	11 671,1	1, 2, 3

Notes explicatives

1. Les subventions provinciales permettent à la Commission de mettre en oeuvre des projets d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées pour un total d'environ 29,8 M\$. Ce total comprend les parts municipales et fédérales pour les projets à frais partagés.
2. En 2008-2009, la Commission a assuré la gestion de projet pour le compte de Conservation Manitoba pour la rénovation de l'installation de traitement des eaux usées à Hecla Island, la construction de la lagune de West Hawk Lake et la rénovation de la lagune de Big Whiteshell. La Commission a mené une étude d'évaluation des bassins de stabilisation des eaux usées dans le parc provincial Grindstone. Le coût total des projets s'est élevé à 2,2 M\$.
3. La Commission a aussi fourni en 2008-2009 des services de gestion de projet à Infrastructure et Transports Manitoba pour la conception et la construction d'une infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées pour le centre correctionnel de Milner Ridge. Le projet avait une valeur de 8,8 M\$.

5 Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	1 747		1 692	55
(2) Autres dépenses	273		273	0
(3) Projets d'égout et d'eau	11 945		12 000	(55)
Total des autres dépenses	13 965		13 965	0
(4) Moins : Montant recouvrable des Initiatives de développement économique rural	(2 984)		(2 984)	0
Total de l'affectation secondaire	10,981	0	10 981	0

Ententes Canada-Manitoba

Objectif ou mandat

Le Manitoba contribue au financement de projets d'infrastructure par trois Programmes Infrastructures Canada-Manitoba. Le Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba (SICM) offre une mise en oeuvre centrale et un soutien administratif à la prestation d'initiatives de financement intergouvernemental et non gouvernemental du développement économique et des infrastructures. Sans y être limitées, les initiatives comprennent les suivantes :

- les Programmes Infrastructures Canada-Manitoba, soit le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR), le Programme Infrastructures Canada-Manitoba (PICM) et le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS);
- la Fiducie pour le développement des collectivités;
- le plan Chantiers Canada de l'entente-cadre Canada-Manitoba, soit le Fonds Chantiers Canada - volet Collectivités, le Fonds Chantiers Canada – volet Grandes infrastructures, le Financement de base provincial-territorial, l'Initiative de la Porte et du Corridor de l'Asie-Pacifique et le Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers.

Le budget fédéral de 2009 a annoncé des projets d'une valeur de 12 milliards de dollars qui visent des initiatives prêtes à démarrer. Le SCIM administre les nouvelles initiatives suivantes :

- le Fonds de stimulation de l'infrastructure (4 milliards de dollars). La part du Manitoba est de 140,1 M\$ et le financement est offert pour des projets immédiatement réalisables (les montants non utilisés doivent être retournés);
- le supplément du Fonds Chantiers Canada - volet Collectivités offrira 500 M\$ sur le plan national. La part du Manitoba est de 18,12 M\$.

Le financement fédéral-provincial renforce l'infrastructure publique communautaire. La participation provinciale aux ententes fédérales-provinciales appuie l'infrastructure locale de manière pluriannuelle, ce qui donne un caractère prévisible et permanent au soutien aux infrastructures municipales.

Activités

Les Programmes Infrastructures Canada-Manitoba sont mis en oeuvre par un bureau fédéral-provincial appelé le Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba. Comptant des représentants fédéraux et provinciaux, ce secrétariat conjoint limite au minimum les chevauchements dans l'exécution des programmes fédéraux-provinciaux et contribue à des liens de coopération entre les deux administrations.

Points saillants en 2008-2009

- Soutien apporté pour les programmes aux ministres fédéral et provincial responsables des infrastructures.
- Négociation des ententes-cadres fédérales-provinciales et provinciales-municipales et lancement de nouveaux programmes.
- Traitement du processus de réception, d'examen et d'évaluation des demandes, qui comprend la coordination du processus de consultation et d'examen des projets centraux, ainsi que la consultation avec les ministères fédéraux et provinciaux.
- Soutien aux processus de sélection des projets par comité de surveillance fédéral-provincial et d'approbation des gouvernements fédéral et provincial.
- Supervision par le Ministère de l'évaluation environnementale des projets.
- Administration des contributions financières aux projets d'infrastructure locaux.
- Coordination des activités d'information du public.

6 Ententes Canada-Manitoba

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
Autres dépenses	21 425	7,00	24 823	(3 398)

7 Coûts afférents aux immobilisations

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
a) Services aériens				
1) Amortissement de l'exercice	3 303		4 218	(915)
2) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(3 980)		(3 980)	0
Total partiel a)	(677)		238	(915)
b) Service d'ordinateurs de bureau				
1) Amortissement de l'exercice – Transition	0		199	(199)
2) Licences d'utilisation de logiciels	424		1 108	(684)
Total partiel b)	424		1 307	(883)
c) Actif général				
1) Amortissement de l'exercice	15 349		15 730	(381)
2) Frais d'intérêt	15 174		19 085	(3 911)
3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(487)		(1 001)	514
Total partiel c)	30 036		33 814	(3 778)
d) Infrastructures – Routes provinciales				
1) Amortissement de l'exercice	81 869		83 820	(1 951)
2) Frais d'intérêt	68 285		77 918	(9 633)
Total partiel d)	150 154		161 738	(11 584)
e) Infrastructures liées à l'eau				
1) Amortissement de l'exercice	2 140		2 244	(104)
2) Frais d'intérêt	2 480		2 235	245
Total partiel e)	4 620		4 479	141
Total des coûts afférents aux immobilisations	184 557		201 576	(17 019)

Programme d'investissement dans l'infrastructure

En 2008-2009, le Programme d'investissement dans l'infrastructure a dépensé 206,4 M\$ dans la construction, la réfection et l'amélioration des routes provinciales à grande circulation (RPGC) et des routes provinciales secondaires (RPS). Les dépenses ont été consacrées à des activités telles que l'acquisition de terres, le nivellement et le gravillonnage, la pose de revêtement, les ouvrages d'art et les améliorations de la circulation.

Le programme soutient l'objectif du Ministère qui vise à assurer un réseau provincial de transport sûr, efficace et durable qui est propice au développement et à la croissance économique à long terme.

Voici certains des principaux projets du Programme d'investissement dans l'infrastructure pour l'exercice :

- pose d'un revêtement sur 22,6 km des voies en direction est de la route Transcanadienne à l'est d'East Braintree;
- pose d'un revêtement sur 15,6 km des voies en direction ouest de la route Transcanadienne, d'Oak Lake à Griswold;
- poursuite de la pose d'un revêtement sur 18,1 km de la RPGC 2, d'Elm Creek à Fannystelle;
- nivellement et pose d'un revêtement sur 17,6 km de la RPGC 2, de Fannystelle à Springstein;
- renouvellement de la couche de surface sur 27,4 km de la RPGC 10, de Cranberry Portage à Bakers Narrows;
- construction de l'ouvrage en direction sud sur la rivière Assiniboine sur la 18^e Rue (RPGC 10) à Brandon;
- rénovation du saut-de-mouton de la RPGC 59 à l'intersection de la RPGC 100;
- élargissement de la chaussée de la RPGC 68 sur 10,7 km, à l'est de Sainte-Rose-du-Lac;
- poursuite de la pose d'un revêtement sur la RPGC 68, à l'est de la RPGC 6;
- parachèvement de la construction du pont à God's Lake Narrows;
- reconstruction des voies en direction nord de la RPGC 75 sur 19,5 km dans le voisinage de Letellier;
- pose d'un revêtement sur les accotements des voies en direction sud de la RPGC 75 sur 17,0 km, au nord de la frontière avec les États-Unis;
- amélioration de l'intersection des RPGC 16 et 21;
- parachèvement de la pose d'un revêtement sur 3,5 km de la RPGC 16 dans la ville de Russell;
- poursuite d'un projet d'ajout de voies de dépassement sur 12,7 km de la RPGC 10, au sud de Brandon;
- nivellement et gravelage sur 15,0 km de la RPS 373, du nord de Minago River au sud de Sipiwes Lake Junction;
- poursuite de l'élargissement et de la pose d'un revêtement sur 17,1 km de la RPGC 83 au nord de Roblin;
- nivellement, pose d'une fondation et d'un revêtement bitumineux sur 24,4 km de la RPGC 83, de la RPGC 57 à la RPGC 49;
- élargissement de la chaussée et pose de gravier sur l'accotement sur 32,9 km de la RPGC 6, du chemin Hargrave à Ponton;
- pose d'un revêtement sur 23,2 km de la RPGC 3 à l'est de La Rivière;
- élargissement de la chaussée et pose d'un revêtement sur 28,7 km de la RPGC 6, de la RPS 375 à Thompson;
- nivellement, pose d'une fondation et d'un revêtement sur 28,5 km de la RPGC 8, de Gimli à Hnaua.

B15 Investissements en immobilisations

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2008-2009 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2008-2009 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
a) Actif général				
1) Projets d'immobilisations des Services gouvernementaux	86 979		88 000	(1 021)
2) Projets d'immobilisations et d'équipement en transport	7 496		10 721	(3 225)
3) Projets d'immobilisations des services aériens	8 571		13 390	(4 819)
Total partiel a)	103 046		112 111	(9 065)
b) Infrastructures				
1) Infrastructure routière	212 002		249 418	(37 416)
2) Programme d'immobilisations relatif aux pistes d'aéroport	412		465	(53)
3) Programme d'immobilisations relatif à l'eau	7 207		10 600	(3 393)
4) Expansion du canal de dérivation du Manitoba	123 765		172 009	(48 244)
Total partiel b)	343 386		432 492	(89 106)
Total des investissements en immobilisations	446 432		544 603	(98 171)

Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)

La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)* est entrée en vigueur en avril 2007. Cette loi prévoit une démarche claire à suivre par les employés lorsqu'ils veulent communiquer leurs inquiétudes concernant certains actes répréhensibles graves commis dans la fonction publique, et protège également les divulgateurs contre les représailles. La *Loi* vient s'ajouter à d'autres mesures de protection déjà en place en vertu d'autres lois ainsi qu'aux droits issus d'une négociation collective, de politiques, de pratiques ou de processus en vigueur dans la fonction publique du Manitoba.

Les actes suivants sont considérés comme répréhensibles en vertu de la *Loi*: infractions aux lois fédérales ou provinciales; actions ou omissions causant un risque pour la sécurité ou la santé du public ou pour l'environnement; cas graves de mauvaise gestion ou le fait de sciemment ordonner ou conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible. La *Loi* n'a pas pour objet de traiter des questions courantes de fonctionnement ou d'administration.

Une divulgation faite de bonne foi, conformément à la *Loi*, par un employé qui a des motifs raisonnables de croire qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être, est considérée une divulgation en vertu de la *Loi*, peu importe si l'objet de la divulgation constitue un acte répréhensible. Toutes les divulgations font l'objet d'un examen attentif et approfondi en vue de déterminer si des mesures s'imposent en vertu de la *Loi*, et elles doivent être signalées dans le rapport annuel du ministère, conformément à l'article 18 de la *Loi*.

Vous trouverez ci-dessous un compte rendu des divulgations reçues par le ministère [nom du ministère] et [nom des organismes spéciaux relevant de ce ministère] pour l'exercice 2008-2009 :

Renseignements exigés annuellement (selon l'art. 18 de la Loi)	Exercice 2008-2009
Le nombre de divulgations reçues et le nombre de divulgations auxquelles il a été donné suite et auxquelles il n'a pas été donné suite. <i>Alinéa 18(2)a)</i>	NÉANT
Le nombre d'enquêtes ouvertes à la suite d'une divulgation. <i>Alinéa 18(2)b)</i>	NÉANT
Dans le cas où, par suite d'une enquête, il est conclu qu'un acte répréhensible a été commis, la description de l'acte en question ainsi que les recommandations faites ou les mesures correctives prises relativement à cet acte, ou les motifs invoqués pour ne pas en prendre. <i>Alinéa 18(2)c)</i>	NÉANT